

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20251107-lmc146694-DE-1-1

Date de télétransmission : 18 novembre 2025

Date de réception : 18 novembre 2025

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 7 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION N° 9

POLITIQUE GREEN DEAL - RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE - RAPPORT ANNUEL SUR L'ACTIVITÉ DE LA SEML GREEN ENERGY 06

⌘⌘⌘⌘

La séance s'est ouverte à 09h04 le 7 novembre 2025 sous la présidence de Monsieur Charles Ange GINESY.

Présents : Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, M. Yannick BERNARD, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. David LISNARD, M. Gérald LOMBARDO, M. Kévin LUCIANO, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Martine OUAKNINE, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, M. Joseph SEGURA, Mme Valérie SERGI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA, M. Jérôme VIAUD.

Excusé(s) : Mme Christelle D'INTORNI, Mme Michèle OLIVIER, Mme Carine PAPY.

Pouvoir(s) : M. Didier CARRETERO à Mme Sophie NASICA, M. Patrick CESARI à Mme Gabrielle BINEAU, M. Eric CIOTTI à M. Xavier BECK, Mme Alexandra MARTIN à Mme Joëlle ARINI, M. Franck MARTIN à M. David CLARES, Mme Catherine MOREAU à Mme Françoise MONIER, M. Philippe SOUSSI à Mme Martine OUAKNINE.

Absent(s) : M. Jean-Jacques CARLIN.

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu les articles L3311-2 et D3311-8 dudit code prévoyant la présentation par le président du Conseil départemental du rapport sur la situation en matière de développement durable préalablement aux débats sur le projet du budget et précisent la structuration attendue pour ce rapport ;

Vu le code de l'environnement et notamment son article L110-1 ;

Vu le code de l'énergie ;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, rendant possible la délivrance de certificats d'économie d'énergie, dans le cadre de la participation financière à des programmes liés à la maîtrise de la demande d'énergie et son décret d'application n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

Vu le décret n° 2020-457 du 21 avril 2020 relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone ;

Vu la délibération prise le 13 décembre 2019 par l'assemblée départementale, approuvant la nouvelle dynamique GREEN Deal pour le Département, visant à placer la transition écologique au cœur de l'action départementale et faire des Alpes-Maritimes un modèle en la matière ;

Vu la délibération prise le 18 décembre 2020 par l'assemblée départementale adoptant la stratégie GREEN Deal 2026 ;

Vu l'article L1524-5 du code général des collectivités territoriales prévoyant une

obligation pour tout élu mandataire d'une collectivité dans une entreprise publique locale de présenter un rapport annuel d'activité auprès de son assemblée délibérante ;

Vu les dispositions de la loi 3DS du 21 février 2022 ainsi que celles du décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022 précisant le contenu du rapport annuel d'activité et les conditions de présentation de ce dernier au sein des assemblées délibérantes des collectivités actionnaires ;

Vu la délibération prise le 1er octobre 2021 par l'assemblée départementale approuvant la création de la société d'économie mixte locale (SEML) GREEN Energy 06 ;

Considérant la démarche de contrôle renforcé mise en place par le Département en vue d'entretenir un dialogue de gestion suivi et régulier avec les organismes dont il est membre ;

Vu le rapport de son président :

- présentant le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable de l'année 2024 ;
- proposant l'approbation du rapport d'activité annuel soumis par les administrateurs de la société d'économie mixte locale GREEN Energy 06 pour l'année 2024 ;

Après avoir recueilli les avis favorables des commissions GREEN Deal, environnement et croissance verte, et Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Au titre du rapport annuel sur la situation en matière de développement durable :

- de prendre acte de la présentation du rapport annuel sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2024, joint en annexe, intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques menées sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation, notamment dans le cadre de sa politique GREEN Deal de transition écologique ;

2°) Au titre du rapport d'activité de la société d'économie mixte (SEML) GREEN Energy 06 :

- d'approuver le rapport des mandataires établi sur l'activité de la SEML GREEN Energy 06, joint en annexe, au titre de l'année 2024.

Pour(s) : 50

Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, M.

Yannick BERNARD, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Didier CARRETERO, M. Patrick CESARI, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. Eric CIOTTI, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. David LISNARD, M. Gérald LOMBARDO, M. Kévin LUCIANO, Mme Alexandra MARTIN, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Catherine MOREAU, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Martine OUAKNINE, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, M. Joseph SEGURA, Mme Valérie SERGI, M. Philippe SOUSSI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA, M. Jérôme VIAUD.

Contre(s) : 0

Abstention(s) : 0

Déport(s) :

Signé

**Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental**



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES | 06



RAPPORT ANNUEL DÉVELOPPEMENT DURABLE 2024

EDITO

L'urgence climatique ne faiblit pas. Année après année, sécheresses, canicules et inondations à répétition nous rappellent à notre impéieux devoir : transmettre une planète vivable aux générations futures.

Cette volonté, cet investissement vital, ne peuvent reposer sur une recette miracle. Ralentir le réchauffement de la planète passe au contraire par une multitude d'engagements qui doivent être conduits au quotidien et, surtout, partagés par l'ensemble de la population. C'est tout l'objet du GREEN Deal que j'ai lancé à mon arrivée à la présidence du Conseil départemental en 2017. Il vise à fédérer la population maralpine, et en premier lieu les agents départementaux, autour d'actions tangibles en faveur de notre environnement. Je défends une écologie pragmatique qui n'est pas hostile à l'homme mais vise à son épanouissement au sein d'une nature préservée.

C'est ainsi que le Département a multiplié les initiatives pour verdier les collèges et engager 30 M€ dans leur rénovation énergétique, développer le photovoltaïque, faciliter les mobilités douces, préserver la ressource en eau, protéger la Méditerranée avec un plan de 47 mesures... Les aides aux collectivités ont par ailleurs été repensées pour privilégier le soutien aux projets communaux à caractère GREEN Deal. En 2024, parmi les nombreux projets menés à bien dans cette perspective environnementale, figure en premier lieu l'achèvement de la reconstruction résiliente de la vallée de la Roya, un investissement départemental de plus de 300 M€. Mais aussi la réalisation de l'échangeur de la Paoute en Pays grassois, l'extension du Parc naturel départemental du Paradou à Vallauris ou encore le lancement du Pacte Lucia. Ce pacte, j'y tiens particulièrement car il symbolise notre démarche. Il vise à sensibiliser, à mieux faire connaître l'importance de la biodiversité, à faire évoluer les mentalités pour faire plus aisément changer les pratiques. Il est aussi au cœur d'une volonté de mobiliser tous les acteurs publics autour de la protection des écosystèmes. En 2024, 14 % des dépenses du Département, soit 234,3 M€, ont été jugées favorables à l'environnement. Ce sont 6,6 M€ de plus qu'en 2023.

Ce rapport annuel sur le développement durable 2024 atteste du travail accompli. Et il nous invite, collectivement, à poursuivre nos efforts pour limiter notre empreinte carbone sur ce formidable territoire que nous devons léguer intact à nos enfants.

Vous pouvez compter sur moi pour conduire notre collectivité sur cette voie incontournable, ardue, mais tellement motivante.

Charles Ange GINÉSY
Président du Département des Alpes-Maritimes

Table des matières

EDITO	2
CADRE REGLEMENTAIRE ET METHODOLOGIQUE	6
PARTIE I : MODALITES D'ELABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET D'EVALUATION DES ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES.....	7
PARTIE II : ACTIONS CONDUITES AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITES INTERNES DE LA COLLECTIVITE	12
PARTIE II-1 : bilan 2024 des actions GREEN Deal.....	13
ADAPTATION DU PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL	14
Objectifs et chiffres clés.....	14
Performance environnementale du patrimoine bâti (1/3).....	15
Performance environnementale du patrimoine bâti (2/3).....	16
Performance environnementale du patrimoine bâti (3/3).....	17
Solutions de mobilité propre pour les déplacements des agents	18
FONCTIONNEMENT ÉCORESPONSABLE	19
Objectifs et chiffres clés.....	19
Réduire les impacts environnementaux des activités courantes (1/5)	20
Réduire les impacts environnementaux des activités courantes (2/5)	21
Réduire les impacts environnementaux des activités courantes (3/5)	22
Réduire les impacts environnementaux des activités courantes (4/5)	23
Réduire les impacts environnementaux des activités courantes (5/5)	24
PARTIE II-2 : bilan 2024 des actions dans le champ social.....	25
GESTION MODERNISEE DES RESSOURCES HUMAINES	26
Objectifs et chiffres clés.....	26
Un environnement de travail de qualité (1/2).....	27
Un environnement de travail de qualité (2/2).....	28
Développement des compétences (1/2).....	29
Développement des compétences (2/2).....	30

PARTIE III : POLITIQUES PUBLIQUES ET ACTIONS MISES EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE	31
PARTIE III-1 : bilan 2024 des actions GREEN Deal	32
TRANSITION ENERGETIQUE DU TERRITOIRE	33
Objectifs et chiffres clés.....	33
Rénovation énergétique au service de la solidarité humaine	34
Développement des énergies renouvelables.....	35
MOBILITES DOUCES ET DURABLES.....	36
Objectifs et chiffres clés.....	36
Modernisation et entretien durable du réseau routier (1/3)	37
Modernisation et entretien durable du réseau routier (2/3)	38
Modernisation et entretien durable du réseau routier (3/3)	39
Accompagnement du déploiement des mobilités décarbonées	40
PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES.....	41
Objectifs et chiffres clés.....	41
Gestion du réseau des espaces naturels sensibles.....	42
Sensibiliser à travers les activités de pleine nature	43
Les actions éducatives sur l'environnement auprès des collégiens.....	44
Le Pacte Citoyen pour la Nature – Lucia	45
Protéger les ressources naturelles face aux risques (1/2)	46
Protéger les ressources naturelles face aux risques (2/2)	47
Préserver le milieu marin	48
Partenariats en faveur des milieux naturels et de l'écoresponsabilité	49
AGRICULTURE LOCALE ET ALIMENTATION DURABLE	50
Objectifs et chiffres clés.....	50
Soutien aux filières agricoles vertueuses	51
Promouvoir une alimentation locale et responsable (1/2).....	52
Promouvoir une alimentation locale et responsable (2/2).....	53

PARTIE III-2 : bilan 2024 des actions dans le champ social	54
COHESION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES PRECARITES	55
Objectifs et chiffres clés.....	55
Une politique insertion dynamique pour l'emploi des plus défavorisés (1/2).....	56
Une politique insertion dynamique pour l'emploi des plus défavorisés (2/2).....	57
Accès au logement et qualité du lieu de vie	58
Prévenir et accompagner la perte d'autonomie (1/2)	59
Prévenir et accompagner la perte d'autonomie (2/2)	60
Le Département acteur de la santé publique (1/5).....	61
Le Département acteur de la santé publique (2/5).....	62
Le Département acteur de la santé publique (3/5).....	63
Le Département acteur de la santé publique (4/5).....	64
Le Département acteur de la santé publique (5/5).....	65
Action sociale pour l'enfance (1/2).....	66
Action sociale pour l'enfance (2/2).....	67
ACCES ET QUALITE DES SERVICES A LA POPULATION	68
Objectifs et chiffres clés.....	68
Proximité et lien humain pour l'accompagnement des maralpins (1/2).....	69
Proximité et lien humain pour l'accompagnement des maralpins (2/2).....	70
Les outils numériques au service des solidarités humaines (1/2).....	71
Les outils numériques au service des solidarités humaines (2/2).....	72
BIEN-ETRE ET EPANOUISSSEMENT DE CHACUN	73
Objectifs et chiffres-clés	73
Accès à la connaissance et à la culture (1/2).....	74
Accès à la connaissance et à la culture (2/2).....	75
Des activités inclusives et écoresponsables (1/3).....	76
Des activités inclusives et écoresponsables (2/3).....	77
Des activités inclusives et écoresponsables (3/3).....	78
Accès à l'éducation	79

CADRE REGLEMENTAIRE ET METHODOLOGIQUE

Conformément au décret 2011-687 du 17 juin 2011 d'application de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, le Département des Alpes-Maritimes présente son 14^{ème} rapport annuel sur la situation en matière de développement durable (RADD), élaboré avec l'ensemble des directions de la collectivité.

A destination des élus, des agents, des partenaires et du grand public, ce rapport annuel dresse un bilan non exhaustif des actions de la collectivité mises en place durant l'année 2024.

Le RADD est divisé en trois parties. La première partie introduit les principaux outils et temps forts qui assurent la planification et la structuration de l'action départementale. Conformément aux prescriptions du décret précité, une deuxième partie porte sur les actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, tandis que la troisième partie décrit les politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire.

Les actions sont présentées au regard des cinq finalités inscrites à l'article L. 110-1 du Code de l'environnement :

1. La lutte contre le changement climatique ;
2. La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
3. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
4. L'épanouissement de tous les êtres humains ;
5. La transition vers une économie circulaire.

Les finalités 1, 2 et 5 regroupent l'ensemble des actions conduites par la collectivité au titre du GREEN Deal 06, politique transversale du Département dédiée aux grands enjeux de la transition écologique.

Par ailleurs, suivant la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales du 4 août 2021, les actions décrites illustrent les moyens mis en œuvre par la collectivité pour contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies.

PARTIE I : MODALITES D'ELABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET D'EVALUATION DES ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES

Ce chapitre décrit l'ensemble des plans et schémas pluriannuels à partir desquels la collectivité structure et planifie son action, ainsi que les démarches de partenariats, de co-construction et d'auto-évaluation destinées à enrichir et rendre plus efficace l'action départementale.

Les plans et schémas pluriannuels

Le Département élabore, adopte et met en œuvre des **Plans et Schémas pluriannuels** qui ont vocation à fixer les grands axes des politiques publiques sur lesquelles il intervient. Ces documents planifient les priorités d'actions et d'investissement, en cohérence avec les grandes orientations nationales et en prenant en compte le contexte et les acteurs spécifiques au territoire des Alpes-Maritimes. Ils s'appuient sur des diagnostics étayés et partagés avec l'ensemble des partenaires concernés. Ils portent l'ambition forte d'inscrire l'action départementale dans une démarche d'amélioration continue des dispositifs mis en œuvre, au bénéfice de la réponse apportée aux besoins des usagers.

Le déploiement de nombreuses actions, politiques publiques et programmes opérationnels décrits dans les parties II et III de ce RADD s'inscrit dans le cadre de ces plans.

L'évaluation des politiques publiques

La Mission d'évaluation des politiques publiques conduit les évaluations visant à déterminer dans quelle mesure une politique départementale a atteint les objectifs qui lui sont assignés et produit les impacts escomptés auprès des publics concernés, au regard des moyens alloués. Elle assure un rôle de conseil auprès de l'exécutif départemental dans un double objectif de rationalisation et de modernisation de l'action publique. Concernant la politique GREEN Deal, la MEPP a livré en 2024 les études sur le Plan Vélo sous les différents angles le composant (infrastructures, collèges, agents, cyclotourismes, sports et loisirs), sur les aides aux particuliers (rénovation énergétique, panneaux photovoltaïques, véhicules électriques, etc.), sur la rénovation énergétique dans les collèges et autres bâtiments. Des études ont été lancées en 2024 pour une livraison en 2025 : éclairage public, plan Eau, plan Santé. Concernant la politique SMART Deal, les études ont été lancées en 2024 pour une livraison en 2025 concernant le SMART Corner et la Maison de l'intelligence artificielle. Concernant les autres politiques publiques, des études ont été lancées en 2024 sur les opérateurs de la politique Enfance, sur l'"EHPAD de demain" et sur l'Institut Mozart. Ces études seront livrées en 2025.

En parallèle, la MEPP a mis en place des modules de d'acculturation à l'évaluation à destination des agents, notamment des managers.



Séminaire des Cadres

Un séminaire réunissant l'ensemble de l'encadrement de la collectivité, en présence du Président, Charles Ange Ginesy, a été organisé en février 2024. L'occasion de revenir sur les principales avancées de la collectivité, et de partager les **perspectives et enjeux stratégiques**.

Une rencontre sur les thèmes suivants :

- L'IA générative ou le Fonctionnaire augmenté ;
- Plan départemental de l'eau et Observatoire de l'Eau ;
- Budget primitif 2024.

Le budget vert

Le Département a présenté pour la première fois un budget vert à l'occasion du budget primitif 2022. Selon cette démarche, **les dépenses sont analysées sous le prisme de l'impact environnemental** suivant les fondamentaux définis par l'Inspection Générale des Finances et l'institut économique pour le climat I4CE. Chaque ligne de crédit est analysée selon six axes environnementaux inspirés de la taxonomie européenne des activités :

- La lutte contre le changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources en eau, terrestres et maritimes ;
- La transition vers une économie circulaire, la prévention des risques naturels, industriels et technologiques et le recyclage des déchets ;
- La prévention et le contrôle de la pollution de l'eau, de l'air et des sols ;
- La préservation de la biodiversité et la gestion durable des espaces naturels, agricoles et forestiers.

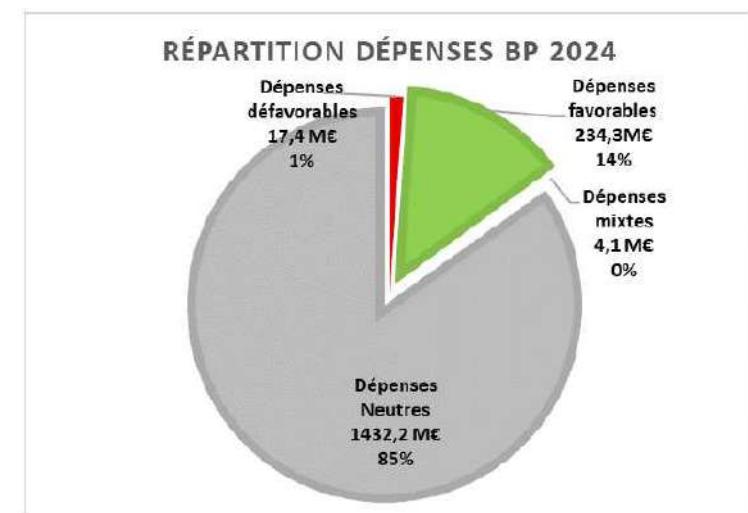
Une qualification globale est ensuite attribuée à la ligne de crédit.

Le Département a procédé à l'analyse de l'intégralité des dépenses réelles du budget principal, sans aucun seuil minimum, soit plus de 2 000 items pour le budget primitif 2024.

Au total pour 2024, 14 % des dépenses sont considérées comme ayant un impact favorable sur l'environnement, 85 % comme ayant un impact neutre et 1 % comme ayant un impact défavorable. Le budget 2024 présente une hausse de 6,6 M€ des dépenses favorables par rapport à 2023 et une baisse de 1,5 M€ des dépenses considérées comme défavorables.

Une grande partie des dépenses sont classées « neutres », ce qui s'explique par la part prépondérante de l'action sociale dans le budget du Département, jugée neutre par convention, de même que l'essentiel des fonctions support.

L'article 191 de la loi de finances pour 2024 prévoit qu'à compter de l'exercice 2024 les collectivités locales de plus de 3 500 habitants ont l'obligation d'élaborer un budget vert. Une concertation entre l'Etat et les associations d'élus locaux est en cours afin d'élaborer une méthodologie nationale adaptée aux budgets locaux.



Evaluation des activités du Département en termes d'émissions de gaz à effet de serre

Le bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) réalisé par le Département pour l'année 2019 fait l'objet d'une mise à jour tous les 3 ans. En 2023, le bilan de l'année 2022 a été établi, selon la méthode standard Bilan Carbone®. Il s'agit de comptabiliser les **émissions de gaz à effet de serre** générées par la collectivité dans le cadre de son patrimoine et de ses compétences.



Entre 2019 et 2022, le bilan reste stable. En effet, les travaux considérables et indispensables de reconstruction des routes départementales dégradées par la tempête Alex se répercutent défavorablement sur le poste « Achats ». A l'inverse, la rénovation énergétique des collèges, le verdissement de la flotte de véhicules et les incitations à la mobilité douce pour les agents contribuent à une baisse des émissions entre 2019 et 2022. Les quatre principaux postes contribuant aux émissions de la collectivité sont :

1. Les achats, essentiellement de matériaux de voirie et de produits alimentaires ;
2. Les déplacements, dont ceux des collégiens et les trajets domicile-travail ;
3. Les consommations d'énergie (électricité, gaz, fioul...) des bâtiments ;
4. La fabrication des bâtiments et matériels du Département.

L'année 2025 fera l'objet du prochain bilan, à établir en 2026.

Bilan des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du territoire départemental

Le bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) à l'échelle du territoire maralpin, incluant tous les secteurs d'activité publics et privés, a été réalisé en 2021. L'année 2019 a été retenue afin de disposer d'une année de référence non affectée par la crise sanitaire. A l'échelle des Alpes-Maritimes, le total des émissions 2019 est évalué à **7,5 millions de t.eq.CO₂** (tonnes équivalent CO₂). Les engagements pris par le Département et décrits tout au long de la Partie II de ce RADD contribuent à inscrire le territoire dans une trajectoire vertueuse vis-à-vis de ces émissions.

- Trafic routier (déplacements de personnes et fret) : 40% des émissions. Les engagements du Département : soutien des opérations des EPCI en faveur des transports en commun, déploiement du Plan vélo départemental.
- Alimentation : 28% des émissions. Les engagements du Département : actions menées au titre de la politique agricole et rurale afin de renforcer une agriculture locale performante et vertueuse.
- Consommation énergétique pour les besoins des secteurs résidentiel et tertiaire : 16% des émissions. Les engagements du Département : le guichet Confort Energie 06, la SEML GREEN Energy 06.

La Fresque du climat et l'atelier 2 tonnes

Le Département a mis en place de nouveaux outils permettant à l'ensemble de ses agents de **comprendre les enjeux du changement climatique et les leviers d'actions individuels et collectifs**, à travers les ateliers de sensibilisation « Fresque du climat » et « 2 tonnes ». Plus de 200 agents et l'ensemble du comité de direction ont participé aux 24 sessions organisées entre fin 2022 et fin 2024. Ces ateliers permettent aux agents de disposer d'une meilleure compréhension des phénomènes à l'origine du changement climatique, de ses conséquences actuelles et futures, et de devenir des acteurs éclairés de la transition écologique dans la collectivité ainsi que dans leur vie quotidienne.



Solidarité territoriale à travers les aides aux collectivités

L'aide départementale auprès du bloc communal (communes, établissements publics de coopération intercommunale, syndicats communaux...) constitue le socle des solidarités territoriales. Elle soutient les opérations d'investissement d'intérêt local dans des domaines variés tels que la construction de groupes scolaires, de crèches, d'équipements sportifs et culturels, d'EHPAD, de maisons de santé, d'équipements touristiques, de pistes cyclables, mais également pour des travaux de voiries, d'eau, d'assainissement...

En 2024, près de **43 M € ont été consacrés à la réalisation de 409 projets.**

Depuis le conventionnement des 10 Contrats de territoires urbains (CTU) 2021 – 2026 avec les 5 EPCI urbains (CAPG, CACPL, CASA, MNCA, CARF) et leurs villes centres (Grasse, Cannes, Antibes, Nice et Menton), **132 dossiers ont été soutenus pour près de 73 M€.** Toutes les opérations réalisées favorisent le développement durable des Alpes-Maritimes et améliorent la qualité de vie et le quotidien des Maralpins. En juin 2024, il a été procédé à une révision de ces contrats au regard du bilan d'exécution réalisé par les bénéficiaires. De nouvelles actions ont pu être engagées, dans la limite du montant prévisionnel prévu dans la convention initiale.



Fonds européens et coopération transfrontalière

Le Département a activement recherché des financements, qu'ils soient européens, nationaux ou régionaux, pour contribuer au développement de ses politiques territoriales.

Concernant la coopération territoriale, il est partenaire des **programmes franco-italiens Interreg Alcotra et Marittimo**, du fait de son voisinage avec les provinces italiennes d'Imperia et de Cuneo dont il participe aux instances, et assure l'évaluation technique des projets. Pour le programme Alcotra, une enveloppe lui est réservée pour son assistance technique et pour son action d'animation territoriale.

Au-delà de la coopération transfrontalière, le Département recherche aussi des financements européens à travers le FEDER et le FEADER.

PARTIE II :

**ACTIONS CONDUITES AU TITRE DE LA GESTION DU
PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES
ACTIVITES INTERNES DE LA COLLECTIVITE**

PARTIE II-1 : bilan 2024 des actions GREEN Deal

Ce chapitre décrit les principales actions conduites par la collectivité en 2024, pour ce qui concerne ses activités internes et son patrimoine propre, au titre de la politique du GREEN Deal, correspondant aux trois finalités suivantes du Code de l'environnement :

- La lutte contre le changement climatique ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ;
- La transition vers une économie circulaire.

Ces actions découlent des différents plans et schémas pluriannuels à partir desquels la collectivité structure et planifie son action, ainsi que de démarches de partenariats et de co-construction associant les compétences internes et externes adéquates.



ADAPTATION DU PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

Objectifs et chiffres clés

Objectifs

- ✓ Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- ✓ Contenir la facture énergétique dans un souci de maîtrise des finances publiques ;
- ✓ Assurer le confort des usagers des bâtiments dans un contexte de maîtrise budgétaire et de préoccupations environnementales ;
- ✓ Rationaliser la gestion du parc immobilier ;
- ✓ Réduire notre dépendance aux énergies fossiles et gagner en autonomie face aux tensions sur la disponibilité de l'énergie et de l'eau ;
- ✓ Impulser une dynamique collective par l'exemplarité de la démarche.

Chiffres clés

- Patrimoine de 318 bâtiments départementaux dont 72 collèges ;
- 31,5 M€ de travaux de rénovation énergétique des collèges et écoles prévus sur 10 ans ;
- 5 M€ de travaux programmés pour les économies d'eau dans les bâtiments départementaux ;
- 401 MWh d'électricité photovoltaïque produite par les installations des bâtiments départementaux ;
- Parc automobile départemental de 74 véhicules électriques dont 20 dans les collèges.



7 ÉNERGIE PROPRE
ET D'UN COÛT
ABORDABLE



11 VILLES ET
COMMUNAUTÉS
DURABLES



12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES

ADAPTATION DU PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

Performance environnementale du patrimoine bâti (1/3)

Rénovation énergétique et végétalisation des bâtiments

Stratégie et méthode

Le Département souhaite apporter aux jeunes Maralpins les conditions d'études optimales au sein d'établissements modernes, accessibles, fonctionnels et durables. Avec le **Plan Collège « Horizon 2028 »**, le Département prévoit l'engagement de 300 M€ pour soutenir une quadruple exigence :

- Répondre à la démographie par la construction de 4 nouveaux collèges et 5 gymnases ;
- Améliorer le cadre de vie et la sécurité des collégiens ;
- Acculturer les collégiens aux nouvelles technologies ;
- Rénovation énergétique des établissements à travers un plan décennal de 31,5 M€ ; l'économie moyenne sur la consommation d'énergie finale cumulée sur 10 ans est évaluée à 25 %.



Actions et résultats 2024

Des études et travaux sont menés sur l'ensemble du parc immobilier, en particulier dans les collèges, dans un enjeu de maîtrise des dépenses énergétiques. 3,94 M€ ont été investis en 2024 sur trois axes :

- La **rénovation énergétique** : réfection de l'étanchéité des toitures-terrasses et isolation thermique (6 collèges), remplacement des menuiseries extérieures (3 collèges), rénovation des chaufferies (5 collèges), remplacement des éclairages par des équipements de type LED (6 gymnases notamment), études pour la réfection des chaufferies fioul avec changement de combustible (4 collèges) ;
- La **végétalisation des cours** de récréation pour résorber les îlots de chaleur (13 collèges) : des végétaux adaptés au changement climatique sont privilégiés, associant des essences caduques et persistantes afin de garantir verdissement et pénétration du soleil en hiver. Des zones d'assise sont créées à l'ombre d'arbres à fort développement. Les revêtements en bitume noir sont remplacés par des matériaux clairs et drainants.
- La **solarisation** : un nouveau collège équipé de panneaux solaires en 2024 (voir page suivante).



La baisse des consommations d'énergie des collèges en 2024 a été poursuivie par rapport à 2022 : - 9,5 % pour l'électricité, - 8,5 % pour le gaz. Néanmoins, face à l'augmentation des coûts énergétiques, les dépenses correspondantes ont malgré tout subi de fortes augmentations.

La collectivité a également poursuivi les mesures en faveur de la **sobriété énergétique** : saison de chauffe décalée, températures de consigne de chauffage et de rafraîchissement ajustées, réglage des plages horaires de fonctionnement des éclairages et des centrales de traitement d'air. Sur une année, l'économie est estimée à 2 800 MWh, soit l'effacement de la consommation énergétique d'une commune de 1 400 habitants.

ADAPTATION DU PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

Performance environnementale du patrimoine bâti (2/3)

Solarisation des bâtiments départementaux

Stratégie et méthode

Le **plan pluriannuel de solarisation** concerne les collèges, les écoles départementales, les bâtiments sociaux et administratifs, les bâtiments routiers et Force 06, les centres d'incendie et de secours et les gendarmeries en pleine propriété. Le plan s'intéresse à la faisabilité de la généralisation des panneaux photovoltaïques et de la production d'eau chaude sanitaire solaire, chaque fois que cela est techniquement et économiquement faisable et pertinent. Les toitures de 39 collèges sont concernées. La mise en place de certaines centrales photovoltaïques sera précédée de la réfection de l'étanchéité avec amélioration de l'isolation thermique.

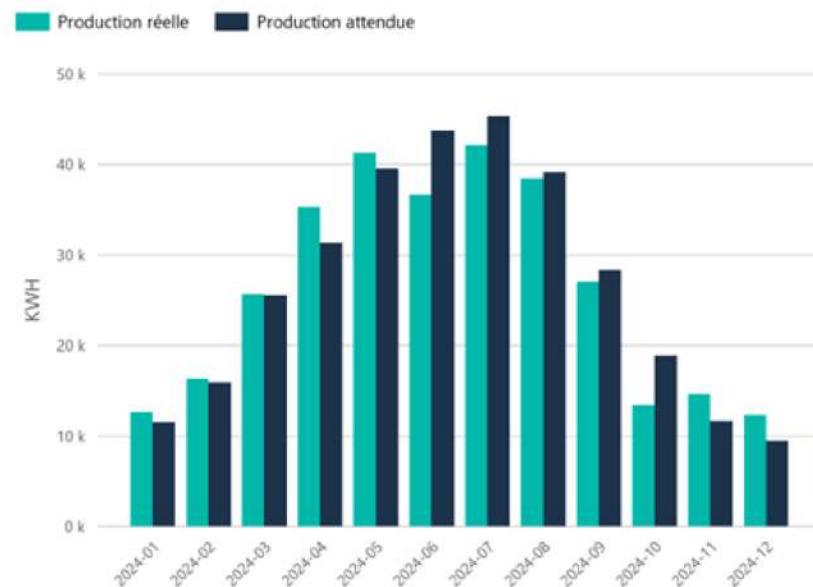
A l'issue de la réalisation du plan, la production photovoltaïque devrait atteindre 4 GWh/an soit 13 % de la consommation électrique totale du patrimoine du Département. Les investissements prévus sont estimés à 25 M€.

Actions et résultats 2024

4 sites de la collectivité sont équipés de panneaux photovoltaïques :

- Collège Sidney Bechet à Antibes : 138 panneaux sur 235 m², production annuelle de 42,9 MWh d'électricité revendue représentant 25 % de la consommation du site ;
- MSD Nice Nord : 30 panneaux sur 49 m², production annuelle de 8,4 MWh d'électricité revendue représentant 3,7 % de la consommation du site ;
- Parking sud du centre administratif départemental (CADAM) à Nice : 1 490 m² d'ombrières exploités par une société tierce au travers d'un bail emphytéotique de 25 ans. Production annuelle de 310 à 350 MWh, soit 4,8 % de la consommation du site, injectée directement dans la boucle haute tension.
- Collège Auguste Blanqui à Puget-Théniers, installation mise en service en décembre 2024 : 72 panneaux, production annuelle prévisionnelle de 30 MWh soit 25% de la consommation du site.

Des études se poursuivent pour les collèges S. Veil (Nice), A. Beltrame (Pégomas), et St-Exupéry (St-Laurent-du-Var) et pour le parc départemental des engins routiers à Carros.



ADAPTATION DU PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

Performance environnementale du patrimoine bâti (3/3)

Economies d'eau dans les bâtiments départementaux

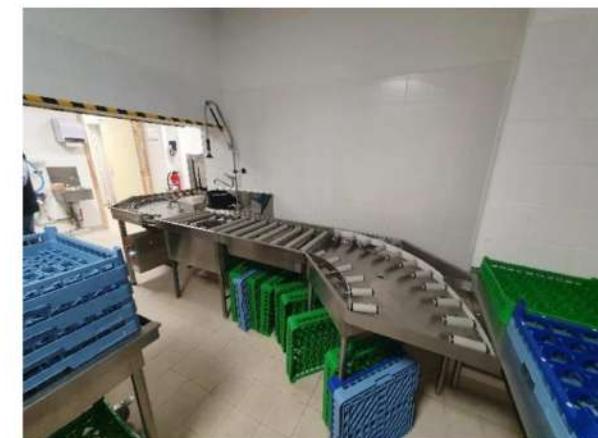
Stratégie et méthode

Dans le cadre du Plan de gestion de la ressource en eau (voir partie « préservation des ressources naturelles »), les collèges et bâtiments départementaux font l'objet d'aménagements pour **réduire leurs consommations en eau**. Les actions prévues mobilisent un budget de 5 M€ et permettront au final une économie de 60 000 m³ (24 piscines olympiques) soit environ **30 % de la consommation globale** du patrimoine départemental.

Les mesures prévues pour le patrimoine bâti départemental portent sur l'installation d'équipements économes pour lesquels la quantité d'eau est adaptée au besoin, l'utilisation d'eau de pluie pour l'arrosage, la mise en place de compteurs communicants, le suivi des réseaux et des consommations pour détecter les fuites. Il est également prévu de s'intéresser aux usages à travers la responsabilisation des usagers, dont les collégiens, et avec une prise en compte accrue des enjeux d'économie d'eau dans la conception ou la réfection des espaces extérieurs : revêtements drainants dans les cours des collèges, espèces végétales adaptées à un arrosage limité...

Actions et résultats 2024

- Le déploiement de **compteurs communicants** : à date, environ 50% du patrimoine départemental est équipé. La solution Hydrelis (Suez) proposant une fonctionnalité d'alerte en cas de détection de fuites fait l'objet d'une expérimentation sur 3 collèges et 2 bâtiments du CADAM. Cette expérimentation a permis de détecter 41 fuites et de sauvegarder 2 871 m³ d'eau.
- Le remplacement de **sanitaires et laveries** dans les collèges, avec notamment en 2024 une réhabilitation complète des sanitaires des collèges Vallergues, Camus et Daudet. Des lave-vaisselles sont également remplacés dans les cantines des collèges (laverie collège Salines). De plus, toutes les robinetteries du CADAM ont été remplacées par des modèles moins consommateurs, à jets temporisés.
- Modernisation du **réseau d'arrosage** des espaces verts au CADAM avec des asperseurs plus économes et une programmation adaptative aux conditions météorologiques : réseaux d'arrosage remis à niveau, remplacement de la majorité des électrovannes, installation d'un système d'arrosage programmable et connecté.



ADAPTATION DU PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

Solutions de mobilité propre pour les déplacements des agents

Modernisation du parc de véhicules

La flotte évolue vers des véhicules plus propres, moins consommateurs en carburant et moins soumis à des opérations de maintenance lourdes :

- Renouvellement progressif des voitures et petits utilitaires de plus de 10 ans et/ou de plus de 130 000 km.
- Poursuite de la **modernisation du parc** en 2024, avec l'acquisition de nouveaux véhicules électriques, notamment pour E-zycar06, pool de véhicules mis à disposition des agents de la collectivité pour leurs missions et déplacements. Des bornes de recharge sont également déployées sur les sites départementaux.
- Les services techniques ont procédé en 2022 au recensement de leurs engins (camions, tracteurs, épandage...) afin d'identifier ceux qui ne répondent pas aux normes antipollution récentes et d'élaborer un programme de remplacement pluriannuel. En 2024, il est estimé que l'acquisition d'engins aux dernières normes a permis une baisse de près de 10 % des rejets de CO₂ et des consommations de carburant. Les anciens engins revendus au poids ou pour leurs éléments métalliques.
- Au centre administratif, le dispositif e-zybik06 permet aux agents d'emprunter des scooters électriques et des vélos à assistance électrique.

Les nouveaux chauffeurs du service du parc automobile bénéficient d'une **formation à l'écoconduite**, qui permet de sensibiliser à une conduite moins polluante et plus saine : diminution de la consommation et des dépenses en carburant, réduction de l'impact sur l'environnement et augmentation de la sécurité du conducteur et des autres usagers.

Chiffres clés

Le parc automobile comprend :

- 21 Renault ZOE et 6 Renault TWINGO affectées au pool E-zycar06 ;
- 8 vélos à assistance électrique, 2 scooters électriques affectés au pool E-zycar06 ;
- 21 Renault ZOE affectées aux différents services ;
- 3 scooters et 49 vélos à assistance électrique affectés aux différents services ;
- 2 Peugeot E-208 affectés aux directions ;
- 2 Kangoo électriques affectés à la section courrier et au service de la sécurité ;
- 2 goupil pour le COS (mini pick up) ;
- 55 bornes sur le CADAM permettant de recharger 77 véhicules électriques ;
- 5 VTT électriques dans les écoles départementales ;
- 20 Kangoo électriques pour les collèges et 9 bornes de recharge.



FONCTIONNEMENT ÉCORESPONSABLE

Objectifs et chiffres clés

Objectifs

- ✓ Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- ✓ Limiter la pollution des sols et de l'air et préserver les ressources non renouvelables ;
- ✓ Repenser et moderniser les procédures grâce à la dématérialisation ;
- ✓ Améliorer le bien-être des agents au travail ;
- ✓ Favoriser la sobriété autour du cycle de vie des équipements et fournitures.

Chiffres clés

- 92,8 % de marchés notifiés comportant au moins une considération environnementale ;
- 5,1 % de marchés notifiés comportant au moins une considération sociale ;
- 1 000 ordinateurs obsolètes remplacés dans les collèges, reconditionnés et réutilisés dans le cadre de partenariats ;
- 1040 écrans numériques interactifs installés dans les collèges en remplacement des vidéoprojecteurs ;
- 88% des agents disposant d'un compte ENSAP pour l'accès à leur bulletin de salaire dématérialisé ;
- 1824 agents ont pratiqué le télétravail en 2024 pour en moyenne 29,5 jours de télétravail par télétraveilleur.



9 INDUSTRIE,
INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE



12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



FONCTIONNEMENT ÉCORESPONSABLE

Réduire les impacts environnementaux des activités courantes (1/5)

Commande publique responsable

Le montant de la commande publique représente pour le Département une moyenne annuelle de 122 M€. A ce titre, l'achat public constitue un des **leviers majeurs de soutien économique du territoire et un outil de préservation de l'environnement**. En 2024, le Département a adopté la Charte « Small Business Act 06 » proposée par la Chambre de commerce et d'industrie Nice Côte d'Azur afin de favoriser l'accès des TPE et PME à la commande publique en développant de bonnes pratiques dans le cadre des opportunités offertes par le code de la commande publique.

D'autre part, les règles de passation de certains marchés publics intègrent des éléments visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés, ou défavorisés, et des éléments à caractère écologique, par exemple pour inciter les fournisseurs à une gestion rigoureuse de leurs déchets de chantier ou à recourir à des matériaux recyclés. En 2024 :

- 92,8 % de marchés notifiés comprenant une considération environnementale ;
- 5,1 % de marchés notifiés comprenant une considération sociale ;
- 2 marchés notifiés réservés à un établissement et service d'aide par le travail ;
- 3 marchés passés avec une clause pour encourager le recours à des biens issus du réemploi, de la réutilisation ou des matières recyclées, suivant les dispositions de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC).

Gestion des déchets des sites départementaux

L'ensemble des déchets issus des activités de la collectivité ont été orientés pour être gérés par des **filières de valorisation et de traitement** adaptées et agréées. Il s'agit, pour le CADAM, de déchets assimilés aux déchets ménagers, soit 50 tonnes (t) de papier, 198 t d'ordures ménagères résiduelles et les déchets issus du tri sélectif. Les activités départementales ont également généré 200 t de déchets industriels banals, 36 t de déchets verts, 55 t de déchets bois, 57 t de gravats propres et sales, 10 t de pneus et chenilles, 10 t d'archives, 1,5 t de déchets d'équipements électriques et électroniques, 13 t de déchets dangereux (matériaux souillés, huiles de vidange, mélange eau/hydrocarbure, piles), 150 kg de plantes invasives (opération de lutte contre la Berce du Caucase à Andon).

Le Département est également intervenu pour le retrait de 11 véhicules hors d'usage en bordure de routes départementales sur des communes ne disposant pas de service de fourrière.

FONCTIONNEMENT ÉCORESPONSABLE

Réduire les impacts environnementaux des activités courantes (2/5)

Déplacements domicile – travail

Plusieurs solutions pour **limiter le recours à la voiture individuelle** :

- Tramway et navettes semi-directes desservant le centre administratif ;
- Remboursement partiel des abonnements aux transports en commun ;
- Douches, parkings et stations de gonflage et de réparation pour les cyclistes ;
- Une solution de mise en relation pour encourager et accompagner la pratique du covoiturage avec Blablacar Daily ;
- Le forfait mobilités durables consiste à rembourser une partie des frais engagés par un agent au titre des déplacements réalisés entre sa résidence habituelle et son lieu de travail avec son vélo, en tant que conducteur ou passager en covoiturage ou en utilisant des services de mobilité partagée. En 2024, on comptabilise 115 demandes validées (81 en vélo, 29 en covoiturage et 5 concernant des utilisateurs combinant vélo et covoiturage).
- « Mai à vélo » est un collectif d'acteurs, soutenu par les ministères de la Transition écologique et des Sports, qui rassemble toutes les actions entreprises localement pour promouvoir la pratique du vélo. Un challenge permet à chaque entité inscrite d'être classée selon le nombre de kilomètres parcourus à vélo par sa communauté au cours du mois de mai. Plus de 16 000 kms ont été parcourus par les agents du Département en 2024.
- La Semaine Européenne de la Mobilité, tenue du 16 au 22 septembre 2024, vise à promouvoir l'utilisation des transports publics, du vélo, du covoiturage, de la marche, de l'auto partage afin qu'ils délaisSENT leur véhicule individuel.

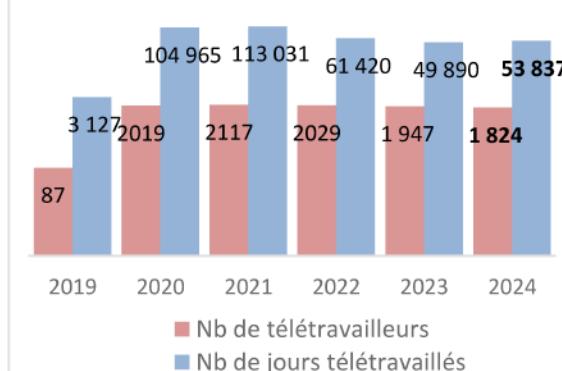
Télétravail : un déploiement plébiscité

L'année 2024 s'inscrit dans la continuité des années précédentes sur le plan de la réglementation et des conditions d'accès. Elle enregistre une baisse en termes d'agents mais une hausse du nombre de jours télétravaillés.

Au 31 décembre 2024, 1 824 télétravailleurs totalisant 53 837 jours de télétravail ont été recensés, soit **en moyenne à 29,5 jours de télétravail** par télétraveilleur.

Ce dispositif proposant de façon hybride jusqu'à 2 jours fixes ou flottants par semaine ou 7 jours par mois, est désormais un outil acquis et apprécié dans l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle des agents. Le Département poursuit son engagement de confiance et valide durablement son objectif de modernisation de son fonctionnement sans perdre en efficacité et en productivité, tout en préservant la santé de ses agents.

Evolution du télétravail de 2019 à 2024



FONCTIONNEMENT ÉCORESPONSABLE

Réduire les impacts environnementaux des activités courantes (3/5)

Réduire l'empreinte économique, écologique et sociale des outils numériques

Stratégie et méthode

La **Stratégie numérique responsable** adoptée en janvier 2023 s'articule autour de 5 axes et 46 actions visant à réduire l'empreinte écologique des services numériques déployés pour les agents de la collectivité. Elle se traduit par des actions simples, engageantes, individuelles et collectives concernant le matériel, les usages, l'impression, les données, la dématérialisation, la politique d'achat responsable, la conception de solutions numériques. Elle propose, via le SMART Corner, un programme d'encapacitation autour de la notion du numérique responsable. La fresque du numérique figure dans la programmation mensuelle, des agents départementaux ayant été formé à l'animation.



D'autres axes numériques innovants sont proposés avec :

- L'automatisation de l'exécution de tâches par un robot numérique qui remplace l'humain sur des tâches à faible valeur ajoutée et chronophages ;
- La captation et l'analyse de données géographiques, la production de cartes pour l'aide à la décision et la promotion du territoire ;
- La dématérialisation des démarches en ligne avec les flux de travail automatisés.

Actions et résultats 2024

- Optimisation des ressources informatiques pour mieux répondre aux besoins des agents tout en réduisant notre empreinte numérique ;
- Révision de l'administration des postes de travail pour allier performance, sécurité et sobriété numérique ;
- Engagement d'une démarche de renouvellement raisonné du matériel d'impression, en cohérence avec nos objectifs de réduction des consommations ;
- Intégration des principes de souveraineté et de responsabilité dans nos achats numériques ;
- Poursuite du déploiement d'équipement de visioconférence dans de nombreuses salles de réunion ;
- Formations pour l'appropriation des usages de la visioconférence pour limiter les déplacements sur sites distants ;
- Poursuite de l'optimisation d'une organisation interne visant à regrouper et rationaliser les déplacements d'intervention des techniciens réseaux par zone géographique ;
- Expérimentation d'une application d'optimisation des environnements numériques logiciels et matériels pour adapter les usages aux objectifs de la stratégie numérique responsable ;
- Recyclage et revalorisation du matériel informatique en fin de vie, qui, une fois réformé, est remis à une société spécialisée en gestion des déchets D3E (Déchets d'Equipement Electrique et Electronique).
- Recherche d'une seconde vie pour le matériel informatique, lorsqu'elle est possible ;
- Sensibilisation des agents aux bonnes pratiques du numérique écoresponsable par la formation à la Fresque du numérique responsable.

FONCTIONNEMENT ÉCORESPONSABLE

Réduire les impacts environnementaux des activités courantes (4/5)

Des collégiens connectés

En 2024, plus d'un million de connexions mensuelles aux Environnement numériques de travail (ENT) et près de 44 000 comptes élèves actifs ont été enregistrés, facilitant les échanges entre élèves, parents et personnels. La plateforme Pearltrees Education a permis aux enseignants de créer et partager du contenu pédagogique avec leurs élèves, tandis que le « cartable numérique » a été déployé dans 7 collèges, publics et privés, avec des classes mobiles équipées de tablettes dans les autres établissements. Le 6^{ème} « Défi orthographique », qui allie maîtrise de l'orthographe et compétences numériques, a mobilisé 289 tablettes dans 11 collèges.

140 écrans numériques interactifs ENI ont été installés en 2024, portant le total à 1 040, soit environ un tiers des salles de classe. Les ENI présentent une consommation électrique divisée par 3 par rapport aux vidéoprojecteurs.



Pour maintenir un parc performant dans les collèges, 1 000 ordinateurs obsolètes ont été remplacés en 2024. Tous les ordinateurs remplacés dans le cadre de l'obsolescence sont reconditionnés et réutilisés dans le cadre de partenariats : d'une part, avec l'association Actif Cote d'Azur, dans ce cas les ordinateurs sont revendus aux familles boursières ; d'autre part, avec l'association NumériSud, dans ce cas ce sont les collégiens dans le cadre d'ateliers pédagogiques installés dans 13 collèges du département qui les recyclent, ces ordinateurs sont alors donnés aux familles sélectionnées par les établissements.

FONCTIONNEMENT ÉCORESPONSABLE

Réduire les impacts environnementaux des activités courantes (5/5)

Dématérialisation des procédures internes

La dématérialisation des traitements et des flux internes poursuit l'objectif d'une meilleure performance dans le traitement des dossiers (rapidité, traçabilité, collaboration entre services, réduction de la circulation du papier) : traitement entièrement numérique des demandes de subventions, gestion électronique du courrier, dématérialisation des bons de commande, mise en œuvre de saisies automatisées par robot...

Concernant les ressources humaines :

- Outil de suivi des recrutements INSER RH : traitement des demandes, diffusion sur différents canaux numériques, pilotage de l'ensemble du processus de recrutement. L'application dispose également d'un suivi des formations.
- Signature électronique de l'ensemble des contrats et des arrêtés (actes individuels + 15 000/an) ;
- Transmission des actes au contrôle de légalité dématérialisée ;
- Justificatifs des éléments de paie et de remboursement de frais dématérialisés avec la paierie départementale ;
- Arrêt des tickets-restaurant papiers remplacés par la carte BIMPLI ;
- Moyens de paiement de la crèche facilités avec le paiement par carte bleue et e-cesu ;
- Entretiens de recrutement et de mobilité réalisés en partie en visioconférence.
- Dématérialisation des bulletins de salaire des agents départementaux.

Concernant les ressources humaines, en 2024, le Département a fait face au défi de **dématérialiser les bulletins de paie**. Compte tenu du caractère sensible de ce projet, le Département a choisi de s'appuyer sur l'expérience de l'Espace Numérique Sécurisé de l'agent Public (ENSAP), déjà utilisé par plus de 4 millions d'agents de l'État et ses établissements publics. Le Département des Alpes-Maritimes a été la première collectivité territoriale à bénéficier de l'ENSAP. La **sécurisation des données** a été au cœur du projet, et **l'accompagnement des agents** a été un axe particulièrement important du projet.

Les agents bénéficient désormais d'un gain de temps dans l'obtention de leur bulletin, avec un accès simple et sécurisé accessible 24/7, depuis n'importe quel support. La collectivité a, pour sa part, rendu plus sûre la distribution des bulletins. Auparavant, ceux-ci étaient édités, environ 30 % étaient envoyés par la Poste et 70% distribués dans les services. Cette dématérialisation a également permis une réduction des coûts tout en augmentant la qualité de service et en réduisant son empreinte carbone, les bulletins n'étant plus imprimés, ni distribués. Les premiers bulletins de salaire ont été accessibles aux agents en juin 2024, avec une reprise d'historique des bulletins depuis le 1^{er} janvier. Les agents disposent donc d'une année 2024 entièrement numérique pour la consultation des bulletins. Au 31 décembre 2024, 88% des agents avaient créé leur compte.



Le Département des Alpes-Maritimes fait le choix de la dématérialisation des bulletins de salaire

PARTIE II-2 : bilan 2024 des actions dans le champ social

Ce chapitre décrit les principales actions conduites par la collectivité en 2024, pour ce qui concerne ses activités internes et son patrimoine propre, au titre des différentes politiques regroupant les enjeux sociaux et sociétaux, correspondant aux deux finalités suivantes du Code de l'environnement :

- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains.

Ces actions découlent des différents plans et schémas pluriannuels à partir desquels la collectivité structure et planifie son action, ainsi que de démarches de partenariats et de co-construction associant les compétences internes et externes adéquates.

GESTION MODERNISEE DES RESSOURCES HUMAINES

Objectifs et chiffres clés

Objectifs

- ✓ Gérer les compétences et encourager la mobilité ;
- ✓ Accompagner la montée en compétence des agents ;
- ✓ Améliorer le bien-être des agents au travail ;
- ✓ Adapter les moyens humains aux besoins des services tout en maîtrisant la masse salariale.



Chiffres clés

Effectifs en poste : 4 329 agents

Développement des compétences par la formation :

- Budget : 1 690 772 € ;
- 5166 départs en formation ;
- 9070 jours de formations suivis ;
- Learning center : 1431 usagers de la plateforme de formation ;
- 31 bilans professionnels et 6 coachings réalisés.

Insertion :

- 8 volontaires en service civique accueillis ;
- 31 apprentis en alternance accueillis ;
- 319 stagiaires accueillis ;
- 13 agents en Période de Préparation au Reclassement Professionnel (agents déclarés médicalement inaptes à leur fonction).

Santé et conditions de travail :

- 1074 entretiens par les psychologues du travail ;
- 33 demandes d'aides financières instruites ;
- 2 946 visites médicales ;
- 313 travailleurs handicapés, soit 6,97 % de l'effectif départemental ;
- 255 024 € dépenses santé et conditions de travail.

GESTION MODERNISÉE DES RESSOURCES HUMAINES

Un environnement de travail de qualité (1/2)

Préservation de la santé des agents

Depuis 2017, le Département aide les agents à se protéger des accidents de la vie en participant au financement de leur protection sociale complémentaire. Cette participation de 25 € a été versée à **1 796 agents** en 2024.

Dans le cadre du *Plan Santé dans toutes les politiques*, le Département s'engage dans la prévention auprès des agents notamment aux risques spécifiques liés à l'activité professionnelle des agents.

Le Département a poursuivi en 2024 la sensibilisation aux troubles musculosquelettiques en cuisine dans les collèges à travers des interventions du groupe de travail dédié.

2946 visites médicales ont été organisées en 2024, soit dans le cadre de la surveillance périodique obligatoire à 2 ans, soit à la demande des agents ou de l'employeur, afin de veiller à l'adéquation des postes de travail à l'état de santé des agents départementaux. Le réseau des acteurs de prévention est mobilisé pour accompagner ces derniers et veiller aux conditions de travail dans la collectivité. Ils réalisent à ce titre de nombreuses études de poste et visites de locaux annuelles.

Le **défi sécurité**, initié en 2023 pour prévenir les accidents du travail, a été poursuivi auprès des directions techniques. Cette démarche repose notamment sur la tenue régulière de quarts d'heure de sécurité. 11 équipes sur les 15 engagées ont réussi leur défi.

Des journées santé publique ont également été mises en place par la DRH afin de permettre aux agents de bénéficier de **campagnes de prévention et de dépistages gratuits** de l'audition, la vision, la prévention du diabète ou du cholestérol, etc. Enfin, les réunions d'échange et les consultations individuelles en addictologie continuent.



Campagnes de sensibilisation organisées à l'attention des agents :

- Journée d'information sur le dépistage du cancer colorectal ;
- Journée de sensibilisation et d'information pendant Octobre Rose ;
- Journée Mondiale sans tabac ;
- Action d'information sur le thème de la « Nutrition - Santé » ;

A l'occasion de la journée mondiale de l'environnement a été proposée en collaboration avec le RIA une sur le thème de l'alimentation saine et durable : proposition d'un menu local, animations ludiques pour mieux comprendre les enjeux entre alimentation et changement climatique, échanges avec une diététicienne sur l'équilibre alimentaire, présentation des actions du Département auprès des agriculteurs locaux, la plateforme 06 à table et le Plan Alimentaire territorial.



GESTION MODERNISÉE DES RESSOURCES HUMAINES

Un environnement de travail de qualité (2/2)

Les services aux agents

- Le **restaurant inter-administratif** du centre administratif produit et sert des repas de qualité, à des tarifs raisonnables. Il privilégie le recours aux fournisseurs locaux et aux produits frais. Les agents peuvent également bénéficier de **tickets resto** (crédités sur la carte Bimpli) d'une valeur de 10 €, dont 5 ou 6 € pris en charge par le Département.
- Des chèques emploi service universel (**CESU**) sont proposés aux agents, d'une valeur de 15 €, dont 8 ou 12 € pris en charge par le Département dans la limite de 54 CESU par an. Les CESU se destinent à payer des services de garde d'enfants, d'assistance à la dépendance, de travaux de l'habitat...
- Dans le cadre des conventions passées avec les offices HLM, des **logements sociaux** sont proposés aux agents départementaux selon le plafond des ressources annuelles et la composition de la famille.
- Les agents peuvent adhérer à deux **associations** (DUC et COS) pour bénéficier d'activités à tarif préférentiel : sports, billetterie culture et loisirs, vacances en France et à l'étranger... Des services sont proposés aux agents sur le centre administratif : boutique, pressing, boulangerie, maraîcher, conseil juridique et bancaire, cours sport...
- Le centre administratif accueille la **crèche Lou Pitchoun06** destinée aux enfants des agents âgés de 10 semaines à 3 ans. La crèche a une capacité d'accueil de 70 places. La crèche départementale a obtenu en juin 2024 l'obtention du label « écolo crèche » en partenariat avec l'association LabelVie, avec un travail engagé sur les thématiques de l'alimentation durable, l'éducation à l'environnement, nettoyer sans polluer, agir pour un lieu de vie sain, jardin pédagogique.



Environnement de travail en ligne

La collectivité poursuit l'acculturation numérique des agents de la collectivité, en lien avec le nouvel environnement de travail :

- Appropriation des nouveaux outils d'Office 365, Teams, Yammer, Copilot etc.
- Développement de l'offre de formation afférente et accompagnement des agents.

La collectivité a développé, pour les agents, un espace en ligne entièrement dédié au numérique et à l'accompagnement des nouveaux usages : **le Catalogue des Services Numériques (CSN)**. Cette plateforme 100% dédiée aux services numériques de la collectivité permet de faire ses demandes en ligne de matériels et d'assistance sur rendez-vous. Le CSN propose un catalogue d'ateliers thématiques autour du numérique avec une thématique par mois, une bibliothèque numérique, le répertoire des applications du Département et les projets numériques en cours.

La collectivité a mis en œuvre, à destination de tous ses agents, une nouvelle plateforme d'assistance aux services numériques appelée « **SMART-E** ». Le déploiement de cette nouvelle plateforme a été associé à une révision des méthodes de travail de la direction des services numériques dont l'objectif est l'amélioration continue du service rendu pour la collectivité.



GESTION MODERNISÉE DES RESSOURCES HUMAINES

Développement des compétences (1/2)

Le Learning center

L'**offre de formation** en ligne est opérationnelle pour les agents de la collectivité depuis février 2020, avec des formations gratuites, accessibles 24/24h sur une vingtaine de thématiques sur les compétences du Département, le management, le développement personnel, etc... La plateforme donne accès à des tutoriels, modules e-learning, webinaires et cours en ligne. Le Learning center est également abonné à IdealCo (la plateforme collaborative des collectivités) et à Toutapprendre, leader français de contenus numériques. Les atouts du Learning Center :

- Moderniser l'offre en ouvrant l'accès à la formation en ligne pour tous en libre-service ;
- Proposer des vidéos sur les métiers territoriaux ;
- Permettre de se former en toute autonomie ;
- Limiter les déplacements grâce au distanciel.



En 2024, le Learning Center comptait 1431 utilisateurs actifs pour 2519 heures de formation.

Le SMART Corner

Le Département a inauguré, en 2021, un **espace dédié aux nouvelles technologies et à l'accompagnement des nouveaux usages et pratiques numériques** : le SMART Corner. Le SMART Corner a organisé, en 2024, 559 événements et 2 250 rendez-vous individuels, contribuant ainsi à renforcer les compétences numériques des élus, des managers et des agents de la collectivité, notamment les bonnes pratiques pour un numérique responsable et la cybersécurité. Avec 10 000 participants mobilisés et un taux de satisfaction maintenu à 78 %, le SMART Corner confirme son positionnement de facilitateur de l'encapacitation numérique.

Parmi les nouveaux ateliers organisés en 2024, la Fresque du numérique a permis de sensibiliser les participants à l'impact environnemental du digital. Cette démarche écoresponsable est complétée par des actions permettant de limiter les déchets électroniques du matériel mis en réforme et le don d'équipements à des associations de l'économie circulaire (banque du numérique), pour en favoriser le réemploi auprès de publics en difficulté.



GESTION MODERNISÉE DES RESSOURCES HUMAINES

Développement des compétences (2/2)

Campus Avenir 06, l'école de l'innovation managériale

Afin d'aborder les nouveaux outils et méthodes de travail et de positionner le Département comme un acteur moderne et pertinent face aux besoins des maralpins, tous les agents sont mobilisés, avec en première ligne, les managers. Lancé en 2022, le Campus Avenir 06 est un lieu de formation et d'échanges à destination de chaque manager de notre collectivité ayant pour vocation de **l'accompagner dans le développement de ses compétences managériales et dans la capacité d'accompagner les agents et les équipes au changement**. Plus de 500 managers du Département 06 font partie du Campus : managers de projets, managers de proximité, managers opérationnels ainsi que les managers stratégiques. L'offre de service du Campus à destination du collectif de managers se veut complète, mêlant formation, coaching, ateliers de résolution de problématique en intelligence collective et rencontres inspirantes.



Ainsi, sur 2024 :

- **22 formations managériales** ont été proposées ayant bénéficié à 282 managers ;
- Lancement des **Conf'Inspi** : conférences en présence de personnalités externes invitant à faire un pas de côté pour s'ouvrir sur les évolutions des pratiques et des modes d'organisations. La première rencontre portant sur le « Futur du travail » a rassemblé 160 managers.



Le Département poursuit le déploiement de l'**École du Management par l'Innovation (EMI)**. Ce cycle de formation conçu sur 10 mois, propose un parcours complet permettant d'aborder 5 disciplines, ainsi qu'un travail en équipe sur la mise en place de projets innovants pour la collectivité. Trois promotions composées de 16 étudiants chacune ont vus le jour depuis 2022. Les apprentissages concernent : le design de service, l'excellence opérationnelle, le contrôle de gestion, la conduite du changement, la mesure d'impact.

En 2024, un accompagnement spécifique a été initié auprès des premières promotions EMI afin de favoriser leur développement managérial au sein de la collectivité : 17 managers ont intégré cette démarche visant à bénéficier d'une étude de profil personnalisée (tests psychométriques, entretiens).

L'ambition du Campus étant de faire évoluer les pratiques managériales en s'inspirant d'innovations venues d'ailleurs, différents partenariats ont vus le jour en 2024 :

- Intégration du **réseau REMIX** : réseau national des écoles internes de management des collectivités publiques (+90 membres). Participation aux groupes thématiques et au séminaire annuel.
- Accueil d'un **Club RH** organisé par la Gazette, sur le thème des « mobilités internes » : 80 participants venus de la région PACA.

PARTIE III :

POLITIQUES PUBLIQUES ET ACTIONS MISES EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE

PARTIE III-1 : bilan 2024 des actions GREEN Deal

Ce chapitre décrit les principales actions conduites par la collectivité en 2024 au bénéfice du territoire et des maralpins, au titre de la politique du GREEN Deal, correspondant aux trois finalités suivantes du Code de l'environnement :

- La lutte contre le changement climatique ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ;
- La transition vers une économie circulaire.

Ces actions découlent des différents plans et schémas pluriannuels à partir desquels la collectivité structure et planifie son action, ainsi que de démarches de partenariats et de co-construction associant les compétences internes et externes adéquates.



TRANSITION ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

Objectifs et chiffres clés

Objectifs

- ✓ Réduire les émissions de gaz à effet de serre induites par les consommations énergétiques ;
- ✓ Accompagner les acteurs du territoire dans la maîtrise de leurs dépenses énergétiques et le maintien de leur pouvoir d'achat ;
- ✓ Améliorer le confort des ménages et lutter contre les situations de précarité énergétique ;
- ✓ Lutter contre les îlots de chaleur ;
- ✓ Améliorer l'autonomie énergétique du territoire.

Chiffres clés

- 7 % des besoins énergétiques des Alpes-Maritimes sont couverts par des énergies produites dans le département ;
- 85 % des Français se disent préoccupés par leur consommation d'énergie (baromètre énergie-info 2024 du médiateur national de l'énergie) ;
- Dans les Alpes-Maritimes, 10 % des ménages sont en situation de vulnérabilité énergétique et 10,3 % des logements sont chauffés au fioul ;
- 1708 audits et assistances à maîtrise d'ouvrage et 560 habitations en rénovations globales grâce à Confort Energie 06 en 2024.



7 ÉNERGIE PROPRE
ET D'UN COÛT
ABORDABLE



9 INDUSTRIE,
INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE



11 VILLES ET
COMMUNAUTÉS
DURABLES



13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES

TRANSITION ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

Rénovation énergétique au service de la solidarité humaine

Lutte contre la précarité énergétique

Stratégie et méthode

La rénovation énergétique des logements répondant à un triple enjeu à la fois économique, écologique et social, la collectivité propose un accompagnement à toutes les étapes du projet de travaux au travers des prestations regroupées au sein du dispositif **Confort Energie 06**. Ce dernier comprend :

- Un espace conseil labellisé France Renov sous la forme d'un numéro d'appel unique et gratuit dispensant du conseil administratif, financier et technique aux particuliers ;
- L'accompagnement des particuliers par des renseignements, des audits énergétiques et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Confort Energie 06 accompagne les ménages et les copropriétés. Le dispositif repose sur des partenariats et actions de communication sur tout le territoire (permanences, stands...).



En complément du dispositif Confort Energie 06, le Département soutient le programme Eco-Energie + de la Fondation de Nice, visant à accompagner les ménages à faibles revenus identifiés par les travailleurs sociaux. Les ménages concernés bénéficient d'un diagnostic simplifié permettant de qualifier le bâtiment et ses équipements, d'identifier les habitudes de consommation d'énergie et de vérifier l'adéquation des abonnements (eau, électricité, gaz). L'intervenant propose ensuite des solutions personnalisées : optimisation des consommations par le réglage de la température, installation de petits équipements économies, interventions simples de rénovation, incitation des propriétaires à réaliser des travaux plus complexes...



Actions et résultats 2024

L'année 2024 a confirmé la montée en charge du dispositif du Guichet Confort Energie 06 avec notamment :

- **1708** audits et assistances à maîtrise d'ouvrage ;
- Un total de **6 M€** versés pour la rénovation de **1046** logements dont 560 habitations en rénovations globales et le changement du mode de chauffage vers une solution sans énergie fossile pour 586 habitations ;
- **969** foyers ont bénéficié de l'aide à l'installation de panneaux photovoltaïques.

De plus, la Fondation de Nice a, dans le cadre du dispositif Eco-Energie +, accompagné **308 ménages**, procédé à 566 visites à domicile, distribué et installé 1776 petits équipements favorables aux économies d'énergie.



TRANSITION ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

Développement des énergies renouvelables

Dispositif Cap'Ther 06

A travers le dispositif Cap'Ther 06 initié en 2023, le Département a poursuivi son accompagnement du développement des énergies thermiques renouvelables et de récupération à travers un Contrat Chaleur Renouvelable territorial avec l'Agence de la transition écologique (ADEME). Avec cet outil, le Département propose un accompagnement en matière **d'ingénierie et des financements** (gestion du Fonds Chaleur) aux porteurs de projet à toutes personnes morales afin d'aider au déploiement d'installations de production de chaleur et de froid mobilisant des énergies thermiques renouvelables et de récupération. Au 31 décembre 2024, 13 projets de production d'énergie thermique renouvelable représentants **4,7 GWh** de production annuelle ont été validés.



Société d'économie mixte GREEN Energy06

La Société d'économie mixte locale (SEML) GREEN Energy 06 a vu le jour en décembre 2021. Son objet est de compléter l'action du Département en agissant sur le développement des énergies renouvelables au-delà de son propre patrimoine. GREEN Energy 06 **accompagne des porteurs de projets et lance de nouveaux projets** dans les filières pertinentes au regard des enjeux et potentiels du territoire : réseaux de chaleur, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, hydrogène vert ou décarboné ou encore biogaz naturel pour véhicule. 11 M€ seront investis sur différents projets, aux côtés des industriels compétents et des collectivités locales.



En 2024, la SEML a constitué une deuxième société de projets en vue du développement des projets d'installations photovoltaïques, notamment les ombrières. En 2024, via ses filiales, la SEML a réalisé plusieurs offres pour des projets de solarisation et obtenu des contrats pour la construction de plusieurs ombrières, d'un hangar photovoltaïque, d'une opération en toiture d'autoconsommation patrimoniale, d'une petite centrale au sol sur terrain dégradé.

En plus des nombreuses études et prospections dans le domaine du photovoltaïque, la SEM s'est engagée dans plusieurs réflexions territoriales pour la production de biogaz, le déploiement de réseau de chaleur et de froid et la production hydroélectrique.

L'Agence 06 mobilisée pour la transition énergétique des communes rurales

L'agence d'ingénierie départementale « l'Agence06 », créée par le Département, poursuit avec le soutien de l'ADEME la réalisation de **diagnostics thermiques** permettant d'obtenir le coefficient d'énergie primaire (CEP) des bâtiments communaux. Elle assiste également plusieurs communes dans la réalisation de réseaux de chaleurs pour développer l'utilisation du bois-énergie. Elle encourage les démarches environnementales de conception et rénovation bioclimatiques avec l'utilisation de matériaux biosourcés.

MOBILITES DOUCES ET DURABLES

Objectifs et chiffres clés

Objectifs

- ✓ Maintenir à travers les infrastructures routières un haut niveau d'échanges et d'opportunités de développement ;
- ✓ Fluidifier le trafic routier ;
- ✓ Réduire la dépendance du secteur aux énergies fossiles ;
- ✓ Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution de l'air imputables au trafic routier.

Chiffres clés

- 1736 km de réseau routier départemental, 918 ouvrages d'art, 94 tunnels ;
- 260 km de réseau routier cyclable sécurisé ;
- 3,4 millions de déplacements journaliers effectués par les habitants dont 46 % en voiture (enquête mobilité de 2023) ;
- 22 aires départementales de covoiturage ;
- L'électrique a représenté 17 % des ventes de voitures en France en 2024 (Avere) ;
- Sur sa durée de vie, un véhicule électrique a une empreinte carbone 3 à 4 fois moindre que son équivalent thermique (étude publiée par la Commission européenne, juin 2020).



MOBILITES DOUCES ET DURABLES

Modernisation et entretien durable du réseau routier (1/3)

Faciliter les déplacements des Maralpins (1/2)

Stratégie et méthode

Le **plan mobilité 2028** permettra de structurer les réseaux à l'horizon 2028 et d'engager une diversification des modes de déplacement. Le plan s'élève à près de **500 M€ sur 7 ans**, répartis ainsi :

- 376 M€ pour les infrastructures routières afin d'assurer la reconstruction des routes détruites par la tempête Alex et de réduire les situations de saturations récurrentes du réseau routier ;
- 28 M€ pour la restructuration complète du tunnel de Tende à la frontière italienne, sous maîtrise d'ouvrage de l'ANAS (société italienne en charge du réseau routier) ;
- 50 M€ pour la nouvelle ligne ferroviaire Provence-Côte d'Azur ;
- 45 M€ pour les aménagements cyclables prévus à travers le Plan vélo.



Le Département s'attache à intégrer les enjeux environnementaux dans la conception et l'entretien du réseau routier : prise en compte des espèces sédentaires, études des impacts sur l'hydrologie pour respecter les écoulements naturels et éviter la concentration des eaux de ruissellement polluées et à réduire le risque accidentogène en renforçant ses actions de prévention sécurité routière au travers du plan santé dans toutes les politiques 2023-2028.

Actions et résultats 2024

Afin de répondre aux besoins des maralpins en tous points du territoire, pour améliorer la sécurité de leurs déplacements, pour limiter les points de congestion du trafic, le Département investit pour un développement durable.

La réduction de l'impact environnemental se traduit par des **choix de matériaux et de techniques** ainsi que de procédés de recyclages et de revalorisation. Le Département veille également à l'insertion paysagère et en particulier au choix d'essences méditerranéennes économies en eau, sur les grands aménagements comme sur les petits chantiers localisés.

2024 a été marquée par :

- La livraison du grand chantier de la Paoute sur la RD 6185 à Grasse, majeur pour l'aménagement et les déplacements à l'ouest du département ;
- Le chantier de requalification, à Sophia-Antipolis, de la RD 635 avec la fin de l'ouvrage de la Valmasque, le mur de soutènement, les travaux de réseaux et les fouilles archéologiques. Ces travaux permettront la mise à double sens pour favoriser la circulation des transports collectifs décarbonés. Cette opération sera livrée mi 2026.
- La fin des grands travaux de reconstruction des infrastructures routières de la vallée de la Roya avec la livraison au total de 70 km de routes départementales renouvelées et 6 grands ouvrages majeurs.

MOBILITES DOUCES ET DURABLES

Modernisation et entretien durable du réseau routier (2/3)

Faciliter les déplacements des Maralpins (2/2)

Actions et résultats 2024 (suite)

Le Département a présenté en mai 2024 les résultats de grande **étude mobilité** des Alpes-Maritimes, associant également Monaco et l'Est Var. Pilotée par le Département, l'enquête a concerné plus de 20 800 participants invités à décrire leurs différents trajets et à donner leur avis sur les moyens de transport existants. Ces éclairages permettent d'identifier les enjeux majeurs pour les politiques publiques et les avancées constatées ces dernières années, tant dans les pratiques individuelles de déplacements que dans les stratégies d'aménagement et de développement durable mises en œuvre par les collectivités.

Les 3,3 millions de déplacements dans les Alpes-Maritimes représentent 17 millions de kilomètres parcourus dont 32 % à vélo (en hausse), 39 % à pied, 9 % en transports collectifs et 46 % en véhicules légers. Ces résultats sont rendus publics sur le site internet dédié [EMC² Cote d'Azur Est Var](#).



Les résultats confortent la politique des infrastructures de transport sur les dix années à venir **vers un système de mobilité plus durable et multimodal**. Le Département poursuit ses actions en ce sens, notamment à travers :



- Un **Plan Vélo** pour le déploiement et la sécurisation des itinéraires cyclables ;
- Le **covoiturage** : création de parking dédiés et développement des applications de mutualisation de trajets, afin de réduire les volumes de trafic, réduire les points de congestion et diminuer la pollution. Le schéma départemental d'aménagement des aires de covoiturage s'est enrichi d'une nouvelle aire à Rigaud portant à 22 aires et 825 places, et 6 études ont été poursuivies pour préparer les futurs travaux.
- Les **transports collectifs urbains** : le Département soutient les projets des autres collectivités en matière de transports en commun et pôles d'échanges multimodaux, avec notamment en 2024 un soutien accordé au déploiement du réseau de bornes électriques de la Communauté d'agglomération de la Riviera française, à la mise en œuvre des plans vélos de la Métropole Nice Côte d'Azur et de la Ville de Cannes, à l'aménagement des pôles d'échanges multimodaux de Nice Saint-Augustin et de Menton ou encore au renouvellement des véhicules de transports en commun : bus électriques à haut niveau de service de la Métropole Nice Côte d'Azur, flotte électrique et hydrogène Palm Bus de la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins, bus-tram au gaz naturel de la Communauté d'agglomération Sophia-Antipolis.
- Le **transport ferroviaire** : le Département apporte son soutien au projet ferroviaire de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA). La LNPCA permettra l'augmentation de l'offre ferroviaire, l'amélioration des temps de parcours, la régularité et la fiabilité de la desserte des Trains Express Régionaux sur la bande littorale. Entre 2020 et 2024, le Département a versé 88,5 M€ pour le projet LNPCA, et son engagement s'établit d'ici 2035 à 125 M€.

MOBILITES DOUCES ET DURABLES

Modernisation et entretien durable du réseau routier (3/3)

Déploiement du Plan vélo départemental

Stratégie et méthode

Le Département a approuvé en 2021 un **Plan vélo à horizon 2028** visant à encourager l'usage du vélo au quotidien (trajets domicile-travail, accès aux collèges, pôles d'échanges multimodaux...), en offrant aux Maralpins un réseau cyclable continu, sécurisé et performant permettant de répondre aux attentes de l'ensemble des usagers (familles, vélotaffeurs, sportifs, jeunes, personnes en situation de handicap, publics précaires...). L'objectif est la création de **84 km** de pistes cyclables supplémentaires, pour atteindre 320 km de réseau.

Le plan d'actions à hauteur de **62 M€** comprend :

- La création d'aménagements cyclables visant à sécuriser les parcours et supprimer les discontinuités, notamment au niveau de Sophia-Antipolis et afin de finaliser l'EuroVelo8 ;
- La mise en valeur d'un parcours cyclotouriste panoramique « Route des Balcons d'Azur » de 57 km avec la réhabilitation de plusieurs ouvrages d'art ;
- Un volet établissements scolaires : prêt de matériel, aménagement d'accès sécurisés, équipements à l'intérieur des établissements ;
- Le développement d'une culture vélo pour tous les Maralpins en sensibilisant, accompagnant et incitant ;
- Une offre sportive et touristique : accueil d'épreuves sportives, nouveaux itinéraires « les Alpes-Maritimes à vélo », création de « cols connectés ».



Actions et résultats 2024

Le Département a poursuivi en 2024 le déploiement de pistes cyclables permettant au réseau de passer aujourd'hui à 260 km de pistes sécurisées. En 2024 ont été ainsi livrées :

- Piste cyclable RD 103 Route du Parc - Fauvettes - Bouillides à Valbonne ;
- Piste cyclable RD 98 Route des Dolines à Sophia-Antipolis ;
- Piste cyclable RD 4 à Biot ;
- Piste cyclable EV8 RD 192 Mandelieu-La Napoule.

Chiffres clés depuis le début du Plan vélo

- + 27 km d'aménagements cyclables ;
- + 9 % de fréquentation des pistes par rapport à 2021 ;
- 23 collèges équipés avec des arceaux, abris vélos et stations de gonflage et de réparation
- 267 personnes en situation de handicap participantes au dispositif handi VTT
- 8 cols connectés équipés
- 43 associations cyclistes soutenues financièrement ;
- 993 k€ de subventions votées pour des projets portés par des collectivités.

MOBILITES DOUCES ET DURABLES

Accompagnement du déploiement des mobilités décarbonées

Aides aux véhicules et équipements de recharge électriques

Le Fonds social d'aide à l'acquisition de véhicules électriques et à l'installation d'infrastructures de recharge (FSVIE) a été mis en place afin d'aider les Maralpins à acquérir des véhicules électriques et à déployer des solutions de recharge performantes et sécurisées dans l'habitat collectif. En 2024, **119** foyers se sont vu accorder l'aide pour les infrastructures de recharge et 860 pour l'acquisition d'un véhicule électrique.

En avril 2023, le Département et l'Association pour l'avenir du véhicule électro-mobile (AVEM) ont signé une convention visant à promouvoir un développement maîtrisé du véhicule électrique sur le territoire maralpin. Une subvention départementale d'un montant de 45 000 € par an sur trois ans est accordée à l'AVEM à cet effet.



Les actions éducatives sur la mobilité dans les collèges

Les professeurs et équipes de direction des collèges ont accès à un catalogue d'offres d'activités éducatives dans les domaines de la culture, du sport, de l'environnement... proposées par des structures partenaires du Département. Pour l'année scolaire 2024, les collégiens ont été initiés aux **enjeux environnementaux des déplacements et à la sécurité routière** à travers plusieurs animations de la Maison Sécurité Routière :

- Formation « Mobilipass piste vélos »
- Ateliers crash test concernant les 2 roues
- Evacuation d'un bus en cas d'urgence
- Préparation ASSR 1 ET 2 (attestation sécurité routière)
- Ces actions ont mobilisé 4 collèges pour plus de 600 élèves.



Lauréate en 2023 de l'appel à projets GREEN Deal, l'association G-Addiction a déployé de 2023 à 2025 une action visant à promouvoir les mobilités douces, plus respectueuses de l'environnement, sous la forme d'un parcours en vélo ou trottinette dans la cour du collège. 20 établissements scolaires ont été concernés.

PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

Objectifs et chiffres clés

Objectifs

- ✓ Concilier la préservation des espaces, paysages et sites naturels avec la fréquentation du public ;
- ✓ Valoriser le patrimoine naturel ;
- ✓ Réduire l'exposition du territoire aux risques majeurs, notamment aux feux de forêt ;
- ✓ Soutenir des activités socio-économiques respectueuses des milieux et ressources ;
- ✓ Intégrer les enjeux environnementaux dans la conception et la réalisation des travaux.



Chiffres clés

- 19 parcs naturels terrestres sur 4884 hectares (ha) ;
- 1 parc maritime de 357 ha ;
- 2,8 millions de visiteurs dans les 19 parcs naturels départementaux terrestres ;
- 6500 km d'itinéraires inscrits au PDIPR ;
- 58 espèces patrimoniales de faune menacées et 9 espèces de flore menacées recensées dans les parcs ;
- 4 zones marines protégées ;
- 120 km de linéaire côtier ;
- 109 interventions FORCE 06 sur alertes, dont 36 départs de feux avérés ;
- 1 616 km de pistes DFCI et 588 réserves d'eau entretenus.



PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

Gestion du réseau des espaces naturels sensibles

Les Parcs Naturels Départementaux (PND)

La gestion des PND repose sur une démarche globale de **préservation** des espaces naturels sensibles et des espèces protégées, de **pédagogie** environnementale, **d'accueil et d'accompagnement** du public, avec une fréquentation toujours croissante des sites.

En 2024, les actions conduites ont répondu à ce triple objectif de préservation, d'entretien et de mise en valeur :



- Gestion et entretien des zones humides du PND de la Valmasque (faucardage de l'étang de Font Merle, extraction d'une fougère aquatique envahissante) ;
- Régénération du massif forestier du PND de l'Estéron ;
- Implantation d'une citerne de stockage d'eau pour la lutte contre l'incendie dans le PND de la Valmasque ;
- Restauration de restanques dans le PND du Vinaigrier ;
- Enlèvements de déchets dans le PND du Vinaigrier ;
- Plantation d'espèces végétales protégées dans le PND de la Grande Corniche (nivéole de Nice) ;
- Implantation de nichoirs à chiroptères dans le PND de la Grande Corniche ;
- Réalisation de gîtes à lézards ocellés dans le PND du Lac du Broc ;
- Sécurisation des massifs forestiers des PND du Paradou, de la Valmasque et des Rives du Loup (déperissements liés à la sécheresse et au chancre coloré du platane), en plus des obligations légales de débroussaillage le long des routes départementales qui traversent les parcs ;
- Remplacement de différents équipements destinés aux accès, aux jeux et à l'accueil du public.



La production d'huile d'olive dans les parcs du Vinaigrier et d'Estienne d'Orves a été exceptionnelle avec 1 610 litres, en lien avec un ESAT qui a réalisé la récolte et le conditionnement de l'huile.

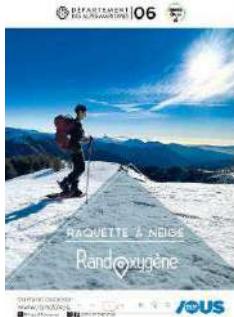
L'année 2024 a notamment permis de finaliser et d'inaugurer **l'extension sud du PND du Massif du Paradou**. Suite à cette extension, qui permet de relier le parc d'origine au bord de mer, le PND offre désormais 23 ha de nature accessible au public. Il a fait l'objet de nombreux travaux d'aménagement préalables pour un montant global de 1,2 M€ : travaux sylvicoles et de débroussaillage, création d'un sentier et mise en place de la signalétique, plantation de 700 arbres et d'arbustes, implantation d'une passerelle piétonne...

Au total, près de 300 animations sont proposées, gratuitement, chaque année sur l'ensemble des parcs naturels départementaux. Au cours de l'année 2024, les PND ont accueilli 280 animations gratuites tous publics soit près de **3 500 participants** et 86 animations avec des groupes scolaires soit près de **3 000 élèves**. 7 798 personnes ont visité la Maison de la Nature et 848 collégiens ont participé aux Journées nature.

PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

Sensibiliser à travers les activités de pleine nature

Reconstruction et entretien du PDIPR



Le Département a effectué **54 chantiers** d'amélioration et de sécurisation des itinéraires inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). 9 chantiers ont concerné des sentiers impactés par la tempête Alex, dont 3 en **zone cœur du Parc national du Mercantour** avec notamment la restauration du GR®GTM (Grande traversée du Mercantour) dans le vallon de Salèse. Sur le sentier littoral du Cap d'Antibes, les travaux réalisés ont contribué à la sécurisation d'un passage détérioré.

Afin de diversifier l'offre de randonnées, un nouveau guide Randoxygène dédié à la randonnée en itinérance a été publié en début d'été 2024. Des randonnées de 2 à 5 jours sont ainsi proposées, avec bivouac, hébergement en refuge ou hébergements plus traditionnels, en auberge, hôtel ou gîte. Le guide Randoxygène Raquette à neige a également été réédité après une réactualisation complète, en partenariat étroit avec l'Association nationale pour l'étude de la neige et des avalanches (ANENA).

Le Plan départemental des espaces et itinéraires (PDESI)

Le Département met en œuvre la stratégie départementale de pérennisation des sports de nature dans le respect des milieux naturels en s'appuyant sur les travaux de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI). Avec **4 sites supplémentaires** en 2024, 99 espaces, sites et itinéraires sont désormais inscrits au PDESI. En 2024, l'accès au site d'escalade Guy Dufour à Valdeblore a été réaménagé.

Les écoles départementales de neige, d'altitude et de la mer

Les trois Écoles départementales de montagne (Auron, Valberg, la Colmiane) et l'École de la mer (Saint-Jean-Cap-Ferrat) proposent des séjours en classe découverte, des séjours de colonies de vacances et des séjours collégiens tout au long de l'année. Cette aventure dans un autre cadre de vie est l'occasion de découvrir le patrimoine marin ou montagnard et de prendre conscience de sa fragilité et de sa nécessaire protection. Chaque année, plus de **6 000 jeunes maralpins** sont sensibilisés à la découverte et à la préservation de notre territoire dans son ensemble.

Les séjours de colonie à thèmes dans les écoles de montagne visent à développer et à diversifier l'offre de séjours durant les vacances d'été : « Orchestre ta colo » et « Astro ta colo » à Valberg avec des activités musicales autour de la percussion, de la voix, de la découverte ; ou autour de l'astronomie ; « Les funambules des cimes » à Auron autour des arts cirque ou encore « C'est pas sorcier » à la Colmiane où la magie défie les lois de la réalité.



PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

Les actions éducatives sur l'environnement auprès des collégiens

Les journées de la nature

Les journées de la nature 2024-2025 se sont déroulées fin mai, au sein des PND de la Grande Corniche et de Vaugrenier. Ces journées ont pour objectif de sensibiliser les collégiens au travers d'exercices de terrain portant sur la richesse et la fragilité du milieu naturel et de les responsabiliser quant au comportement qu'ils doivent adopter, notamment pour la prévention contre les incendies de forêt. Trois ateliers de découverte ont été proposés aux élèves ainsi qu'un grand jeu. 12 collèges ont participé (1 journée annulée en raison de la météo) soit **663 élèves** de 23 classes de la 6^{ème} à la 3^{ème}.



Les actions en lien avec le Plan Eau

Les professeurs et équipes de direction des collèges ont accès au catalogue « Ac'éduc » **d'activités éducatives** dans les domaines de la culture, du sport, de l'environnement... proposées par des structures partenaires et financées par le Département. L'offre d'activités péri-éducatives du catalogue Ac'éduc, contient plusieurs activités en lien avec le sujet « eau » faisant intervenir le CPIE de Cannes, l'association G-Addiction, le service de l'action pour la jeunesse du Département (école départementale de la mer), ou encore l'Institut de la Mer de Villefranche.

L'une des deux commissions du Conseil Départemental des Jeunes est consacrée pour le mandat 2023-2025 à la thématique de la protection de la ressource en eau. En 2024, les jeunes élus ont bénéficié d'interventions permettant de s'approprier le sujet, et ont travaillé à la conception d'une campagne de sensibilisation pédagogique sur l'eau, qui a été présentée dans l'hémicycle à la fin de l'année scolaire 2025.

Les actions en lien avec le milieu naturel

Pour l'année scolaire 2024-2025, les collégiens ont été invités à mieux connaître le patrimoine naturel qui les entoure à travers **12 animations** :

- Découverte du loup par Alpha Parc Animalier pour 4 collèges soit 494 élèves ;
- Ateliers Art et arbres par Arboretum Marcel Kroenlein pour 16 élèves du collège La Bourgade ;
- Découverte du plancton : un monde méconnu avec le Plan MED de la DCJS pour 22 collèges soit 1764 élèves ;
- Escape Game Environnement par G-Addiction pour 9 collèges soit 727 élèves ;
- Biodiversité marine par Iles de Lérins Pays d'Azur CPIE pour 2 collèges soit 36 élèves ;
- Journée des collèges à la Villa Thuret par Iles de Lérins CPIE pour 7 collèges soit 369 élèves ;
- Risques naturels majeurs par Iles de Lérins Pays d'Azur CPIE pour 25 élèves du collège Paul Langevin ;
- Adopt a Float par Institut de la Mer de Villefranche pour 2 collèges soit 58 élèves ;
- Réserve naturelle des Gorges de Daluis pour 6 collèges soit 169 élèves ;
- Sensibilisation aux risques d'avalanches par le service des sports de la DCJS pour 5 collèges soit 384 élèves.

PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

Le Pacte Citoyen pour la Nature – Lucia

Un engagement pour la Nature

Lancé en novembre 2024, le Pacte Citoyen pour la Nature - Lucia vise à encourager un changement de pratiques en faveur de la biodiversité et à valoriser les PND. Ce projet invite les citoyens à rejoindre une communauté engagée et à signer un engagement moral pour agir concrètement dans leur quotidien en faveur de la nature. En tant que signataires, ils bénéficient d'un accompagnement via des ateliers gratuits, conçus pour sensibiliser, **encourager un changement de pratiques en faveur des écosystèmes qui les entourent.**

La première saison du Pacte était dédiée aux petites bêtes (insectes et araignées), avec pour objectif de faire découvrir leur rôle essentiel et d'apprendre à cohabiter avec elles de manière respectueuse. Cette thématique a été choisie en lien avec l'exposition Anima(Ex)Musica proposée à l'Espace Culturel Départemental Lympia en novembre 2024 qui présentait des sculptures d'arthropodes, animées et sonores. Plus de 50 événements ont été proposés aux signataires, avec l'intervention d'experts renommés, pour découvrir ces créatures souvent mal aimées, dépasser leurs peurs et déconstruire les préjugés :

- Ateliers pédagogiques ;
- Programmation spéciale au cinéma Belmondo ;
- Chasse au trésor dans le PND de Vaugrenier (50 participants) ;
- Ateliers de jardinage écologique
- Week-end d'inventaires participatifs (plus d'une centaine de participants), en partenariat avec le Parc National du Mercantour.

Cette démarche, évolutive, se déclinera autour d'une programmation thématique variée.



PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

Protéger les ressources naturelles face aux risques (1/2)

Prévention des risques de feu de forêt

Chaque année, les sapeurs-pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06) et les forestiers sapeurs de la **Force Opérationnelle Risques Catastrophes Environnement des Alpes-Maritimes (FORCE 06)** se mobilisent afin de prévenir et lutter contre les feux de forêts. FORCE 06 est un service départemental dont les principales missions sont l'entretien des pistes forestières, des sentiers et des réserves d'eau pour limiter les risques de feux de forêts, le débroussaillage, les brûlages dirigés, l'intervention sur des feux naissants en soutien aux pompiers du SDIS 06 ou encore la surveillance des massifs en période de risque.

Sur 185 alertes reçues pendant la période estivale 2024, 109 ont déclenché une intervention de FORCE 06 dont 36 départs de feux avérés. Au-delà du programme annuel d'entretien des ouvrages de défense des forêts contre l'incendie, de nombreux travaux ont été réalisés en 2024 avec le soutien du Fonds Vert afin de renforcer les moyens de lutte sur le moyen et le haut-pays :

- Acquisition et implantation de 15 citernes DFCI enterrées de 30 m³, accessibles aux hélicoptères bombardiers d'eau ;
- Aménagement d'une retenue collinaire de 1 000 m³ ;
- Extension du parc de caméras de levée de doute (de 15 à 32) sur le moyen et haut-pays.

Par ailleurs, une expérimentation pour améliorer les temps de détection des départs de feux a été pilotée en lien avec des sociétés spécialisées dans le traitement d'images par de l'intelligence artificielle.



La politique départementale en faveur de la forêt

En tant que financeur public, le Département accompagne la mise en valeur des écosystèmes forestiers à travers des aides orientées vers **une exploitation durable, favorable à la régénération des milieux** :



- Aides aux communes rurales en faveur de coupes et travaux sylvicoles réalisés en forêt publique (9 dossiers en 2024 pour 101 700 € de subventions départementales) ;
- Aides aux éclaircies pour les propriétaires en forêt privée (8 100 € en 2024, 4 propriétaires sur 84 ha) ;
- Aides aux entreprises afin de structurer et moderniser la filière bois locale (73 750 € en 2023 pour un projet de centre d'usinage numérique pour automatiser la découpe du bois) ;
- Partenariats institutionnels pour soutenir l'action locale des principaux acteurs de la forêt et de la filière (ONF, ACOFOR 06, CRPF, Coopérative Provence Forêt et FIBOIS Sud).

PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

Protéger les ressources naturelles face aux risques (2/2)

Le Plan départemental de gestion de l'eau

Stratégie et méthode

À la suite de la période de sécheresse de l'été 2022, le Département a lancé un **plan de gestion de la ressource en eau** avec 4 piliers :

- 1^{er} pilier - lutter contre les pertes d'eau : un fonds de 10 M€ pour aider les autorités gestionnaires de l'eau potable à améliorer le repérage et la réparation des réseaux de distribution d'eau ;
- 2^{ème} pilier - favoriser l'innovation : 12 M€ via deux appels à projets en lien avec les économies d'eau et la réutilisation des eaux usées traitées ;
- 3^{ème} pilier - accompagner professionnels, collectivités et particuliers : mesures destinées à favoriser un usage plus raisonnable de l'eau ;
- 4^{ème} pilier - améliorer ensemble la connaissance pour agir : création d'un l'Observatoire de l'eau et de la Chaire universitaire « L'eau dans les territoires des Alpes-Maritimes », destinés à partager les connaissances et à constituer un réservoir d'idées.

Actions et résultats 2024

Pour améliorer les réseaux de distribution d'eau potable, 57 projets se sont vu accorder une subvention départementale depuis la mise en place en 2023 du fonds départemental dédié. Depuis 2023, le portefeuille de travaux votés représente (dossiers votés lors de la CP de mars 2025 inclus) :

- **77 dossiers** pour les réseaux et équipements d'eau potable dont 33 pour la réduction des fuites ;
- **18 km** de réseaux rénovés ;
- Estimation de **70 000 m³/an** économisés.

Par ailleurs, l'année 2024 a vu la poursuite des projets lauréats des appels à projets « réutilisation des eaux usées traitées » et « gestion de la ressource en eau » et la poursuite des études et projets de l'Observatoire départemental de l'eau piloté par le SMIAGE. Les collèges et bâtiments départementaux font, de leur côté, l'objet d'aménagements pour réduire leurs consommations en eau (voir partie « Performance environnementale du patrimoine bâti »).



En juin 2024, la **chaire universitaire « L'eau dans les territoires des Alpes-Maritimes »** a été créée sous l'impulsion du Département, de l'Université Côte d'Azur et de sa fondation. L'ambition de la Chaire est de fédérer les efforts des acteurs académiques, institutionnels, économiques et associatifs pour améliorer les connaissances scientifiques et donner lieu à des innovations prenant en compte la diversité du territoire, des usages et milieux.

Afin de faciliter la réalisation d'économies d'eau le Département subventionne des récupérateurs d'eau de pluie (cuves) pour les agriculteurs, les particuliers et les copropriétés. **75 dossiers** « particuliers » ont été soldés entre janvier 2023 et janvier 2025 pour un montant total de 324 317 € versés, dans le cadre du dispositif d'aides à la rénovation durable de l'habitat. Pour les agriculteurs, les aides sont intégrées au dispositif AIME.

PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

Préserver le milieu marin

Le Plan Méditerranée 06

Stratégie et méthode

Conduit en partenariat avec les services de l'État, les collectivités et les acteurs socio-économiques, le **Plan Méditerranée 06** est programmé sur 5 ans, pour un budget de plus de 8,5 M€. 4 objectifs regroupent 47 actions :

- Connaître et préserver les espèces et habitats marins ;
- Lutter contre les pollutions ;
- Maîtriser les usages et activités socio-économiques ;
- Eduquer, sensibiliser et communiquer.



Actions et résultats 2024

De nombreuses actions multi-partenaires ont été avancées en 2024. A travers le Plan, le Département travaille étroitement avec les collectivités locales, plus de 17 partenaires associatifs, les services de l'Etat et le Conservatoire du littoral.

Une étude préalable a été engagée pour la création d'un **site du Conservatoire du littoral sur la baie de Roquebrune-Cap-Martin**, sous l'égide d'un COPIL multipartenaires incluant le Département.

Soutenue par le Département, l'association Naturdive a prospecté et enlevé une dizaine **d'engins de pêche perdus** sur les fonds marins du pourtour du cap Martin. Des prospections ont également été menées sur le cantonnement du cap d'Ail.



En période estivale, des animations ont été proposées sur 3 sentiers marins (2 sur le parc maritime départemental Estérel-Théoule et 1 sur Roquebrune-Cap-Martin) : 100 journées, près de **700 participants**.

Les ports départementaux de Villefranche-sur-Mer ont accueilli **l'exposition** « Plongée dans les ports de Villefranche » présentant la biodiversité marine des ports, préservée par la démarche Ports propres et actifs en biodiversité (certification).

A Roquebrune-Cap-Martin, la première compétition départementale de photos sous-marines, le Trophée bleu, a mobilisé une quinzaine de compétiteurs.

PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

Partenariats en faveur des milieux naturels et de l'écoresponsabilité

Partenariats avec les Parcs

Le Département a participé à hauteur de 225 000 € au budget du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du **Parc naturel régional des Préalpes d'Azur (PNR)**, représentant 25 % du montant total des cotisations statutaires.



Dans le cadre de la convention de partenariat pour 2022-2027, le Département et le **Parc national du Mercantour (PNM)** poursuivent des actions communes concernant la protection et la gestion des espaces naturels, la préservation et la valorisation du patrimoine culturel et architectural, la valorisation des grands sites et du patrimoine militaire, la Réserve Internationale de Ciel Etoilé et l'entretien des sentiers PDIPR.



Projets des appels à projets GREEN Deal en faveur de l'écoresponsabilité

A travers les appels à projets GREEN Deal, le Département apporte son soutien à plusieurs initiatives contribuant à la **sensibilisation des petits et grands**. En 2024, plusieurs projets ont été finalisés, avec par exemple :

- L'association Curieux de Nature a déployé un programme de sensibilisation au développement durable auprès des habitants et scolaires de la vallée de la Roya, autour de 3 actions : animations sur le développement durable dans 11 établissements scolaires en vue du label éco-écoles, installation de composteurs partagés dans 5 villages, aménagement d'un éco-lieu de découverte de la vie en montagne.
- La SCIC Ecole de permaculture du Petit Pessicart a développé à Nice un jardin démonstratif en lien avec son école de permaculture afin de former et mener une recherche-action en agroforesterie périurbaine.
- Le Club des Entrepreneurs du Pays de Grasse a animé le projet Régén'ère Azur, visant à expérimenter des coopérations entre entreprises et collectivités pour développer des projets basés sur l'économie régénérative. Ce concept cherche essentiellement à créer ou recréer les conditions permettant aux systèmes écologiques ou sociaux d'exprimer leur potentiel.



Chèque « Jeune engagé pour le climat »

Ce programme déployé en 2024 avait pour but de rapprocher les jeunes en quête d'action concrète en faveur de l'environnement et les associations maralpines spécialisées sur le sujet. Un chèque de 500 € ou 700 € (pour les boursiers) a été accordé aux 18-24 ans en contrepartie de la réalisation de 50 heures d'engagement à réaliser sur la période de septembre 2023 à septembre 2024, pour des actions telles que : inventaires naturalistes, animations dans les écoles, animation de sessions vélo école, tâches administratives ou comptables... **254 jeunes** ont bénéficié du « Chèque jeune engagé pour le climat » en 2024.

AGRICULTURE LOCALE ET ALIMENTATION DURABLE

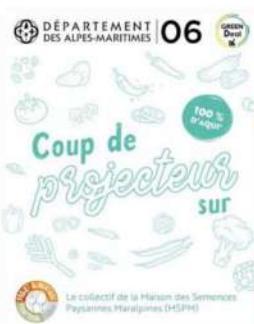
Objectifs et chiffres clés

Objectifs

- ✓ Encourager le développement d'une agriculture locale ;
- ✓ Elaborer de manière concertée des projets communs sur la logistique alimentaire, la transformation alimentaire ou sur le foncier agricole ;
- ✓ Assurer la sécurité alimentaire, la surveillance et le diagnostic des maladies animales ;
- ✓ Préserver et mettre en valeur les espaces agricoles naturels et périurbains ;
- ✓ Développer la labellisation à l'agriculture biologique ;
- ✓ Soutenir et optimiser l'alimentation locale pour les collégiens ;
- ✓ Développer les activités éco touristiques de plein air et faire évoluer la promotion touristique du Département en fonction des nouveaux usages.

Chiffres clés

- L'agriculture départementale représente 161 000 hectares (ha) de surface agricole utile dont 120 000 ha de pâturages et 41 000 ha de surfaces cultivées ;
- 1675 exploitations agricoles sont recensées dont 700 sont considérées comme professionnelles ;
- 28% des chefs d'exploitations et co-exploitants sont des femmes ;
- 63 % des exploitations sont spécialisées en maraîchage et horticulture ;
- Réduction de 37 % (en poids) du gaspillage alimentaire dans les collèges entre 2019 et 2024 ;
- 134 dossiers AIME soutenus pour plus de 4,1 M€ en 2024 ;
- Près de 150 000 €/an dédiés au maintien d'un service vétérinaire en zone de montagne.



AGRICULTURE LOCALE ET ALIMENTATION DURABLE

Soutien aux filières agricoles vertueuses

Accompagnement des exploitations et filières

Stratégie et méthode

Approuvée en novembre 2021, la nouvelle **politique agricole et rurale** vise une alimentation durable locale, l'adaptation des exploitations au changement climatique, et la structuration agricole du territoire. Elle s'articule autour de 6 grands thèmes :

- La protection du foncier agricole par la remise en culture de friches et la création de périmètres de protection ;
- Le soutien à l'installation des agriculteurs ;
- L'accompagnement des agriculteurs dans leur démarche environnementale : développement de l'agriculture biologique et à haute valeur environnementale, aides aux investissements ;
- Le développement des circuits courts en faveur d'une alimentation collective durable et de qualité, avec le projet alimentaire territorial, la plateforme 06 à Table et le lancement d'une ferme départementale et d'une légumerie ;
- Le soutien aux filières agricoles : châtaigneraies, trufficulteurs, fromagers, olive...
- La gestion des risques sanitaires et environnementaux : lutte contre le frelon asiatique, récupération des produits phytosanitaires non utilisables...



Actions et résultats 2024

- Pour répondre aux enjeux de modernisation des exploitations agricoles, le Département a mis en place, dès la fin 2006, une politique **d'aide à l'investissement et la modernisation des exploitations (AIME)**. Depuis février 2024, ce dispositif intègre les investissements concernant l'hydraulique (réseaux d'irrigation maîtrisés, économies en eau), les systèmes de recyclage des solutions nutritives, les citernes de stockage inférieures à 100 m³, le matériel d'occasion. En 2024 : 134 dossiers AIME soutenus pour plus de 4,1 M€ dont la moitié en faveur du maraîchage, soit 3 fois plus que la moyenne annuelle des 10 dernières années. Parmi ces dossiers : 48 Bio pour 1,7 M€ et 9 dossiers « Hydrauliques ».
- Le Département consacre près de 150 000 €/an au maintien d'un **service vétérinaire en zone de montagne**, à destination des éleveurs et pour la santé des animaux. 7 vétérinaires ruraux sont aujourd'hui conventionnés avec le Département. Le Département a également aidé une étudiante vétérinaire à financer son logement et les déplacements vers son école, durant son stage effectué à Saint Martin Vésubie.
- La **protection du foncier agricole** : en 2024, la CDAF (Commission départementale d'Aménagement foncier), composée en majorité de membres de la profession agricole et d'experts, s'est penchée sur les friches existantes dans la Plaine du Var et a arrêté un périmètre de 2 748 ha de terrains qui seront étudiés afin de définir s'ils peuvent être remis en culture et accueillir de nouvelles exploitations. D'autre part, un Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP) est en cours d'élaboration à la demande de Cagnes-sur-Mer dans le Val de Cagne. Son périmètre a été arrêté par délibération du conseil départemental le 4 octobre 2024 : 243,80 ha comprenant 904 parcelles. L'élaboration du programme d'action est en cours afin de définir des mesures à mettre en œuvre pour aménager et protéger cette zone.

AGRICULTURE LOCALE ET ALIMENTATION DURABLE

Promouvoir une alimentation locale et responsable (1/2)

Encourager une alimentation en circuits courts

Initié en 2021, le **Projet alimentaire territorial (PAT) départemental** a pour ambition de favoriser une alimentation durable, à la portée de tous, respectueuse de l'environnement et des hommes. En mars 2024, le PAT 06 a été labellisé niveau 2 par le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, pour une durée de cinq ans, avec le soutien de l'ADEME et de la DRAAF PACA qui concourt financièrement à sa mise en œuvre. Cette reconnaissance valorise les PAT les plus avancés, mettant en œuvre des actions opérationnelles. En 2024, les actions ont porté sur la logistique alimentaire départementale, les études de faisabilité ou encore la remise en culture de friches agricoles via les outils d'aménagement foncier déjà mis en œuvre par le Département. Au total, sur les 53 actions votées, 70% sont en cours.



Les actions à destination du grand public et qui mettent en avant les bénéfices sur la santé et l'environnement d'une alimentation locale et durable font partie des piliers du plan d'action du PAT, avec notamment :

- Le carrousel des fruits et légumes locaux de saison : chaque mois, le Département met à l'honneur un fruit ou un légume cultivé sur son territoire. Il est présenté au travers de différents items, tels que « Comment le choisir ? », « Les spécificités de la variété locale », « Les bénéfices sur la santé » et « Comment le cuisiner ». Ces informations sont disponibles sur les réseaux sociaux du Département.
- Le Marathon Nice-Cannes : le PAT était présent à l'édition 2024 du marathon Nice-Cannes. Près de 2 tonnes de fruits et 1500 briques de jus de pomme ont été fournis aux coureurs et organisateurs de l'évènement. Le PAT était également présent tout le long du parcours sur les points de ravitaillement et au village marathon sur la Promenade des Anglais. Cette collaboration est vouée à perdurer et à s'étendre à d'autres manifestations sportives associant le Département des Alpes-Maritimes.

Le Département au Salon International de l'Agriculture 2024



Valorisation des productions locales au salon international de l'agriculture : « Les Alpes-Maritimes, une montagne de gastronomie et de traditions ».

A travers l'animation d'un stand aux couleurs du Département, en partenariat avec la chambre d'agriculture, tous les agriculteurs primés au concours général agricole ainsi que dans les différents concours locaux et nationaux dans le cadre de manifestations « Fiers de nos agriculteurs » ont été mis à l'honneur.

Ce salon fut aussi l'occasion pour le Département de poursuivre son partenariat avec le Campus Vert d'Azur qui a permis à une dizaine de jeunes futurs agriculteurs ou horticulteurs de venir animer pour une journée le stand, et ainsi montrer au public leur savoir et rencontrer de futurs partenaires.

15 médailles ont été attribuées aux agriculteurs locaux

AGRICULTURE LOCALE ET ALIMENTATION DURABLE

Promouvoir une alimentation locale et responsable (2/2)

Qualité et engagement dans la restauration scolaire

La qualité des repas servis dans les restaurants scolaires repose sur un engagement fort du Département. Les cuisiniers bénéficient d'un plan de formation complet, couvrant à la fois les techniques culinaires et l'élaboration de menus équilibrés, relus et ajustés par une diététicienne et deux techniciens restauration. Des réunions annuelles d'échange de pratiques permettent également de renforcer les compétences et de partager les bonnes idées. Les nouveaux cuisiniers sont accompagnés dès leur prise de poste par les techniciens restauration, assurant ainsi une intégration réussie. Les collégiens sont intégrés à cette dynamique grâce à des **ateliers pédagogiques culinaires** animés par la diététicienne et les techniciens restauration. Plusieurs actions de sensibilisation sont proposées autour de la loi EGALIM et du bien manger :

- 60 minutes chrono – Jeu de piste EGALIM
- J'apprends à lire / à déchiffrer une étiquette alimentaire
- Chef, apprends-moi à réaliser les menus de mon restaurant
- Prévention des aliments ultra-transformés
- Aujourd'hui c'est toi qui cuisines !

Trois concours culinaires ont également été proposés aux collégiens et aux équipes de cuisine :

- Cuisinier contre collégiens : Les biscuits de mon enfance
- Aujourd'hui c'est moi le Chef pâtissier : Ma tarte salée
- Chef, qu'est-ce que tu nous mijotes ? La cuisine des terroirs

Les élèves ont aussi eu l'opportunité de visiter des exploitations agricoles locales pour mieux comprendre l'origine des produits qu'ils consomment.

Au quotidien, la restauration scolaire vise un haut niveau de qualité avec 50 % des produits labellisés, dont 25 % issus de l'agriculture biologique. A chaque repas, les élèves bénéficient d'un double choix de plat principal. De plus, chaque établissement fonctionne en cuisine autonome, avec sa propre équipe.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Depuis l'année scolaire 2019-2020, un programme de lutte contre le gaspillage alimentaire est déployé dans les collèges publics. Il s'appuie sur un **kit anti-gaspi**, composé d'actions pédagogiques variées. Ce kit permet de sensibiliser les élèves au bien manger et à la réduction du gaspillage, tout en créant une dynamique positive entre les personnels et les élèves, contribuant ainsi à l'amélioration du climat scolaire. En 2024-2025, 32 collèges ont participé aux pesées du gaspillage alimentaire. Les résultats montrent une nette amélioration avec 123 g de nourriture jetée par élève en 2019 contre 77g, soit une baisse de 37 % en 2024-2025.



PARTIE III-2 : bilan 2024 des actions dans le champ social

Ce chapitre décrit les principales actions conduites par la collectivité en 2024 au bénéfice du territoire et des maralpins, au titre des différentes politiques regroupant les enjeux sociaux et sociétaux, correspondant aux deux finalités suivantes du Code de l'environnement :

- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains.

Ces actions découlent des différents plans et schémas pluriannuels à partir desquels la collectivité structure et planifie son action, ainsi que de démarches de partenariats et de co-construction associant les compétences internes et externes adéquates.

COHESION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES PRECARITES

Objectifs et chiffres clés

Objectifs

- ✓ Promouvoir et coordonner les dispositifs pour simplifier les parcours de vie, l'accès aux droits et aux soins ;
- ✓ Promouvoir les enjeux de santé publique ;
- ✓ Adapter, soutenir et suivre les structures partenaires ;
- ✓ Accompagner le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA ;
- ✓ Accompagner la perte d'autonomie à domicile ;
- ✓ Adapter l'offre d'hébergement.



Chiffres clés

- Taux de sortie du dispositif RSA pour les nouveaux entrants de 68,4 % ;
- 5 journées de l'emploi territorialisées ;
- 1 477 ménages en difficulté aidés au titre du Fonds de solidarité logement ;
- La population des 65 ans et plus représentera près du tiers des habitants du Département en 2050, contre 25% en 2020 ;
- 185 établissements pour personnes âgées ;
- 71 établissements pour personnes en situation de handicap ;
- 149 services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAD) autorisés et suivis par le Département ;
- 15 463 consultations médicales et 5 590 usagers accueillis par le CEGIDD ;
- 10 722 rendez-vous pluridisciplinaires à l'Institut Mozart ;
- 10 870 consultations et actes au centre départemental de santé de Puget-Théniers, 1049 patients ont choisi le centre comme « médecin traitant » ;
- 19 431 usagers bénéficiaires de l'offre dans les centres de PMI et 20 858 actes de consultation médicale enregistrés ;
- 310 établissements d'accueil du jeune enfant et 2 713 assistants maternels ;
- 2 Maisons des 1 000 premiers jours ont accueilli 1 108 familles.



COHESION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES PRECARITES

Une politique insertion dynamique pour l'emploi des plus défavorisés (1/2)

Accompagner le retour à l'emploi des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) (1/2)

Stratégie et méthode

Le **Plan départemental insertion 06 (PDI)** constitue la stratégie d'insertion du Département. Il continue de structurer les actions des différents partenaires sur l'ensemble du territoire maralpin. La stratégie départementale s'articule autour de 7 principes d'actions :

1. Priorité à l'emploi : priorité aux actions d'aide au retour à l'emploi des bénéficiaires.
2. Faire vite avec une approche souple et réactive : orienter et proposer un soutien aux bénéficiaires dès leur entrée dans le RSA, raccourcir les délais entre la prescription d'une mesure et sa mise en œuvre et veiller à la proposition d'offres d'emploi.
3. Agir avec les entreprises : le Plan cherche à répondre aux besoins des employeurs.
4. Approche partenariale : le Plan mobilise et soutient les efforts des acteurs locaux impliqués dans l'emploi des publics en difficulté.
5. Rigueur dans la gestion de la dépense publique : le Plan réoriente les crédits consacrés à l'insertion vers les actions d'aide au retour à l'emploi. Le Département contrôle le suivi des engagements pris par les bénéficiaires du RSA dans les contrats d'engagements réciproques.
6. Action centrée sur les capacités des personnes : le Plan met au cœur de son action les motivations, initiatives et capacités des usagers, et les accompagne pour qu'ils soient en mesure de mobiliser des ressources dynamiques chez eux et dans leur entourage.
7. Evaluation « orientée résultats » : le Plan développe de nouvelles méthodes d'évaluation et indicateurs quantitatifs de suivi, centrés non seulement sur les moyens mis en œuvre mais aussi sur les résultats (sorties durables du RSA...).

Actions et résultats 2024

- Taux de sortie du RSA pour les nouveaux entrants de **68,4 %** dans les Alpes-Maritimes, contre 60,5 % en région PACA (Drosomètre T4 2024) ;
- Soutien aux entreprises et chantiers d'insertion à vocation écologique : en 2024, près de **21 structures** ont été conventionnées dans le cadre de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE). Ces associations étaient principalement axées sur le tri de vêtements, le recyclage du bois, d'objets, l'agriculture biologique, mais également la vente de produits de seconde main grâce aux ressourceries. Ces subventions ont permis de financer un total de **136 postes** permettant ainsi aux bénéficiaires du RSA de retrouver un emploi et découvrir un nouveau domaine d'activité ;
- **5 journées de l'emploi** territorialisées ont été organisées qui, malgré la baisse du nombre d'allocataires principalement nouveaux entrants dans le dispositif, continuent d'attirer près de 2000 personnes. Grâce à ces événements, 40 % des personnes présentes ont pu sortir du dispositif.
- Une nouvelle action d'insertion a été mise en place à destination des bénéficiaires en situation de fragilité psychique. Deux objectifs pour cette action : l'accompagnement à la constitution d'un dossier d'allocation aux adultes handicapés ou le retour à l'emploi parallèlement à des actions de soins. Plus de 700 bénéficiaires ont été accompagnés en 2024. L'objectif est de permettre une sortie du RSA à plus de 40% de ce public.



COHESION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES PRECARITES

Une politique insertion dynamique pour l'emploi des plus défavorisés (2/2)

Accompagner le retour à l'emploi des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) (2/2)

Actions et résultats 2024 (suite)

Fin décembre 2024, le nombre d'allocataires du RSA s'établissait à 16 761 foyers, soit une **baisse de 7 %** depuis décembre 2023, alors que le nombre de chômeurs en catégorie A a stagné sur la même période. Cette baisse vient ainsi confirmer le choix stratégique opéré par le Département de consacrer 18 % du budget RSA à l'insertion, et ainsi de lutter plus efficacement contre la pauvreté.

Les engagements du PDI et une attention portée au juste droit ont permis de maîtriser en partie les effets de décrets pris par le Conseil d'Etat, dont la revalorisation annuelle du RSA. Ainsi, la dépense d'allocations est passée de 115 M€ en 2023 à 111 M€ en 2024.

Le maintien des crédits consacrés à l'insertion des allocataires du RSA entre 2023 et 2024 a permis de maintenir **des actions d'accompagnement performantes**, et ainsi de garantir une sortie durable du dispositif pour les allocataires du RSA.

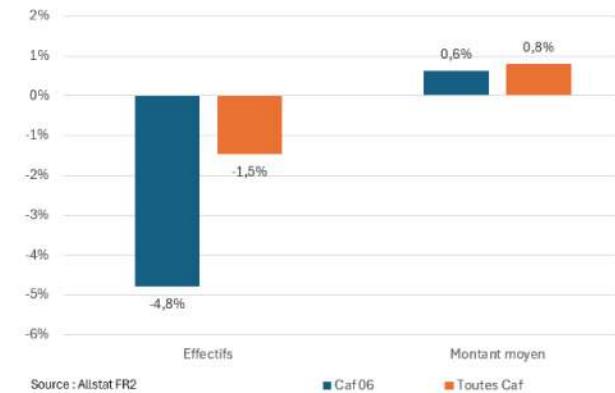
En 2024, le Département a aussi étoffé ses solutions d'aide à la reprise d'emploi. Parce qu'une personne sur 5 en France déclare avoir renoncé à un emploi pour absence de moyen de mobilité, le Département s'est doté d'une **plateforme de mise à disposition de véhicules**, avec ou sans permis, gérant aujourd'hui 37 véhicules. Cette plateforme est portée par les associations Reflets et la Fondation de Nice.

L'absence de mode de garde constitue la seconde difficulté la plus importante ne permettant pas une reprise d'emploi. Le Département s'est saisi des opportunités d'accueil sur les places à vocation d'insertion professionnelles (AVIP) créées par la CAF et peut mobiliser une fraction des 90 places existantes sur le territoire afin d'accompagner les parents engagés dans un parcours d'insertion professionnelle. En sus, le Département s'est également doté d'un **service d'accueil familial (SAF)** proposant, sur le territoire de Nice et d'Antibes, 25 places chez des assistantes maternelles avec des temps en crèche collectives. 83% des personnes ayant bénéficié d'une place dans le SAF ont pu reprendre un emploi ou entrer en formation. Cette offre pourra être étoffée si des crèches d'autres communes sont volontaires pour participer au projet.

L'ensemble de ces actions permet de garantir une lutte efficace contre la grande pauvreté, ainsi qu'en témoigne le graphique ci-contre comparant les Alpes Maritimes avec l'ensemble des départements.



Évolution des effectifs de bénéficiaires RSA et des montants moyens sur les 3 derniers mois



COHESION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES PRECARITES

Accès au logement et qualité du lieu de vie

Le Fonds de solidarité logement (FSL)



Grâce au FSL, 1 477 ménages en difficulté ont pu être aidés sur l'année 2024, soit 96 ménages supplémentaires par rapport à 2023. Les aides financées par le FSL ont contribué à **l'accession et au maintien, dans leur logement**, de ces ménages en situation de précarité, dont 373 aidés pour le paiement des factures de fluides en souffrance (eau, électricité et gaz). Le FSL accorde également des subventions aux associations agissant pour favoriser l'accès au logement, favoriser le maintien dans le logement, aider les ménages précaires à payer leurs factures de fluides et prévenir les expulsions locatives.

Au cours de l'année 2024, l'intervention du FSL s'est répartie comme suit :

- 754 000 € à différents organismes partenaires, pour 796 ménages aidés en 2024 contre 722 en 2023 ;
- 307 985 € au titre des aides individuelles pour 681 ménages aidés. Il est à noter que les aides à l'accès et au maintien dans le logement ont été moins mobilisées. Cette diminution a été compensée par une augmentation des demandes d'aide au paiement des fluides, notamment celles relatives à l'énergie qui ont connu une véritable ascension.

Soutien à Habitat 06, opérateur immobilier du Département

Présent sur l'ensemble des Alpes-Maritimes, Habitat 06 intervient en tant **qu'opérateur du logement locatif social**. En 2024, il a poursuivi son développement dans le domaine de l'accession sociale à la propriété, en contribuant de manière significative aux réalisations d'opérations pour les ménages aux revenus modestes. Il doit également répondre aux besoins urgents de résidences pour des populations spécifiques telles que les étudiants, les seniors, les saisonniers ou les personnes à mobilité réduite. Il construit et rénove avec des exigences fortes : qualité des bâtiments, performance environnementale et pérennité.



En 2024, 1 M€ ont été attribués en soutien aux programmes suivants :

- Breil-sur-Roya : reconstruction des vallées / acquisition amélioration de 12 logements : 250 000 € ;
- Cap d'Ail : 15 logements locatifs sociaux : 400 000 € ;
- Vence : 9 logements locatifs sociaux : 350 000 €.

L'année 2024 a été marquée par l'ouverture de la résidence Pure Thermal à Roquebillière (49 hébergements) en avril 2024 et la livraison anticipée du volume de stationnements de 330 places de la résidence « Cœur de Station » à Valberg.

COHESION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES PRECARITES

Prévenir et accompagner la perte d'autonomie (1/2)

Une feuille de route ambitieuse et transversale

Stratégie et méthode

Le **schéma départemental de l'autonomie 2022-2026** en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et leurs aidants a été voté le 17 décembre 2021. Le schéma repose sur un diagnostic établi d'après une consultation large, qui a permis de définir des orientations et axes stratégiques à travers des groupes de travail composés de partenaires et d'institutions. Le schéma s'organise en 20 fiches actions, regroupées en **5 grands axes stratégiques** :

1. Moderniser l'accès aux droits et structurer la coordination des acteurs ;
2. Renforcer la prévention et fluidifier les parcours ;
3. Conforter le domicile et la citoyenneté ;
4. Accélérer la révolution de l'accueil et de l'accompagnement ;
5. Renforcer l'attractivité des métiers et accompagner la professionnalisation du secteur.

Actions et résultats 2024



Depuis mars 2023, la **Maison départementale de l'autonomie (MDA)** regroupe les services de l'autonomie du Département et les services de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Le site internet MDA06.fr a fait l'objet d'une refonte afin de gagner en ergonomie pour les utilisateurs tout en apportant un contenu à jour.

La MDA est un guichet unique qui a pour mission d'accompagner les personnes âgées et les personnes en situation de handicap dans toutes les démarches liées à la perte d'autonomie et au handicap. La déclinaison territoriale de la MDA permet de mailler et d'animer les territoires et d'offrir une réponse de proximité adaptée à chaque personne tant sur la zone littorale que dans le moyen et le haut pays.

En complément de l'accueil central et des 7 antennes présentes sur le territoire, l'année 2024 a vu la création d'une antenne supplémentaire à Grasse. De plus, l'assemblée départementale du 4 octobre 2024 a approuvé le lancement d'un appel à candidatures pour labelliser des relais MDA auprès des services existants d'accueil du public tels que des structures labellisées France Services, des centres communaux d'action sociale, des EHPAD porteurs de centres de ressources territoriaux et également des établissements publics ou associatifs.

La formation des professionnels et la création d'outils socles, pilotés par la MDA, permettront de garantir l'harmonisation de l'information et l'orientation de premier niveau sur l'ensemble du territoire.

COHESION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES PRECARITES

Prévenir et accompagner la perte d'autonomie (2/2)

Une feuille de route ambitieuse et transversale

Actions et résultats 2024 (suite)

Le **Service public départemental de l'autonomie (SPDA)** est une nouvelle méthodologie de réponses aux besoins visant un meilleur accompagnement des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs proches. Créé par la loi du 8 avril 2024, il se déploie dans toute la France depuis 2025. Il vise à garantir un accompagnement fluide et coordonné en s'appuyant sur une coopération renforcée entre les acteurs institutionnels et professionnels à l'échelle départementale. Le Département des Alpes-Maritimes a été retenu pour tester ce nouveau service dès 2024. Plusieurs actions ont été lancées avec les partenaires locaux (ARS, DDETS, CAF, CPAM, MSA, Education nationale), notamment :

- La création d'un comité d'usagers pour recueillir les avis et besoins des personnes concernées, leur permettre de participer aux décisions et d'exprimer leurs besoins pour améliorer les services proposés ;
- L'organisation de permanences dans les antennes de la MDA ;
- Le développement d'outils numériques pour faciliter les échanges d'informations ;
- Une meilleure visibilité des aides sur le site internet de la MDA.

Dans un contexte de crise de l'attractivité des métiers de l'autonomie et de besoins de plus en plus denses, le Département a créé en 2021 le Centre départemental des métiers de l'autonomie (CDMA). Ce centre s'appuie sur un réseau d'ambassadeurs afin de **promouvoir et de communiquer sur les métiers du grand âge et du handicap**. Les 44 ambassadeurs sont des professionnels des établissements et services médico-sociaux (bénévoles, intervenants, administratifs et dirigeants), des usagers et des aidants. Leurs missions principales sont :

- Valoriser et reconnaître le travail des professionnels des métiers de l'autonomie ;
- Lever les freins liés à la méconnaissance et aux idées reçues sur les métiers de l'autonomie.

Les demandeurs d'emploi, les travailleurs actifs et les jeunes collégiens et lycéens sont le public cible. En 2024, deux présentations du réseau des ambassadeurs ont été effectuées auprès des classes de 3^{ème} des collèges Ludovic Bréa à Saint-Martin-du-Var et Les Vallergues à Cannes.



Près de 8 000 maralpins ont participé aux animations gratuites de la **1^{ère} quinzaine des seniors et des aidants**, du 30 septembre au 11 octobre :

- Journée de lancement à Nice avec 30 stands d'informations et des animations autour d'échanges avec des professionnels ;
- Deux journées à Cannes et à Grasse de représentation de la pièce de théâtre « Avant, j'étais vieux » ;
- Une journée dédiée aux aidants d'enfants ou d'adultes en situation de handicap ou de personnes âgées dépendantes avec la représentation de la pièce de théâtre « Danser sous la pluie », suivie par une table-ronde avec des experts et de riches échanges avec les aidants ;
- Une soirée de clôture au Palais Nikaïa avec un concert, en lien avec le programme « Seniors en action », qui offre toute l'année aux seniors des moments de partage et de convivialité.

COHESION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES PRECARITES

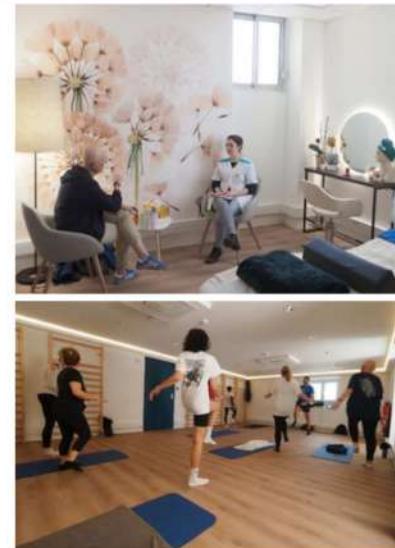
Le Département acteur de la santé publique (1/5)

Accompagnement face au cancer

L'**Institut Mozart** est depuis son ouverture en septembre 2023 un lieu d'accompagnement, de soutien et d'échanges dans la lutte contre le cancer mais également en matière de prévention et d'information au public.

En 2024, plus de 10 000 rendez-vous pour des soins de support ont été réalisés par l'équipe de l'Institut Mozart qui a ainsi poursuivi la structuration de l'offre et du parcours de soins. L'Institut Mozart a proposé également chaque mois un programme avec des rencontres débats, des ateliers, des conférences grand public, des expositions, des sorties :

- Ateliers méditation de pleine conscience, parents-enfants,
- Aide et information sur la gestion de la douleur... ;
- Conférences grand public en lien avec la thématique du cancer ;
- Expositions photographiques ;
- Sorties à but thérapeutique (initiation à l'aviron en mer, ateliers en lien avec le Musée des Arts Asiatiques...).



Le déploiement de l'Institut sur le territoire a pour ambition **d'aller vers tous les Maralpins** avec un parcours personnalisé pour lutter contre la désertification médicale. Ce déploiement de l'Institut est possible grâce à un partenariat local solide, en s'appuyant sur le maillage territorial du Département et plus spécifiquement des MDD et des MSD.

L'Institut Mozart s'est déplacé dans les vallées courant mai 2024 (Saint-Martin-Vésubie, Saint-Sauveur-sur-Tinée, Breil-sur-Roya, Puget-Théniers) afin de repérer les besoins spécifiques sur ces territoires. Depuis octobre 2024, une offre de soins oncologiques de support au sein du Centre de santé départemental de Puget-Théniers et son antenne de Guillaumes a été mise en place avec une équipe mobile composée de sophrologue, psychologue, socio-esthéticienne proposant des rendez-vous bimensuels aux patients et aidants de la Vallée du Var (Guillaumes, Valberg, Puget-Théniers et les communes limitrophes). Cette offre va être dupliquée début 2025 sur les Vallées de la Tinée, Vésubie et Roya.

COHESION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES PRECARITES

Le Département acteur de la santé publique (2/5)

Le Plan Santé dans toutes les Politiques

Le Département poursuit sa volonté d'intégrer la dimension santé dans l'ensemble de ses politiques publiques via le Plan Départemental « Santé dans toutes les politiques 2023-2028 ». L'objectif est de développer une approche transversale afin de promouvoir la **prise en compte des enjeux sanitaires dans la prise de décision publique**. Dans ce cadre, le Département organise un cycle de rencontres culturelles dans les médiathèques intitulé « Des mots sur des maux ». Ce projet a pour objectif d'informer et de sensibiliser le grand public sur des thématiques de soin et de santé à travers des échanges enrichissants autour d'un livre, d'une sélection d'ouvrages, d'une projection ou d'une pièce de théâtre. Les prochains Cafés Santé aborderont la santé mentale, grande cause nationale 2025.

D'autres projets ont été déployés de manière transversale actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air intérieur des collèges, lutte contre les perturbateurs endocriniens au sein des crèches et des maisons des 1000 premiers jours...).



Actions de prévention et de promotion en santé publique



- En 2024, **173 actions** ont été menées sur les territoires en prévention et promotion de la santé, permettant de sensibiliser environ 5000 maralpins : actions de dépistage en santé sexuelle, prévention des conduites à risques, prévention solaire et promotion des dépistages organisés des cancers du sein, colo-rectal et du col de l'utérus.
- Le Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic en santé sexuelle (CeGIDD) est habilité par l'ARS pour porter des missions en faveur de la prévention et du dépistage avec une approche globale en santé sexuelle. Il dispose d'un site principal à Nice et 2 antennes à Antibes et Menton. Le nombre de consultations médicales sur l'année 2024 est en hausse atteignant plus de **15 500 consultations médicales** pour environ 5 500 usagers. Il s'agit principalement d'usagers masculins et un sur deux a moins de 30 ans.

Le laboratoire vétérinaire départemental (LVD 06)

Le LVD 06 contribue aux enjeux de prévention sanitaire du territoire par son concours aux administrations, collectivités, entreprises, éleveurs ou particuliers pour des prestations analytiques, des conseils ou des actions de formation en matière de santé animale, de radiobiologie et d'hygiène alimentaire. En 2024, le laboratoire a réalisé plus de **100 000 analyses**, participant ainsi à la surveillance et à la maîtrise de la santé publique et de la santé animale sur le territoire maralpin. En renforçant la sécurité alimentaire, notamment dans les collèges (9 500 analyses), en préservant la santé des animaux de rente et de la faune sauvage (33 000 analyses, 40 autopsies) et en surveillant la qualité des eaux (20 000 analyses), le laboratoire s'inscrit pleinement dans ses missions de service public.

COHESION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES PRECARITES

Le Département acteur de la santé publique (3/5)

Des actions ciblées auprès des jeunes

- Depuis l'année scolaire 2023-2024, le Département s'est vu déléguer par l'ARS l'organisation de la campagne vaccinale contre les infections à papillomavirus humains dans **29 collèges** du territoire et l'accompagnement des centres communaux de vaccination d'Antibes, Cannes, Grasse et Menton. Les équipes ont vacciné 637 collégiens lors de la première session de vaccination et 557 lors de la seconde. Concernant la campagne de vaccination 2024-2025, les équipes ont vacciné 409 collégiens lors de la première session de vaccination d'automne 2024 et 369 lors de la seconde pour le rappel au printemps 2025.
- Le Département s'est associé depuis 2021 à l'Etat, l'inspection académique de Nice et le milieu associatif pour la santé sexuelle et la **prévention contre la précarité menstruelle**. L'action se matérialise par des séances collectives de sensibilisation sur les thèmes de la santé et de la vie affective dans les collèges suivies d'installation de distributeurs de protections périodiques au sein du collège et de leur approvisionnement. Pour l'année scolaire 2024-2025, 22 collèges ont bénéficié de 241 interventions de sensibilisation destinées à 122 classes et 2 647 élèves de 5ème. Au total, jusqu'à l'année scolaire 2024-25, 47 collèges publics et privés sous contrat, soit 45 % des établissements ont bénéficié de distributeurs de protections périodiques.



Le Carrefour Santé Jeunes favorise une approche globale de santé

Il fonctionne avec une équipe pluridisciplinaire composée de :

- gynécologue
- anesthésiste
- médecins généralistes
- psychiatres
- sages-femmes
- infirmières
- psychologues
- dédié
- endocrinologue

Un réseau engagé sur tout le territoire pour la santé des jeunes

Afin de mieux répondre aux besoins de santé globale des adolescents et des jeunes adultes, le Carrefour Santé Jeunes travaille en réseau avec les partenaires institutionnels et le milieu associatif.

10 bonnes raisons de venir au Carrefour Santé Jeunes

- 1** INFORMATIONS
- 2** CONSEILS
- 3** CONSULTATIONS
- 4** Gratuit et anonyme avec ou sans la présence des parents avec ou sans rendez-vous - Sur Doctolib
- 5** Consultations de gynécologie/sexologie Echanges sur la vie affective, relationnelle et santé sexuelle - Frottis
- 6** Prescription de contraceptifs Pilule, patch, anneau vaginal, implant, préservatifs, dispositif intra-utérin
- 7** Sevrage tabagique Accompagnement au sevrage tabagique et orientation pour une prise en charge adaptée
- 8** Dépistage et traitement des IST (Infections Sexuellement Transmissibles) Prélèvement réalisé sur place, pas besoin d'être à jeun
- 9** Consultations jeunes consommateurs Prévention et accompagnement aux conduites addictives (écrans, alcool, drogue...)
- 10** Vaccinations Hepatite B, coqueluche, rougeole, rubéole, papillomavirus (HPV)...
- 11** Entretien psychologue Estime de soi, anxiété, difficultés relationnelles, sexualité...
- 12** IVG (Interruption Volontaire de Grossesse) Comme la loi l'autorise en France, jusqu'à 14 semaines de grossesse
- 13** Endocrinie - Nutrition Conseils diététiques et comportements alimentaires

- Depuis septembre 2024, dans le cadre de la lutte contre les grossesses non désirées, le Carrefour Santé Jeunes (CSJ) de Nice propose la **prise en charge des interruptions volontaires de grossesse (IVG) médicamenteuses** dans leur globalité. Cette initiative vise à offrir aux jeunes femmes un accompagnement complet, sécurisé et efficace dans le respect de leurs choix et de leur santé. Sur les 39 demandes d'IVG médicamenteuse, 26 ont pu être réalisées au sein du CSJ. Les autres situations, soit les 31 % restants, ont nécessité une orientation vers un établissement de santé ou ont fait l'objet d'un changement d'avis de la part de la patiente. Une orientation a été réalisée vers le Centre Hospitalier Universitaire conventionné avec le Département. Cette collaboration garantit une prise en charge adaptée et la continuité des soins pour toutes les patientes, quel que soit leur parcours.

COHESION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES PRECARITES

Le Département acteur de la santé publique (4/5)

Santé et prévention dans le cadre de la Protection Maternelle et Infantile (PMI)

- Le Département s'est engagé pour la création de deux **maisons des 1 000 premiers jours (MMPJ)** afin d'impulser des actions de prévention précoce. La première MMPJ a ouvert à Nice en 2023 et la deuxième le 15 février 2024 à Grasse. La MMPJ regroupe dans un même espace :
 - Des services de prévention de proximité et d'accessibilité universelle en faveur des femmes enceintes, des parents, des futurs parents, des nourrissons et des enfants de moins de 3 ans sous la forme d'activités permanentes, variées, individuelles et collectives ;
 - Un lieu de rencontre pour les parents et les professionnels sur le principe du partenariat et du maillage autour des usagers ;
 - Un lieu qui permet la réflexion et la formation des professionnels, un terrain de stage pour les étudiants médicaux ou paramédicaux afin de former les futurs professionnels à l'enjeu des 1 000 premiers jours.

Les MMPJ ont offert à 1 108 familles un accompagnement, une étape de parentalité à un ou plusieurs moments dans leur parcours des 1 000 jours.

- Depuis 2023, à la suite d'une action de sensibilisation auprès de 160 agents du service départemental de PMI, les professionnels ont intégré la santé environnementale dans leurs pratiques, notamment pour prévenir les **expositions aux perturbateurs endocriniens**. En 2024, les usagers rencontrés en pré ou postnatal par une sage-femme et en infantile par une puéricultrice ou un médecin ont bénéficié de conseils sur le saturnisme, la qualité de l'air intérieur et les risques liés aux cosmétiques et à l'alimentation. Parallèlement, la démarche « **Éco accueil petite enfance** » a été déployée via l'association Label Vie, avec six formations proposées aux EAJE au sein de la MMPJ de Nice. Depuis 2022, 59 établissements d'accueil du jeune enfant et 2 maisons d'assistants maternels se sont engagés dans cette dynamique, dont 33 structures labellisées ou en cours de labellisation au 31 décembre 2024.
- Dans le cadre du Fonds de Lutte contre les Addictions (FLCA), l'année 2024 a été consacrée à la structuration d'un dispositif d'actions innovantes, élaboré par les équipes de la PMI et de la MMPJ, centré sur la **prévention du mésusage des écrans chez les jeunes enfants**. Ce programme, dont le déploiement est prévu à partir de 2025, a pour objectifs : d'améliorer le repérage précoce des comportements à risque liés aux écrans au sein des familles, de renforcer la sensibilisation des professionnels et partenaires, et de désigner des référents « numérique » dans chaque structure impliquée. L'ensemble des actions s'intègre dans une stratégie globale, articulant des consultations spécifiques « écrans », l'intégration systématique de cette thématique dans les suivis prénataux et postnataux et dans les séances de préparation à la parentalité, afin d'offrir un accompagnement adapté à chaque étape du parcours familial.
- Les bilans de santé en école maternelle : pour l'année scolaire 2023-24, 11 753 élèves de petite section (PS) étaient inscrits dans les 359 écoles maternelles du département. 10 191 enfants, soit 87 % des élèves inscrits en PS ont bénéficié d'un bilan de santé par les équipes du Département et des communes d'Antibes et Cannes conventionnées pour cette mission. De plus, en moyenne section, 8 899 élèves soit 75 % des élèves inscrits ont bénéficié d'un dépistage visuel ou de suivi. L'ensemble des données issues des bilans de santé permettent d'estimer les indicateurs de santé des enfants de cette tranche d'âge et d'ajuster les actions de santé.



COHESION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES PRECARITES

Le Département acteur de la santé publique (5/5)

La lutte contre la désertification médicale et l'accès aux soins

- En 2024, le **centre de santé départemental de Puget-Théniers** a poursuivi le déploiement de son offre de soins avec des consultations de médecine générale, consultations en gynécologie, soins infirmiers, prévention des cancers, accompagnement psychologique. Le CDS dispose d'un site principal à Puget-Théniers et 3 antennes (Roquesteron, Guillaumes et le bus santé connecté).

Depuis le 9 janvier 2024, le bus santé connecté propose des téléconsultations sur 8 communes ciblées : Daluis, Entraunes, Rigaud, Malaussène, Toudon, Ascros, La Penne et Aiglun. Par le déploiement de cette antenne mobile, qui se veut adaptable, le Département a souhaité réduire les inégalités d'accès à l'offre de soins et aller vers les publics les plus isolés.



- En facilitant l'installation des professionnels de santé, en optimisant leurs conditions d'exercice et en coordonnant l'ensemble des acteurs, le Département est désormais porteur d'une structure unique d'accompagnement et renforce ainsi sa politique d'attractivité dans les zones médicalement sous dotées avec la création du **Guichet Réseau Santé 06** et la signature d'une convention tripartite CD06, CPAM et ARS le 26 mars 2024. Le lancement du guichet a eu lieu le 2 septembre 2024 après un travail de recensement, de cartographie et la création d'un numéro vert unique.

Les appels à projets (AAP) santé



Les appels à projets santé soutiennent les équipes médicales et scientifiques du territoire départemental pour des innovations techniques dans le domaine de la santé.

En 2024, le Département a lancé son 16^{ème} appel à projets « **Soutien aux équipes médicales et scientifiques du département pour des innovations techniques dans le domaine de la santé** ». Cancer, maladies neurodégénératives et du handicap, e-santé et intelligence artificielle, prévention-sensibilisation en santé publique... tels sont les domaines concernés par cet appel à projets qui vise à soutenir les initiatives prometteuses afin de doter le territoire d'équipements et de technologies de pointe.

COHESION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES PRECARITES

Action sociale pour l'enfance (1/2)

Venir en aide aux mineurs en danger et à leurs familles (1/2)

Stratégie et méthode

Le schéma départemental de l'enfance 2022 - 2026 porte l'ambition d'améliorer la qualité des dispositifs mis en œuvre pour prendre en charge les enfants en fonction de leurs besoins. A partir d'un diagnostic étayé et partagé par l'ensemble des partenaires, les grandes orientations portées par ce schéma ont été dégagées, autour de 3 grands axes :

1. L'équité de traitement des enfants et des familles ;
2. Le repérage précoce de leurs difficultés ;
3. L'accompagnement adapté et gradué grâce à des approches éducatives et thérapeutiques innovantes et diversifiées.

Ce schéma a aussi la volonté de garantir des parcours sans rupture et de déployer des dispositifs adaptés aux enfants à profil spécifique. Enfin, ce schéma acte la poursuite des actions engagées pour préparer les jeunes à un avenir sécurisé d'adulte autonome.



Actions et résultats 2024

Le Département a poursuivi sa stratégie de diversification de l'offre en matière de politique publique dédiée à l'enfance. Ainsi, de nombreux projets, dont l'ambition est de renforcer la prévention précoce, la qualité de la prise en charge et de l'accompagnement des enfants confiés, ont été initiés et verront le jour en 2025, venant enrichir le dispositif global de prévention et de protection de l'enfance. Un engagement particulier sur la santé globale et l'exploitation sexuelle des mineurs a permis d'ancrer une nouvelle fois le Département dans une grande cause nationale.

- En 2024, le **Conseil des Jeunes de la Protection de l'Enfance**, dont l'ambition est de recueillir la parole des enfants confiés et de les faire contribuer à l'élaboration de la politique publique, a été officiellement lancé. Dans ce cadre, des actions fortes telles que des journées de cohésion (voile, équitation, visites culturelles), un concours d'éloquence ou encore des ateliers thématiques sur des sujets liés à leur quotidien et leur bien-être ont été conduites, favorisant ainsi expression, autonomie et implication dans l'évolution des pratiques professionnelles de la protection de l'enfance.



COHESION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES PRECARITES

Action sociale pour l'enfance (2/2)

Venir en aide aux mineurs en danger et à leurs familles (2/2)

Actions et résultats 2024 (suite)

- En 2024, le Département s'est inscrit dans la lutte contre la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle des mineurs, sous l'impulsion des parquets de Nice et de Grasse, dans le cadre du Comité de lutte contre les violences faites aux enfants. Une convention a été signée avec l'association KOUTCHA, acteur national engagé dans la **protection des mineur(e)s victimes d'exploitation sexuelle**, qui intervient grâce à deux dispositifs : le centre d'accueil de KOUTCHA, dans un lieu tenu secret, et le réseau SATOUK, composé de 24 lieux de vie habilités, répartis sur le territoire national. Ce partenariat complète et enrichit le dispositif départemental existant, apportant une réponse aux situations nécessitant un éloignement du territoire.

DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES | 06



- En 2024, le Département s'est engagé dans une campagne de **promotion et d'attractivité du métier d'assistant familial**, destinée à sécuriser les effectifs existants et à développer l'attractivité de la profession. Ainsi, la communication a été renforcée et des forums en collaboration avec France Travail, afin d'informer sur le métier et de favoriser les recrutements, ont pu être organisés. Par ailleurs, les assistants familiaux demandeurs ont été équipés d'ordinateurs et de téléphones portables, favorisant ainsi leur sentiment d'appartenance et de reconnaissance.

Enfin, en vue de favoriser les demandes d'extension de places d'accueil, des logements plus grands ont été proposés aux assistants familiaux, dans le cadre de l'intermédiation locative.

ACCÈS ET QUALITÉ DES SERVICES À LA POPULATION

Objectifs et chiffres clés

Objectifs

- ✓ Offrir aux Maralpins un niveau de service de qualité maximum ;
- ✓ Garantir gratuitement l'accès de tous aux services publics ;
- ✓ Accompagner les usagers dans leurs démarches administratives ;
- ✓ Simplifier les démarches en ligne et accompagner les usagers ;
- ✓ Réduire la fracture numérique ;
- ✓ Donner aux collégiens les moyens d'évoluer dans un environnement numérique.



Chiffres clés

- Plus de 70 000 démarches réalisées sur MesDémarches06 ;
- 2500 usagers accompagnés vers l'autonomie numérique par les 7 conseillers numériques France services lors de plus de 2300 sessions et ateliers ;
- 132 points d'accueil en proximité sur 4 territoires d'action sociale ;
- 2 959 victimes, principalement de violences conjugales, entendues par les travailleurs sociaux déployés au sein des forces de l'ordre ;
- Près de 700 agents au service des usagers ;
- 11 Maisons du Département labellisées « France services », 1 Maison du Département itinérante ;
- Plus de 250 000 démarches accompagnées dans les MDD, soit plus de 20 000 par mois ;
- Plus de 100 000 appels traités par le Centre de relation usagers.



ACCÈS ET QUALITÉ DES SERVICES À LA POPULATION

Proximité et lien humain pour l'accompagnement des maralpins (1/2)

Un accompagnement social de proximité auprès des publics les plus vulnérables

L'action sociale départementale s'organise suivant 4 territoires homogènes géographiquement, avec pour chacun une zone urbaine et des zones rurales ou de montagnes, une typologie d'usagers analogue et une activité équilibrée.

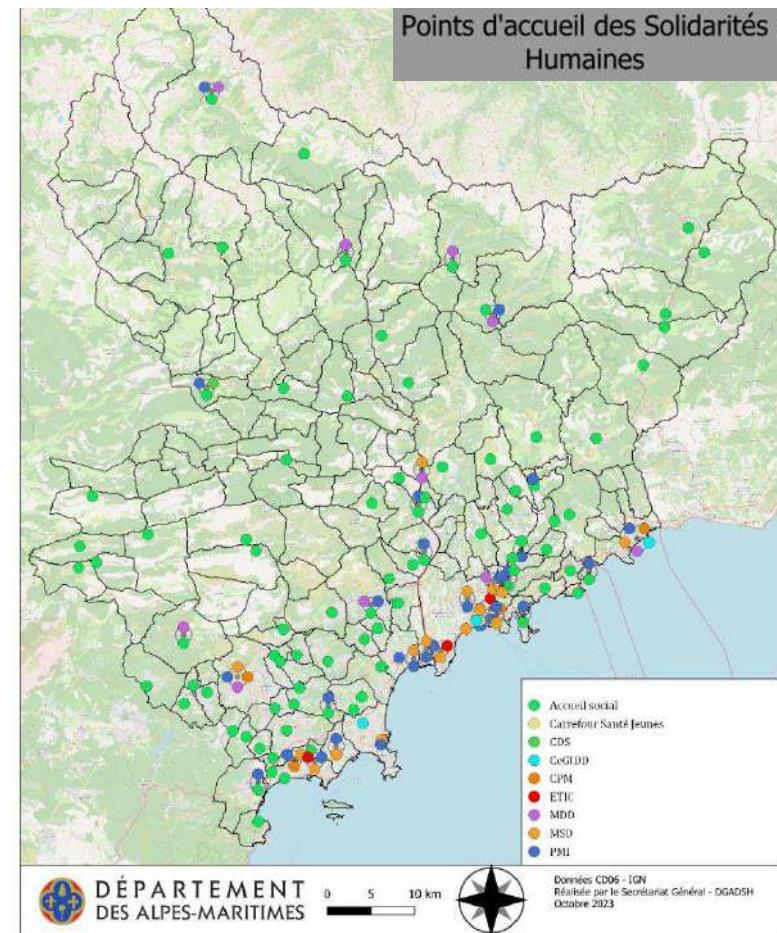
La territorialisation de l'action sociale, débutée en 2013, a pour ambition de rapprocher la mise en œuvre des politiques publiques des territoires, à savoir rapprocher les décisions des usagers pour améliorer le service rendu. Par l'élaboration d'un projet de direction, la direction compétente souhaite, en particulier :

- Structurer une organisation dans une logique de lisibilité départementale et d'harmonisation territoriale ;
- Travailler en coopération avec les autres directions compétentes à la mise en œuvre opérationnelle des politiques publiques qu'elles ont définies ;
- Valoriser et reconnaître les missions accomplies par plus de 600 agents.

Ce projet s'est construit avec une méthodologie fortement participative aboutissant à deux axes de travail déclinés en chantiers. Plus de 500 agents ont collaboré à la construction de ce projet de direction.

Chiffres clés 2024 de l'action sociale en territoire

- 2 959 victimes, principalement de violences conjugales, entendues par les travailleurs sociaux déployés au sein des forces de l'ordre ;
- 195 mesures en cours d'accompagnement social personnalisé ;
- 727 situations signalées ayant fait l'objet d'une évaluation ou d'une enquête sociale ;
- Plus de 7 000 actions autour de l'aide au maintien dans le logement (lutte contre les impayés de loyers, expulsion locative, mise à l'abri...) ;
- 1 500 familles bénéficiaires d'aides financières au titre de la protection de l'enfance ;
- 3 500 évaluations de la maltraitance des mineurs ;
- 3 000 mesures éducatives à domicile ;
- 1 600 enfants protégés et confiés au Département ;
- 10 000 évaluations APA (allocation personnalisée pour l'autonomie) ;
- 648 évaluations PCH (prestation de compensation du handicap).



ACCES ET QUALITE DES SERVICES A LA POPULATION

Proximité et lien humain pour l'accompagnement des maralpins (2/2)

Le Département acteur du service public de proximité

Le Département renforce son rôle d'acteur du service public de proximité à travers un maillage territorial optimisé de structures telles que les Maisons du Département (MDD), la MDD itinérante, les Maisons départementales des seniors (MDS), les Maisons des solidarités départementales (MSD), les Maisons de l'autonomie (MDA), les PMI, et les Maisons des 1000 premiers jours. Pour améliorer le parcours des usagers, faciliter le suivi global et renforcer cette proximité, certaines de ces structures sont réunies au sein de mêmes espaces modernes, conviviaux et offrant un accueil unique et mutualisé : les **Maisons des Alpes-Maritimes**.

Une nouvelle Maison de l'autonomie et une nouvelle Maison des 1000 premiers jours ont été inaugurées au sein de la **Maison des Alpes-Maritimes de Grasse** le 26 janvier 2024, aux côtés des MDD, MSD et PMI déjà présentes. La **Maison départementale des seniors de Nice ouest** a été agrandie et rénovée, pour rouvrir en janvier 2024.

Les MDD sont équipées de postes informatiques en libre-service, et les postes des quelque 40 conseillers sont équipés de doubles écrans tactiles pour permettre à l'usager de participer durant les démarches réalisées en ligne pour et avec lui. Les 11 MDD sont **labellisées France services** et permettent ainsi l'accès aux services de 11 partenaires : CAF, CPAM, CARSAT, CDAD, DDFIP, MSA, France Travail, France Titres, France Rénov, La Poste et Chèque Énergie, en plus des dispositifs départementaux (aides sociales, « Seniors en action » etc.). Les partenaires tiennent des permanences régulières dans les MDD, en complément de l'accompagnement par les conseillers. Le Département est animateur France services pour tout le territoire maralpin, accompagnant les 34 structures labellisées vers une harmonisation des pratiques et une amélioration continue de la qualité de service.

Le **Centre de relation usagers**, modernisé en 2023, est devenu un maillon essentiel du lien avec les usagers grâce à des outils performants de téléphonie et à la formation des agents, permettant des réponses téléphoniques qualifiées et rapides. Plus de 100 000 appels ont été traités en 2024.



ACCÈS ET QUALITÉ DES SERVICES À LA POPULATION

Les outils numériques au service des solidarités humaines (1/2)

Le portail « Mes Démarches 06 »

Lancée dès 2019, la plateforme **MesDémarches06** est l'une des premières plateformes web françaises de **gestion centralisée de la relation usagers dans le service public**. Elle propose plus de 130 formulaires, accessibles 24h/24. 100 % des dispositifs d'aides pérennes du Département sont accessibles en ligne (APA, AAH, culture, éducation, sport) sur MesDémarches06 ou les sites partenaires (CNSA, etc.). Outre les demandes d'aides et de subventions, en 2024, les usagers ont notamment pu s'inscrire aux événements organisés par le Département (expositions, activités nature, Festival Astro Valberg), formuler les demandes d'uniformes scolaires pour les collégiens ou encore accéder au Guichet unique Santé 06 pour les professionnels.



En 2023, le portail avait bénéficié d'une refonte ergonomique et visuelle pour améliorer l'expérience utilisateur et l'accessibilité. En 2024, ces améliorations se sont poursuivies et les liens avec le nouveau site institutionnel, mis en ligne durant l'été 2024, ont été multipliés, notamment dans le **nouveau guide des aides**. Un nouveau **chatbot augmenté par intelligence artificielle** a également été mis en ligne. MesDémarches06 est également connectée au logiciel CRM (Citizen relationship management), déployé au Centre de relation usagers et dans deux Maisons du Département. Ce système facilite l'orientation des usagers grâce au partage d'informations entre services et à une base de connaissances métiers enrichie de près de 80 fiches thématiques.

En 2024, plus de 70 000 démarches ont été réalisées sur MesDémarches06, soit plus de 6 000 par mois.

Accès aux équipements et numérique responsable

Le Département soutient les associations telles que NumériSud, Actif Côte d'Azur et la Banque du Numérique (dont il coanime le comité de pilotage), par le biais de subventions et de dons de matériel informatique. Ces partenariats permettent la collecte, le reconditionnement et le réemploi **d'ordinateurs, tablettes et smartphones pour les publics en difficulté**, en cohérence avec la stratégie départementale pour un numérique responsable.

ACCES ET QUALITE DES SERVICES A LA POPULATION

Les outils numériques au service des solidarités humaines (2/2)

« France numérique ensemble » et coordination territoriale

Le Département a été reconnu coordinateur des 37 conseillers numériques du territoire par l'Agence nationale pour la cohésion des territoires.



Il co-pilote également avec la Préfecture la **feuille de route « France numérique ensemble »**. Cette démarche nationale vise à renforcer la territorialisation de la politique d'inclusion numérique et à structurer un réseau départemental de médiation numérique. Lancée officiellement dans les Alpes-Maritimes à partir de novembre 2023, cette feuille de route a été coconstruite en 2024 avec les EPCI et les acteurs locaux de la médiation numérique et s'appuie sur leur mise en réseau et la complémentarité de leurs actions. Les axes de travail incluent :

- Renforcement de la gouvernance locale
- Coordination des conseillers numériques
- Sensibilisation dans les établissements scolaires et accompagnement à la parentalité numérique
- Mobilisation des entreprises et des collectivités territoriales
- Promotion de la sobriété numérique

Lutte contre la fracture numérique



En complément de l'accompagnement administratif et numérique fourni en MDD, l'accompagnement des conseillers numériques permet de mener les usagers en difficulté vers l'autonomie numérique du quotidien et de les sensibiliser aux bonnes pratiques numériques, à la cybersécurité, à la gestion des données personnelles.

En 2024, le **dispositif des conseillers numériques** a permis d'accompagner plus de 2 500 usagers éloignés du numérique à travers plus de 2 000 sessions individuelles et 300 ateliers collectifs gratuits. Ces actions ont été menées dans les MDD, les structures France services, ainsi que dans des médiathèques, mairies et autres partenaires locaux.

Les sept conseillers numériques interviennent sur tout le territoire : vallées de la Vésubie, de la Tinée et Plan-du-Var, pays grassois, Menton et vallée de la Roya, vallées du Var et de l'Estéron, Nice et ses périphéries.

BIEN-ETRE ET EPANOUISSSEMENT DE CHACUN

Objectifs et chiffres-clés

Objectifs

- ✓ Maintenir un niveau de qualité de service maximum à destination du public le plus large ;
- ✓ Soutenir les acteurs locaux face à l'augmentation de leurs charges ;
- ✓ Proposer une offre d'activités de loisirs écoresponsables et adaptées aux personnes aux besoins spécifiques ;
- ✓ Mettre à profit des outils numériques adaptés aux usagers.



Chiffres clés

- 85 000 visiteurs pour l'exposition « Tintin et Tchang » ;
- 9 micro-folies sur le territoire départemental ;
- 70 sorties en mer à bord d'un voilier pour près de 90 enfants de l'aide sociale à l'enfance ;
- Plus de 700 sorties « handi voile » et de 600 sorties « handi ski » ;
- 31 000 personnes participent aux actions proposées et 77 000 places d'activités proposées aux seniors maralpins ;
- 13 étudiants inscrits sur l'année et 14 co-travailleurs au Campus connecté.



BIEN-ETRE ET EPANOUISSSEMENT DE CHACUN

Accès à la connaissance et à la culture (1/2)

Une variété d'expériences culturelles et artistiques

Dans le cadre d'une politique culturelle dynamique, le Département a créé deux musées et des espaces culturels dont l'entrée est entièrement gratuite, permettant aux visiteurs de découvrir la richesse et la diversité des Alpes-Maritimes.

En 2024, **deux expositions-événements** à Nice, fruit d'un partenariat avec le musée Hergé, ont enchanté le public du 27 janvier au 30 juin 2024 : plus de 85 000 visiteurs en 5 mois, une fréquentation record ! Au musée départemental des arts asiatiques, l'exposition « Tintin et Tchang » a mis en lumière la rencontre décisive entre Hergé et son ami chinois, source du célèbre Lotus bleu. À l'espace culturel départemental Lympia, « Hergé et l'Art » a révélé l'artiste derrière le dessinateur, entre bande dessinée, peinture et art contemporain.

La **grotte préhistorique du Lazaret** a quant à elle accueilli 25 738 visiteurs en 2024, dont 1 926 scolaires, le site préhistorique poursuit son ancrage culturel et scientifique. Du 15 novembre au 31 décembre, le mapping immersif « The Garden » de l'artiste maralpin Jérémy Griffaud, a illuminé les parois du site dans le cadre du festival OVNI. Parallèlement, le Lazaret a intensifié sa mission pédagogique et son accueil des familles, en élargissant son offre de médiation.

A l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques 2024, le Département a proposé aux collégiens un projet éducatif et artistique intitulé « **Je suis une œuvre d'Art !** ». Les collégiens étaient invités à se photographier en imitant l'expression ou la pose du personnage d'un tableau célèbre. Une liste d'œuvres de grands artistes tels Gustave Courbet, Vincent Van Gogh, Amedeo Modigliani, Grant Wood, Léonard de Vinci ou encore Andy Warhol a été constituée. Les gagnants du casting ont participé à un shooting photo professionnel pour se transformer en un personnage de tableau mythique, le temps d'une photo qui célébrera le sport et ses valeurs. Le shooting était organisé par Fouzia Kechkech, créatrice et productrice de la série ARTE « A Musée Vous, A Musée Moi » et la photographe Mathilde OSCAR. Les photographies ont ensuite fait l'objet d'une exposition interactive (réalité augmentée) qui s'appuie sur des récits liés au sport à la micro-folie départementale à Nice.



Les micro-folies, espaces culturels numériques intergénérationnels

Grâce au plan de soutien départemental à la création de micro-folies, une micro-folie a vu le jour en 2024 dans la commune de Saint-Paul de Vence. Depuis 4 ans, le Département a apporté une contribution de 320 000 € ayant permis la création de 8 micro-folies. Un réseau maralpin initié avec la micro-folie départementale à Nice créée en 2021.

BIEN-ETRE ET EPANOUISSSEMENT DE CHACUN

Accès à la connaissance et à la culture (2/2)

Développement de la lecture publique

Stratégie et méthode

En décembre 2021, le schéma départemental de développement de la lecture publique 2022-2025 a été adopté par l'assemblée départementale. **Trois axes majeurs** ont été définis par ce document stratégique :

1. Conduire une redynamisation du réseau de lecture publique départemental ;
2. Accompagner la modernisation des bibliothèques-médiathèques en tiers lieux culturels, éducatifs et sociaux ;
3. Contribuer à l'équité en matière d'accès à la culture, aux savoirs et à l'information à l'échelle départementale.

Un dispositif de soutien financier auprès des communes a été mis en place pour permettre aux **médiathèques** de devenir plus attractives, plus dynamiques et plus connectées.



Actions et résultats 2024

A travers le schéma, le Département soutient les **projets de modernisation des équipements de lecture publique** en matière de rénovation, d'équipement ou de renouvellement du matériel numérique, ainsi que sur l'enrichissement du fonds documentaire. De plus, la médiathèque départementale apporte une expertise aux communes pour leur permettre de repenser leur médiathèque afin de proposer une organisation, des collections et des services optimaux. En 2024, la médiathèque départementale a accompagné douze équipements de son réseau pour un total de plus de 137 000 € de subventions.

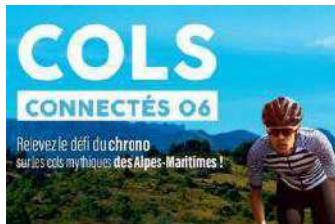
À l'occasion de l'année olympique et des 10 ans du festival Partir en Livre, la médiathèque départementale a déployé une programmation estivale autour du thème « Sports et jeux », pour promouvoir la lecture auprès des 0-18 ans. Du 19 juin au 21 juillet 2024, plus de dix médiathèques ont accueilli spectacles, ateliers et rencontres sur tout le territoire. L'autrice, Anaïs Sautier, a partagé sa trilogie Bande de Boucans dans plusieurs communes, tandis que la médiathèque de Breil-sur-Roya proposait un spectacle chorégraphique inclusif. D'autres animations originales ont rythmé l'été : arts du cirque à Coursegoules, illustration à Saint-Martin-Vésubie, ou encore lecture-atelier autour d'un album jeunesse à Roquebillière.



BIEN-ETRE ET EPANOUISSSEMENT DE CHACUN

Des activités inclusives et écoresponsables (1/3)

Le dispositif des cols connectés



Ce dispositif est pensé pour les sportifs, les amateurs de challenges et amoureux des grands espaces qui souhaitent se mesurer aux plus beaux parcours vélo du département. **7 cols équipés** en 2024 (Col de l'Ecre, Col des Champs, Col de la Madone, Col de Saint-Raphaël, Col de Valberg, Col de Gréolières, Col de Braus) d'une signalétique qui jalonne la montée (panneaux de départ et d'arrivée, bornes indiquant l'altitude, la pente et la distance restante) et d'un spot photo au sommet du col afin de conserver et de partager un souvenir sur les réseaux sociaux. Les coureurs enregistrent leur course via leur équipement d'enregistrement connecté sur le site dédié www.cols-connectes06.fr.

Développement de supports touristiques thématiques

Le Département souhaite accompagner un **tourisme durable, de proximité et expérientiel**. La collection de guides à destination du grand public a été étayée avec la reconduction et l'enrichissement de deux publications phares :

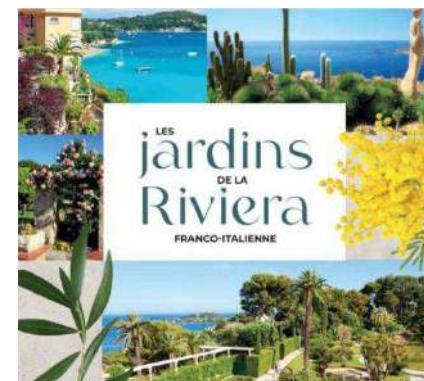
- le Carnet des micro-aventures,
- le Guide des saveurs.

Ces outils visent à inspirer les visiteurs à découvrir le territoire autrement, à travers des expériences immersives, durables et gourmandes qui leur permettent notamment d'aller à la rencontre des producteurs et des artisans sur notre territoire.

Mise en valeur du patrimoine lié aux jardins remarquables

Dans le cadre du programme de coopération transfrontalière Jardival 2, plusieurs actions ont été menées :

- Réalisation d'une campagne de contenus vidéos mettant en lumière la richesse et la diversité des jardins de la Riviera franco-italienne ;
- Création d'un magazine dédié à l'ensemble des jardins du réseau transfrontalier ;
- Edition d'une brochure à destination du grand public, distribuée sur les salons, dans les offices de tourisme et lieux stratégiques du territoire.



Par ailleurs, un magazine haut de gamme retraçant les quatre éditions du Festival des Jardins de la Côte d'Azur a été produit. Cet outil, à la fois mémoire et vitrine, valorise la singularité et la notoriété de l'événement à l'échelle nationale et internationale.

BIEN-ETRE ET EPANOUISSLEMENT DE CHACUN

Des activités inclusives et écoresponsables (2/3)

La Nature au service de l'épanouissement des enfants de l'ASE

Depuis mars 2022, le Département intègre la **médiation équine** dans son offre de service à destination des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance. Une puéricultrice salariée du Département, formée à la médiation par les équidés, propose ainsi aux enfants de 2 à 16 ans, en partenariat avec des centres équestres, des séances d'équithérapie. Pour l'année 2023-2024, une trentaine d'enfants ont pu en bénéficier. 237 séances ont été conduites, dont 216 individuelles et 21 séances collectives.



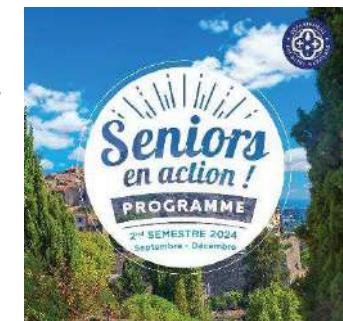
Un autre projet éducatif innovant repose sur des **sorties en mer à bord d'un voilier**, encadrées par des éducateurs, autour du thème de la découverte de la mer, de son écosystème et des métiers attenants. Propriété d'une association, le voilier habitable de 16 mètres « Rose of Jéricho 06 » est mis à disposition des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance. Il permet aux adolescents de découvrir la navigation, de s'inscrire dans une démarche de cohésion, d'altruisme, d'engagement, de mérite et d'effort, et d'être sensibilisés à la protection de l'environnement marin. Près de 290 enfants deviennent navigateurs d'un jour à travers 70 sorties chaque année.



Depuis 2021, le dispositif mentorat permet aux jeunes de plus de 11 ans accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance de bénéficier d'un accompagnement complémentaire personnalisé. En 2024, 181 jeunes ont ainsi été mentorés, et 55 d'entre eux ont également participé à des sorties culturelles associées à ce programme. À titre d'exemple, une visite du musée océanographique de Monaco et une journée sur l'île Sainte-Marguerite de Lérins ont été organisées autour du thème de la préservation de l'environnement, permettant aux jeunes d'être sensibilisés *in situ* aux enjeux écologiques.

Le programme Seniors en action en faveur du « bien vieillir »

Ce programme entend prévenir l'isolement, développer le lien social et de proximité, et offrir, aux conditions les plus accessibles, une gamme diversifiée de loisirs à l'échelle du département. **31 000 personnes** participent aux actions proposées : bals, cinéma, chorale, théâtre, balades, excursions, voyages, concerts... Avec l'organisation des concours départementaux « Danse avec les seniors » et « Pétanque seniors » ainsi que les grands événementiels « Le Printemps des seniors » et « Le Festival de Théâtre », 77 000 places d'activités ont été proposées cette année aux seniors maralpins.



BIEN-ETRE ET EPANOUISSSEMENT DE CHACUN

Des activités inclusives et écoresponsables (3/3)

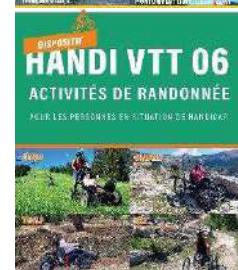
Le sport pour tous au cœur du rayonnement du territoire

En 2024, les Alpes-Maritimes ont accueilli le passage des flammes olympique le 18 juin et paralympique le 25 août. Le Département, avec l'appui de ses partenaires, a permis à de nombreux enfants de participer et d'animer le parcours de la flamme.



Le dispositif **Handi sport 06** a pour objectif de faciliter la pratique du sport pour les personnes en situation de handicap :

- **Handivoile à l'année** : tout au long de l'année, la mer devient un terrain d'aventure ouvert à tous. Grâce à 19 communes impliquées, 48 établissements spécialisés, 51 éducateurs et 6 bases nautiques labellisées, ce sont déjà 749 participants qui ont pu profiter de 724 séances de voile financées. **La Tournée Handivoile** permet également de faire découvrir cette activité dans 11 communes, au fil de 12 journées conviviales réunissant 20 encadrants passionnés : 1 374 places proposées, 1 172 inscriptions enregistrées sur « Mes démarches 06 » et 1 063 participants comblés ! En parallèle, les personnes à mobilité réduite peuvent aussi plonger à la découverte des fonds marins. À Roquebrune-Cap-Martin, Villeneuve-Loubet, Antibes et Cannes, des séances d'initiation à la plongée sous-marine sont organisées, encadrées par le Comité départemental HandiSub de la Fédération française d'études et de sports sous-marins.
- **HandiVTT** : explorer la nature et profiter des sensations de vitesse devient un plaisir partagé. Le Département met à disposition 12 fauteuils tout terrain, spécialement conçus pour allier confort, autonomie et liberté, permettant ainsi aux personnes en situation de handicap de découvrir autrement la richesse de notre territoire. En 2024, 267 personnes en situation de handicap, issues d'établissements spécialisés, ont pu bénéficier de sorties HandiVTT tout au long de l'année en plus des actions menées par la section jeunesse et sport du conseil départemental, confirmant le succès et l'impact de ce dispositif.



- **Handiski** : le Département met à disposition 17 tandems ski, 7 uniski/dualski, 3 karts ski et 1 snowkart répartis dans les stations d'Auron, Isola 2000, La Colmiane, Valberg et Gréolières. Chaque année, entre 600 et 700 sorties sont organisées, offrant des moments intenses de partage et de plaisir. Moment fort de la saison, une semaine « Handiski » est proposée début avril à Auron, rassemblant participants, familles et encadrants dans une ambiance chaleureuse et festive.

BIEN-ETRE ET EPANOUISSSEMENT DE CHACUN

Accès à l'éducation

Enseignement supérieur et recherche

Dans le cadre du **Contrat de plan État-Région 2021-2027**, le Département s'est engagé à financer 11 opérations à hauteur de 7,376 M€ auprès de 6 maîtres d'ouvrage. 6 aides ont été accordées à hauteur de 1,409 M€. A travers cet accompagnement, le Département souhaite favoriser les liens entre le monde académique et l'action publique.

La politique départementale a également porté sur la **densification du potentiel d'enseignement supérieur-recherche** avec :

- La poursuite du soutien financier de 50 000 € accordé à la Fondation nationale des sciences politiques pour l'aide au développement du premier cycle « Moyen-Orient Méditerranée » de Sciences Po à Menton ;
- La donation de 20 000 € à la Fondation Université Côte d'Azur pour accompagner des actions menées en lien avec les domaines que le Département porte tels que le numérique, l'IA, la santé, la solidarité et l'environnement ; cet engagement financier confère au Département la qualité de membre donateur siégeant au Conseil d'Administration de la Fondation.

Par ailleurs, le Département a soutenu la création d'une **formation diplômante dédiée aux secrétaires généraux de mairie**. Portée par l'Université Côte d'Azur, en partenariat avec la Direction départementale des finances publiques et le SICTIAM, cette formation vise à répondre aux défis spécifiques des territoires ruraux, notamment le renouvellement des effectifs face aux nombreux départs à la retraite. D'une durée de trois mois (131 heures), cette session, organisée en octobre 2024, a bénéficié d'un financement départemental de 36 981 € pour 15 participants.



Le Campus connecté de Puget-Théniers

Le Campus Connecté des Alpes Maritimes installé à Puget-Théniers **facilite l'accès à l'enseignement supérieur et permet la fertilisation croisée** entre les acteurs du territoire, les nouveaux modes de travail à distance et le développement des savoirs et des compétences. Le Campus a connu en 2025 une affluence stable, avec 13 étudiants inscrits et 12 co-travailleurs, approchant sa capacité maximale de 30 personnes sur site, conformément aux recommandations ministrielles. Cette fréquentation confirme l'attractivité du dispositif dans un territoire rural car ses chiffres sont stables et similaires depuis son ouverture en 2021.



Plusieurs formations professionnelles ont été accueillies, notamment une formation de sensibilisation à la santé mentale pour les agriculteurs, ainsi que des rencontres organisées pour les professionnels de santé (CPTS ou ADMR), ainsi que des expérimentations universitaires (Doctorant et Master). Le campus a également coorganisé avec le foyer rural CEPAGE un cycle de conférences mensuelles ouvertes à tous les publics, abordant des sujets variés (sciences, culture, histoire, économie, environnement), animées par des intervenants locaux ou universitaires. Ces événements ont renforcé l'engagement citoyen et le rayonnement intellectuel du Campus dans la vallée du Var. Le Campus a à cœur de valoriser des pratiques locales et mène régulièrement des actions avec la RICE, la Communauté de Communes ou le Parc Naturel Régional et ses partenaires.

RAPPORT ANNUEL DEVELOPPEMENT DURABLE 2024

www.departement06.fr



RAPPORT DE GESTION ET SUR LE
GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE
EXERCICE 2024

Table des matières

Préambule	2
Partie 1 – Vie de la Société	2
1.1 Actionnariat	2
1.2 Augmentation du capital social	3
1.3 Administrateurs	3
1.4 Mise à jour des Statuts	4
1.5 Rapport sur le gouvernement de l'entreprise	4
1.5.1 Gouvernance	4
1.5.2 Rémunération des représentants et mandataires sociaux	5
1.5.3 Mandats et Fonctions exercés.....	5
1.5.4 Délégations de pouvoir ou de compétence	5
1.6 Prise de participation – Prise de contrôle.....	5
Partie 2 – Activité et situation financière	6
2.1 Activité de la SEM sur l'exercice 2024	6
2.2 Perspectives.....	7
2.3 Situation financière – Présentation des comptes	8
2.4 Affectation du résultat	8
2.5 Utilisation d'instruments financiers	9
2.6 Activité en matière de recherche et développement	9
2.7 Information sur les délais de paiement	9
2.8 Prêts consentis	9
2.9 Conventions réglementées	9
2.10 Dépenses non déductibles fiscalement.....	9
2.11 Autorisation de cautions, avals et autres garanties	9
Partie 3 - Relations contractuelles et financières entre la SEM et les collectivités.....	10
3.1 Contrats entre la SEM et les collectivités	10
3.2 Garanties d'emprunt accordées par les collectivités à la SEM	10
3.3 Avances en compte courant accordées par les actionnaires.....	10
3.4 Dividendes distribués par la SEM	10
Partie 4 – Contrôle et gestion des risques	10
4.1 Gestion des risques	10
4.2 Contrôles	12

Préambule

Le code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit dans son article L. 1524-5 une obligation pour tout élu mandataire d'une collectivité dans une société d'économie mixte locale (SEML) de produire un rapport annuel auprès de son assemblée délibérante.

Les dispositions de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « 3DS » publiée au JORF n°0044 du 22 février 2022, ainsi que les précisions issues du décret n° 2022-1406 du 4 novembre 2022 sont venues préciser le contenu du rapport et les conditions de présentation de ce dernier au sein des assemblées délibérantes des collectivités actionnaires.

Partie 1 – Vie de la Société

1.1 Historique

Par sa délibération du 1er octobre 2021, l'Assemblée départementale a approuvé la création de la SEML GREEN Energy 06, les statuts et le pacte d'actionnaires ainsi que la participation majoritaire du Département des Alpes-Maritimes au capital de ladite société. Les conseillers départementaux représentant le Département au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la SEML GREEN Energy 06 ont été désignés par les délibérations de l'Assemblée départementale en date du 1er octobre 2021 et du 15 novembre 2021.

L'Assemblée générale constitutive de la SEML GREEN Energy 06 s'est tenue le 14 décembre 2021.

1.2 Objet social

L'objet social de la SEML tel que défini par ses statuts constitutifs et demeuré inchangé est le suivant :

« La Société a pour objet de développer et d'accompagner des projets de développement d'énergies renouvelables en vue notamment de renforcer la cohésion et la solidarité territoriales entre les territoires urbains et ruraux du département des Alpes-Maritimes, servant ainsi l'intérêt général sur ce territoire.

Dans la limite des compétences des collectivités territoriales (ou groupements de collectivités territoriales) actionnaires en matière d'énergies renouvelables, la Société pourra réaliser, ou apporter son concours technique, administratif et/ou financier, à tout projet, opération ou action portant sur le développement des énergies renouvelables.

Par ailleurs, dans la limite des compétences de ces collectivités territoriales et groupements de collectivités actionnaires en matière d'énergies renouvelables, la Société pourra réaliser ou faire réaliser toutes études ou prestations de conseils en matière d'énergies renouvelables.

La Société pourra exercer ses activités tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui, principalement sur le territoire du département des Alpes-Maritimes.

La Société peut agir directement ou indirectement, soit en association, participation, groupement ou société avec toutes autres personnes ou sociétés, notamment par voie de création de sociétés et de groupements nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissement, de prises d'acquisition, d'exploitation ou de cession de tous procédés et brevets contribuant à la réalisation de l'objet de la Société. D'une manière plus générale, la Société pourra accomplir toute opération financière, commerciale, industrielle, civile, mobilière et immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation. »

1.3 Moyens humains et matériels

Pour l'année 2024, la SEML compte deux collaborateurs à temps plein : une Directrice générale, un ingénieur chef de projets. Un ingénieur chef de projets est venu renforcer l'équipe à partir d'octobre 2024.

Le siège social de la société se situe au sein du CADAM, 147 boulevard du Mercantour à Nice. La SEML y dispose de deux bureaux.

1.4 Actionnariat

Dès la création de la Société GREEN Energy 06 le 14 décembre 2021, il était prévu une évolution de l'actionnariat avec l'entrée du SICTIAM en 2022. L'Assemblée générale du 8 décembre 2022 a validé l'entrée du SICTIAM.

La répartition du capital n'a pas été modifiée sur l'exercice 2024. Au 31.12.2024, la Société comprend 5 actionnaires et le capital social d'un montant de 4 917 254 € est réparti comme suit :

Actionnaire	Nombre de parts au 31.12.2024	% du capital au 31.12.2024
Département des Alpes-Maritimes	2 507 799	51%
Banque des Territoires	983 451	20%
SICTIAM	934 278	19%
Caisse d'Epargne et de Prévoyance Côte d'Azur	245 863	5%
Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur	245 863	5%
	4 917 254	100%

1.5 Augmentation du capital social

Le capital social initial de la Société lors de sa création était de 1 625 046 €. L'Assemblée générale du 8 décembre 2022 a approuvé une augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 3.292.208 euros avec maintien du droit préférentiel de souscription par l'émission de 3.292.208 actions nouvelles, chacune d'une valeur nominale de 1 euro.

Les nouvelles actions émises ont été libérées par les souscripteurs en numéraire à hauteur 0.25€ par action souscrite en 2022 et à hauteur de 0.40€ par action souscrite en 2023. Le solde correspondant à 0.35 € par action souscrite a été appelé sur l'exercice 2024. Le capital social est donc totalement libéré au 31.12.2024.

1.6 Administrateurs

Au 31.12.2024, le Conseil d'administration était composé de 10 Administrateurs à savoir :

Pour le Département des Alpes-Maritimes :

- Monsieur Charles Ange GINESY
- Monsieur Jérôme VIAUD
- Madame Marie BENASSAYAG
- Monsieur Yannick BERNARD
- Madame Marie-Louise GOURDON

Pour le SICTIAM :

- Monsieur Gregori BONETTO (remplacement de M. David LISNARD au cours de l'exercice 2024)
- Monsieur Xavier WIIK

Pour la Caisse des Dépôts et Consignations : Madame Monia BARKAT

Pour la Caisse d'Epargne et Prévoyance Côte d'Azur : Monsieur Nicolas PERRIER

Pour la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur : Monsieur Philippe GUIGNARD

1.7 *Mise à jour des Statuts*

Corrélativement à l'entrée du SICTIAM et à l'augmentation de capital, l'Assemblée générale en date du 8 décembre 2022 a approuvé la modification des Statuts.

1.8 *Rapport sur le gouvernement de l'entreprise*

1.8.1 *Gouvernance*

Conformément à l'article L. 225-37-4 du code de commerce, il est précisé qu'aux termes du Conseil d'administration du 14 décembre 2021, il a été procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction générale prévues à l'article L. 225-51-1 du code de commerce et décidé que :

- Monsieur Charles Ange GINESY occupe les fonctions de Président du Conseil d'administration de la Société. Son mandat prendra fin avec celui de l'assemblée qui l'a désigné.
- Madame Valérie PAUT occupe les fonctions de Directrice générale.

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2024, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni deux fois aux fins de délibérer sur les ordres du jour suivants :

Conseil d'administration du 22 avril 2024 :

1. Approbation du Procès-verbal du Conseil d'administration en date du 21 décembre 2023 ;
2. Création d'une société de projets avec SEEYOUUSUN pour le développement de projets photovoltaïques ;
3. Convention de partenariat et d'exclusivité avec la Communauté de Communes des Alpes d'Azur pour la réalisation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol ;
4. Photovoltaïque : soutien aux projets des communes rurales ;
5. Examen et arrêté des comptes de l'exercice 2023 ;
6. Affectation du Résultat ;
7. Conventions réglementées ;
8. Rapport de gestion et de gouvernement de l'entreprise à l'Assemblée des Actionnaires et texte des résolutions ;
9. Actualisation du Budget prévisionnel 2024 ;
10. Convocation de l'Assemblée générale de la Société ;
11. Pouvoirs aux fins de formalités.

Ces délibérations ont été adoptées.

Conseil d'administration du 9 décembre 2024 :

1. Empêchement temporaire du Président du Conseil d'administration ;
2. Approbation du Procès-verbal du Conseil d'administration en date du 22 avril 2024 ;
3. Changement de Représentant du SICTIAM au sein du Conseil d'administration ;
4. Prise de participation dans le projet de réseau de chaleur de Cannes Frayère ;
5. Convention de partenariat et d'exclusivité avec la Commune de Tende pour la réalisation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol ;
6. Projets de solarisation du Département des Alpes-Maritimes ;
7. Projets de solarisation du Pays de Grasse ;
8. Projets de solarisation autres collectivités ;
9. Convention de partenariat et d'innovation avec la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
10. Projet européen transfrontalier INVECE - Innovation Verte et Communautés Énergétiques ;

11. Budget prévisionnel 2025
12. Pouvoirs aux fins de formalités.

Ces délibérations ont été adoptées.

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2024, l'Assemblée Générale des Actionnaires s'est réunie une fois aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale du 21 juin 2024

1. Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée générale du 26 juin 2023 ;
2. Rapport de gestion et sur le gouvernement de la Société ;
3. Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes clos au 31 décembre 2023 ;
4. Rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ;
5. Approbation des comptes annuels clos au 31 décembre 2023 et Quitus aux Administrateurs ;
6. Affectation du résultat ;
7. Pouvoir aux fins de formalités ;
8. Questions diverses.

Ces résolutions ont été adoptées.

1.8.2 Rémunération des représentants et mandataires sociaux

Les fonctions d'Administrateur ne sont pas rémunérées. La rémunération du Directeur général de la Société, mandataire social, est fixée par le Conseil d'administration lors de l'approbation du budget de la société.

1.8.3 Mandats et fonctions exercés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 et L 225-95-1 du code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société non représentant de collectivité territoriale durant l'exercice.

Noms du représentants	Autres mandats exercés
Mme Monia Barkat	SEM Pays de Grasse Dynamiques SAS Auron Tourisme SAS C LA RIVIERIA
M. Nicolas Perrier	-
M. Philippe Guignard	-

1.8.4 Délégations de pouvoir ou de compétence

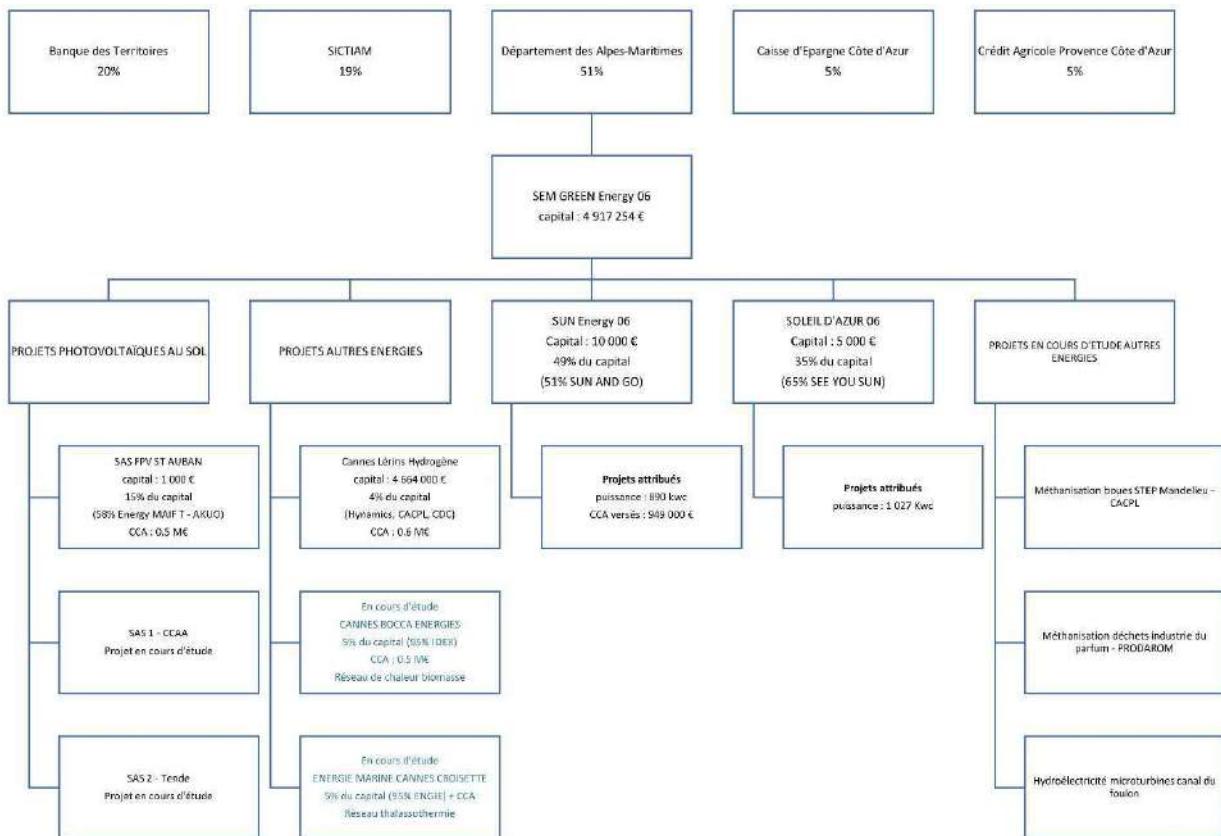
Aucun élément à préciser.

1.9 Prise de participation – Prise de contrôle

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a approuvé la prise de participations au capital de la société Soleil d'Azur 06 créée avec l'entreprise SEE YOU SUN pour le développement d'ombrières photovoltaïques :

- 35% du capital social de la société, soit un montant de 1 750 €
- Une autorisation pour des apports en compte courant d'associés pour un montant de 2 M€.

Au 31.12.2024, l'arborescence des prises de participations de GREEN Energy 06 est la suivante :



Partie 2 – Activité et situation financière

2.1 Activité de la SEM sur l'exercice 2024

La SEML GREEN Energy 06 a été créée le 14 décembre 2021. Il est rappelé que son objet social est de développer et d'accompagner des projets de développement d'énergies renouvelables sur le territoire des Alpes-Maritimes.

L'année 2024, 3ème année d'exercice de GREEN Energy 06, aura été consacrée au déploiement de nos offres et à la poursuite du suivi du Plan d'affaires établi initialement, avec le recrutement en octobre d'un deuxième ingénieur énergies renouvelables.

Par filière, l'activité sur 2024 est notamment marquée par :

Filière photovoltaïque :

- La création d'une société avec l'entreprise SEE YOU SUN spécialisée dans le développement de la solarisation en ombrières. Ce partenariat a permis sur l'exercice 2024 de réaliser de nombreuses offres et de signer plusieurs contrats pour la construction de 6 ombrières et une puissance installée de 1 027 kWc (4 aires de covoiturage du Département, une ombrière de parking pour la commune de Tende, un hangar photovoltaïque pour le centre hippique de Grasse) ;
- Le développement de notre filiale créée avec l'installateur SUN and GO avec les travaux de solarisation du site sportif de la Paoute à Grasse (499 kWc installés avec une mise en service le 17.01.2025), la signature d'une concession photovoltaïque avec la commune de La Turbie pour une opération d'autoconsommation patrimoniale pour 64.6 kWc et la signature d'un projet de construction d'ombrières sur le parking de la société Ballico à Pégomas ;
- La signature avec la commune de Tende d'un partenariat pour le déploiement d'une petite centrale au sol sur une ancienne carrière ;
- Des études de production et d'autoconsommation pour de nombreuses collectivités et autres entités.

Filière biogaz :

- Le 1^{er} versement de notre participation dans la société de production d'hydrogène « Cannes Lérins Hydrogène », les travaux sont prévus sur 2025 ;
- La signature d'une convention de partenariat avec la CACPL pour poursuivre l'étude de gazéification hydrothermale (GHT) des boues de la station d'épuration de Mandelieu ;
- Le lancement de l'étude de faisabilité d'un projet de production de biogaz à partir des déchets de l'industrie du parfum du bassin grassois dans le cadre d'un consortium avec PRODAROM, la CCI de Nice et GRDF.

Réseaux de chaleur :

La SEM a poursuivi ses échanges pour finaliser sur 2025 deux prises de participation :

- dans la société de projet Cannes Croisette Energie Marine créée par ENGIE, délégataire du réseau de chaleur et de froid par thalassothermie de Cannes Croisette. Ce projet est porté par la CACPL, autorité délégante.
- dans la société de projet Cannes Bocca Energie créée par IDEX, délégataire du réseau de chaleur par biomasse de Cannes La Frayère. Ce projet est porté par la CACPL, autorité délégante.

Filière hydroélectricité :

- L'étude de faisabilité à laquelle participe la SEM pour la production hydroélectrique sur le canal du Foulon a été lancé par le Syndicat intercommunal des eaux du Foulon.

2.2 Perspectives

L'année 2025 sera l'année de développement opérationnel de nombreux projets étudiés par la SEM depuis sa création et de lancement de plusieurs consultations importantes en termes de solarisation.

Filière solaire photovoltaïque :

- Les installations du site sportif de la Paoute à Grasse ont été mises en service le 17 janvier 2025. Il s'agira donc de la 1^{ère} année de production. Il est prévu la création d'une boucle d'autoconsommation collective afin de vendre une partie de cette production à d'autres consommateurs (bâtiments communaux de la Ville de Grasse, industriels) ;
- Plusieurs projets attribués à la SEM en 2024 vont entrer en phase travaux : la solarisation de bâtiments pour la commune de La Turbie, la construction d'ombrières pour la société Balicco, les ombrières sur les 4 aires de covoitage du Département et sur le parking de la commune de Tende, un hangar photovoltaïque pour le centre hippique de Grasse ;
- Le projet de solarisation de la commune de Pégomas attribué à la SEM début 2025 entrera en phase pré-opérationnelle (études de sol, obtention des autorisations d'urbanisme...) ;
- La SEM répondra à plusieurs consultations prévues sur 2025 pour des projets importants ;
- De nombreuses études de production et d'autoconsommation seront à nouveau réalisées pour des grandes et des petites collectivités, ainsi que pour le secteur privé ;
- Les projets de petites centrales au sol déjà initiés seront poursuivis en lien avec la DDTM.

Filière biogaz :

- Le projet Cannes Lérins Hydrogène entrera dans sa phase travaux pour une mise en service prévue début 2026 ;
- L'étude pour la GHT des boues de la station d'épuration de Mandelieu portée par la CACPL sera poursuivie avec la réalisation de tests en site industriel ;
- L'étude GHT des déchets de l'industrie du parfum sera finalisée, et la poursuite opérationnelle devra être définie.

Réseaux de chaleur :

- La prise de participation dans le projet de réseau de chaleur et de froid par thalassothermie de Cannes devra être finalisée ;
- La prise de participation dans le projet de réseau de chaleur biomasse de Cannes devra également être finalisée ;

- Il sera étudié une possible prise de participation dans le projet de réseau de chaleur et de froid par récupération des calories sur les réseaux d'assainissement en sortie de la station d'épuration Aquaviva à Mandelieu ;
- La SEM accompagnera également d'autres collectivités dans leur réflexion sur le déploiement de réseau de chaleur et de froid.

Filière hydroélectricité :

- Les résultats de l'étude de potentiel de production d'hydroélectricité sur le canal du Foulon seront obtenus et une réflexion sera menée sur le déploiement opérationnel du projet.

2.3 Situation financière – Présentation des comptes

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

✓ Le compte de résultat

Produits d'exploitation : 17 003 € comprenant les prestations d'ingénierie réalisées par la SEM

Dépenses d'exploitation : 271 693 € composées principalement des salaires et charges sociales pour 85%, des frais de gestion (loyers, frais de déplacements, frais d'actes, assurances) pour 5%, des frais d'honoraires (expert-comptable, commissaire aux comptes, avocats conseils) pour 10%.

Résultat d'exploitation : - 254 690 €

Produits financiers : 146 572 € dont intérêts sur les prises de participation dans les sociétés de projets

Résultat net : - 108 117 € (pour mémoire, le compte de résultat prévisionnel établi lors de la création de la SEM prévoyait un résultat de - 196 000 € en année 3).

✓ Le Bilan

L'actif, d'un montant total de 4 561 454 € est décomposé comme suit :

- L'actif immobilisé d'un montant de 1 804 709 € représente :
 - o 1 611 349 € en compte courant d'associés et intérêts dans les sociétés de projets
 - o 193 360 € en capital dans des sociétés de projets (FPV Saint-Auban, SUN Energy06, Cannes Lérins hydrogène)
- L'actif circulant d'un montant de 2 756 744 € est composé comme suit :
 - o 4 823 € de crédit de TVA,
 - o 2 751 921 € de disponibilités.

Le passif d'un montant de 4 561 454 € est décomposé comme suit :

- Les capitaux propres d'un montant de 4 530 908 € sont composés du capital social à hauteur de 4 917 254 €, du report à nouveau de - 278 228 € et du résultat de l'exercice 2024 pour - 108 117 €.
- Les dettes d'un montant de 30 546 € sont composées des dettes fiscales et sociales au titre de décembre 2024 et des provisions pour dépenses engagées (commissaire aux comptes, frais d'avocats, loyer).

2.4 Affectation du résultat

Nous vous proposons, après avoir approuvé les comptes clos au 31 décembre 2024 d'affecter le résultat négatif constaté d'un montant de - 108 117 € au poste « Report à nouveau » s'élevant désormais à un montant de - 386 345 €.

2.5 Utilisation d'instruments financiers

Aucun instrument financier n'a été mis en place sur l'exercice écoulé.

2.6 Activité en matière de recherche et développement

Il est précisé en application de l'article L. 232-1 du code de commerce, que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

2.7 Information sur les délais de paiement

Afin de se conformer aux dispositions de l'article L. 441-6 du Code de commerce, la Balance au 31 décembre 2024 récapitule les informations sur les sommes dues par les clients de l'entreprise (créances) ou à payer aux fournisseurs (dettes).

2.8 Prêts consentis

Par convention de compte courant d'associés, la Société a consenti :

- Sur l'exercice 2022 : une avance en compte courant à la FPV Saint Auban d'un montant de 500 000 € rémunérée au taux de 5.25% l'an ;
- Sur l'exercice 2023 : des avances en compte courant à la société Cannes Lérins Hydrogène d'un montant de 75 440 € rémunérées au taux de 6% l'an et d'un montant de 61 360 € en préfinancement de subvention rémunérées au taux de 4% l'an (montants versés sur 2024) ;
- Sur l'exercice 2024 : des avances en compte courant à la société SUN Energy 06 pour des projets de solarisation d'un montant de 165 000 € rémunérées au taux de 3% l'an en préfinancement de TVA et 786 000 € rémunérées au taux de 4% l'an.

2.9 Conventions réglementées

Conformément aux dispositions de l'article L227-38 du Code de commerce, toute convention intervenant directement ou indirectement ou par personne interposée entre la Société et son Directeur général, l'un de ses Directeurs généraux délégués, l'un de ses Administrateurs, l'un de ses Actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ou s'il s'agit d'une Société actionnaire de la société la contrôlant au sens de l'article L 233- 3 du Code du commerce doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'administration.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux conventions portant sur des conventions courantes et conclues à des conditions normales. Lesdites conventions sont communiquées par le Président aux membres du Conseil d'administration et au Commissaire aux comptes.

Aucune convention répondant aux dispositions de l'article L227-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé. Seul le Pacte d'Actionnaires signé le 8 décembre 2022 entre dans le champ des conventions réglementées.

2.10 Dépenses non déductibles fiscalement

Il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne présentent pas de charges non déductibles du résultat fiscal, dépenses dites « somptuaires » et de frais généraux non déductibles, tels que visés aux articles 39.4 et 39.5 du Code général des impôts.

Il sera donc proposé aux Actionnaires, conformément aux articles 223 quater et 223 quinquies du code général des impôts, de constater l'absence de dépenses et charges visées aux articles 39.4 et 39.5 dudit Code.

2.11 Autorisation de cautions, avals et autres garanties

La Société n'a accordé aucune caution, aval ou autre garantie sur l'exercice écoulé.

Partie 3 - Relations contractuelles et financières entre la SEM et les collectivités

3.1 Contrats entre la SEM et les collectivités

Le siège social de la société se situe au sein du CADAM, 147 bd du Mercantour à Nice. Une convention à titre onéreux de mise à disposition de locaux a été signée le 8 novembre 2021 entre le Département des Alpes-Maritimes et la Société.

Par délibération en date du 4 octobre 2024, la Commission permanente du Département des Alpes-Maritimes a approuvé la mise à disposition de quatre aires de covoiturage lui appartenant à la société Soleil d'Azur 06, société créée entre la SEM GREEN Energy 06 et SEE YOU SUN, pour la construction et l'exploitation d'installations photovoltaïques sur ombrières.

3.2 Garanties d'emprunt accordées par les collectivités à la SEM

La SEM n'a pas contracté d'emprunt depuis sa création.

3.3 Avances en compte courant accordées par les actionnaires

Les actionnaires n'ont pas accordé d'avance en compte courant à la SEM.

3.4 Dividendes distribués par la SEM

Il n'y a pas de bénéfice distribuable au titre de l'exercice 2024.

Partie 4 – Contrôle et gestion des risques

4.1 Gestion des risques

La Société n'a pas pour l'instant contracté d'emprunt.

Au 31.12.2024, la SEM est actionnaire de 4 sociétés : FPV Saint-Auban, SUN Energy 06, Cannes Lérins hydrogène, Soleil d'Azur 06.

FPV Saint-Auban

Cette société de projet a été créée pour la construction et l'exploitation d'une centrale solaire au sol sur la commune de Saint-Auban. La centrale a été mise en service le 31/10/2022.

- Part au capital de la SEM : 15% soit 1 500 €
- Avances en compte courant d'associé au 31.12.2024 : 503 373 € (capital et intérêts capitalisés)
- Versement à GREEN Energy 06 sur 2024 relatif au CCA de : 51 667 € (19 935 € d'intérêts sur CCA et 31 732 € en capital).
- Intérêts restant à devoir au titre de 2024 : 7 675 €

Résultats 2023 :

L'Assemblée générale du 14.06.2024 a approuvé les comptes clos au 31.12.2023 : le résultat négatif de (532 040)€ a été affecté au compte « Report à nouveau » dont le montant a été porté à (777 626)€. La production a été légèrement inférieure au prévisionnel en raison d'un moindre ensoleillement sur les mois de mai et juin, et à des coupures sur le réseau ne permettant pas d'injecter la production. Les frais financiers plus importants sont liés à une forte augmentation des taux d'intérêt entre la finalisation opérationnelle du projet et le closing financier de l'emprunt long terme.

Résultats 2024 :

Les comptes prévisionnels montrent également une production inférieure au prévisionnel notamment en juillet et septembre, mois les plus producteurs (défaut sur le réseau et maintenance sur la centrale). Cette baisse de production est un peu compensée par une augmentation du tarif d'achat, permettant ainsi de limiter la baisse du chiffre d'affaires. Le résultat est négatif à hauteur de (586 K€).

Les résultats depuis la mise en service de la centrale sont donc inférieurs au prévisionnel. La durée d'exploitation étant prévue sur 30 ans, il faut espérer une compensation sur les prochains exercices.

	2023		2024 (prévisionnel)			
	Pacte	Réalisé	Var.	Pacte	Réalisé	
Chiffre d'affaires	1387	1377	-10	1389	1 320	-69
Production en Mwh	18018	17 588	-2,4%	17946	16 355	-8,9%
Tarif moyen du Mwh	76,96	78,29	1,7%	77,38	80,71	4,3%
Dépenses d'exploitation	450	467	17	395	450	55
Solde CA-dép. expl	936	910	7	994	870	-14
Amortissement	762	566	-196	762	563	-199
Résultat d'exploitation	174	360	186	232	307	75
Dépenses financières	503	607	104	496	597	101
Résultat courant avant IS	-329	-247	82	-264	-290	-26
Solde exceptionnel (*)	0	-285	-285		-296	-296
Résultat net	-329	-532	-203	-264	-586	-322
Report antérieur	-58	-246	-188	-387	-778	-391
Total dettes financières		16 687			15890	

(*) Dotations aux amortissements exceptionnelles liées à l'amortissement fiscal sur une durée plus courte que l'amortissement technique.

SUN Energy 06

Cette société a été créée en juillet 2023 avec l'entreprise SUN and GO pour développer des projets de solarisation en toitures et ombrières.

- Part au capital de la SEM : 49 % soit 4 900 €.
- Avances en compte courant d'associé : enveloppe mobilisable de 2 M€. Au 31.12.2024 ont été versés 165 000 € rémunérées au taux de 3% l'an en préfinancement de TVA remboursables sur 2025 et 786 000 € rémunérées au taux de 4% l'an en attente de refinancement bancaire à hauteur de 560 000 € ;
- Intérêts dus à GREEN Energy 06 au titre de l'exercice 2024 : 9 432.85 €

Les 1ers comptes arrêtés au 31.12.2024 seront approuvés en Assemblée générale de la société mi-2025. Il n'y a pas de chiffre d'affaires sur 2024, la mise en service et la vente d'électricité de la 1^{ère} installation portée par cette société étant intervenues en janvier 2025.

Sur 2024, SUN Energy 06 a également été retenue par la commune de La Turbie pour la solarisation de bâtiments communaux et à réaliser de nombreuses offres.

Cannes Lérins hydrogène

La société a été créée en février 2020. La SEM GREEN Energy 06 en est devenue actionnaire début 2024 aux côtés d'Hynamics, de la CACPL et de la CDC.

- Part au capital de la SEM : 4% soit 303 360 € (186 560 € versés en 2024, 116 800 € à verser sur 2025) ;
- Avances en compte courant d'associé versées au 31.12.2024 : 136 800 € (161 760 € à verser sur 2025) ;
- Intérêts dus à GREEN Energy 06 au titre de 2024 : 5 068 €

Exercice 2023 :

L'Assemblée générale des actionnaires du 31 mai 2024 a approuvé les comptes de l'exercice 2023. Le résultat négatif de (152 108) euros a été affecté au compte « Report à nouveau » dont le montant a été porté à (181 079) euros.

Exercice 2024 :

Les comptes provisoires font apparaître un résultat négatif moins important que prévu en raison de moindres dépenses d'exploitation (mission d'AMO, assurances, CAC...). Une partie des subventions

a été perçue permettant le remboursement aux actionnaires des avances en compte courant versées en attente de subventions.

Echéancier prévisionnel :

Le permis de construire pour la construction de l'unité de production a été obtenu. L'autorisation instruite par les services de l'Etat doit être délivrée sur 2025 afin de permettre la réalisation des travaux. La mise en service des installations et donc les 1^{ères} recettes de vente d'hydrogène sont prévues début 2026.

	2023			2024 (provisoire)		
	Pacte	Réalisé	Var.	Pacte	Réalisé	Var.
Chiffre d'affaires	0	0		0	0	
Dépenses d'exploitation	183	55	-128	193	122	-71
Solde CA-dép. expl	-183	-55	128	-193	-122	71
Amortissement			0			0
Résultat d'exploitation	-183	-55	128	-193	-122	71
Dépenses financières	152	97	-55	139	141	2
Résultat courant avant IS	-335	-152	183	-332	-263	69
Solde exceptionnel			0			0
Résultat net	-335	-152	183	-332	-263	69
Report antérieur	-67	-29	38	-402	-181	221
Total dettes financières		6 662			3 547	
<i>Subventions reçues</i>					3 292	

Soleil d'Azur 06

Cette société a été créée en août 2024 avec l'entreprise SEE YOU SUN pour développer des projets d'ombrières photovoltaïques sur parking, équipements sportifs (tennis, padels, terrain de boules, city stade) et hangar agricole.

- Part au capital de la SEM : 35% soit 1 750 € ;
- Avances en compte courant d'associé : au 31.12.2024 aucune avance n'a été versée.

Les 1ers comptes seront arrêtés le 31.12.2025. Les 1ères dépenses liées aux travaux sont prévues sur 2025 et les 1ères recettes de vente d'électricité sur 2026.

Plusieurs offres réalisées avec Soleil d'Azur 06 ont fait l'objet d'une attribution et les projets sont en cours de développement :

- Des ombrières PV sur 4 aires de covoitage du Département ;
- Des ombrières PV pour un parking, des terrains de boule et un city stade pour la commune de Pégomas ;
- Des ombrières PV sur un parking de la commune de Tende ;
- Un hangar photovoltaïque pour le centre hippique de Grasse.

4.2 Contrôles

Commissaire aux comptes

L'Assemblée générale constitutive du 14 décembre 2021 a désigné la Société PKF Arsilon Commissariat aux comptes comme commissaire aux comptes pour une durée de six exercices. Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports du commissaire aux comptes.

Contrôle de légalité

Conformément aux dispositions de l'article L1524-1 du Code général des collectivités territoriales, les procès-verbaux des Conseils d'administration et Assemblées générales ont été transmis au Représentant de l'Etat dans le Département des Alpes-Maritimes. Dans le cadre de ce contrôle de légalité, aucune remarque n'a été formulée.